VENDREDI 1er AOÛT 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1845
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Moissons : le temps des premiers bilans



J.-C. Gutner

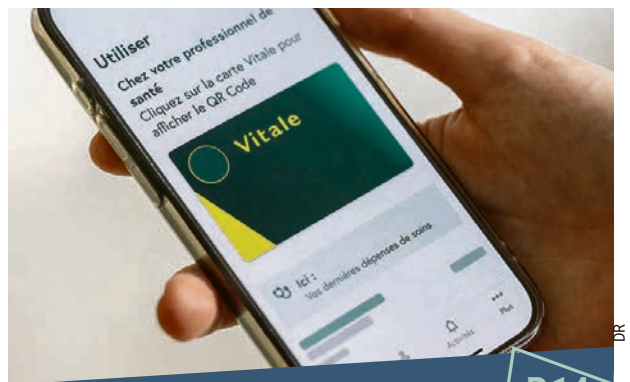
La récolte tout juste achevée, il est temps d'en tirer les premiers bilans. Dans l'Yonne, les traditionnelles réunions locales consacrées aux moissons viennent de débuter dans le Sénonais et se poursuivront la semaine prochaine. En Côte d'Or, c'est Jacques de Loisy, président de la Chambre d'agriculture, qui nous livre son ressenti. Si globalement la récolte 2025 est satisfaisante en termes de rendements, ce sont bien les prix qui posent question… *Pages 06 à 10*



ACTUALITÉS *Région* P.03
Dossiers Feader // Une situation qui devrait se régulariser



PRODUCTIONS *Cultures* P.11
Objectif cultures propres // Céréales : que faire en présence d'ergot ?



DR

RURALITÉ *Santé* P.14
Appli Carte Vitale // Un nouveau format numérique et pratique





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 ORAGES ET GRÊLE: LE VIGNOBLE DE L'YONNE UNE NOUVELLE FOIS TOUCHÉ

.05 SYNDICALISME: LES 1 001 DOSSIERS

.06 FDSEA DE L'YONNE: PREMIÈRE RÉUNION MOISSON

.07 LOISIRS: BAIGNEUX, ON S'Y PRÉPARE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.08 ÉLEVAGES OVINS: LE JURY PASSERA DEUX FOIS

.09 VALORISATION: UNE LOGIQUE LOCALE

PRODUCTIONS // CULTURES

.10 CHANVRE: QUAND LE DÉBOUCHÉ DICTE LE MODE DE RÉCOLTE

.11 CÉRÉALES: QUE FAIRE EN PRÉSENCE D'ERGOT?

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.12 ÉLEVAGE ASIN: DES BONNES CHOSES POUR LE CORPS

RURALITÉ // TERRITOIRES // SANTÉ

.13 TOURISME: UN TACOT PRESQUE SUR LES RAILS

.14 APPLICATION CARTE VITALE: UN NOUVEAU FORMAT NUMÉRIQUE ET PRATIQUE

SERVICES

.15 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.16 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.18 PETITES ANNONCES

.20 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // PORTRAIT // LOISIRS // OXYGÈNE

.23 RENCONTRE: DANAÉ, PROFESSION MOISS « BATTANTE »

.24 BULLES CHAMPÊTRES: PIQUE-NIQUER EN PLEIN MILIEU DES VIGNES



// LE DESSIN

// EN BREF

Foncier L'indice des fermages quasi stable, après plusieurs années de hausse

Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, l'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé, indique le ministère de l'Agriculture dans un arrêté du 23 juillet. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse: l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 *« très contrastée »*, avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

PPL Entraves Le Conseil constitutionnel rendra *« a priori »* sa décision le 7 août

Le Conseil constitutionnel rendra *« a priori »* le 7 août sa décision très attendue sur la proposition de loi Entraves, a annoncé l'institution le 25 juillet à l'AFP. Des députés et sénateurs de gauche ont saisi mi-juillet le Conseil constitutionnel, arguant que la loi, adoptée au Parlement le 8 juillet, est incompatible avec la préservation de l'environnement et le droit à la santé. Les députés dénoncent également les conditions d'examen du texte. Aucun amendement n'avait pu être débattu dans l'hémicycle de l'Assemblée, le texte ayant été rejeté d'entrée par ses défenseurs pour contourner ce qu'ils avaient qualifié « d'obstruction » de la gauche. Si le texte n'est pas censuré par le Conseil constitutionnel, la gauche appelle d'ores et déjà Emmanuel Macron à demander une nouvelle délibération de la loi au Parlement, comme le lui permet la constitution. Si elle est bien promulguée par le président, plusieurs groupes de gauche dont les socialistes, ont annoncé vouloir porter une proposition de loi abrogeant les dispositions du texte agricole.

UE/États-Unis Bruxelles défend son accord en dépit des critiques

« Je suis 100 % sûr que cet accord est meilleur qu'une guerre commerciale avec les États-Unis », a affirmé le commissaire européen Maros Sefcovic, le 28 juillet à l'occasion d'une conférence de presse. Alors que Bruxelles tente de défendre son accord, l'annonce conjointe d'Ursula Von der Leyen et de Donald Trump a provoqué un tollé unanime en France. François Bayrou, le Premier ministre, a ainsi évoqué *« un jour sombre »* et accuse la présidente de la Commission européenne de *« soumission »* tandis que Benjamin Haddad, le ministre de l'Europe, parle d'un accord commercial *« déséquilibré »*. Plus pragmatique, le chancelier allemand Friedrich Merz salue un compromis qui permet d'éviter *« une escalade inutile »* même s'il n'est pas satisfait du résultat final. De son côté, la présidente du Conseil italien, Giorgia Meloni, est soulagée d'avoir évité une guerre commerciale mais souhaite analyser le compromis dans ses détails. Au niveau des professionnels, Dirk Jacobs, directeur général de FoodDrink Europe (industrie agroalimentaire de l'UE), évoque *« un soulagement temporaire »* mais s'interroge sur la suite. Même son de cloche pour les entreprises vins de l'UE (CEEV) dont le secteur dépend des exportations vers les États-Unis et qui espèrent encore être exemptées de droits de douane.

Accord UE/États-Unis Les détails techniques restent encore flous, notamment sur l'alcool

Si l'accord politique conclu le 27 juillet entre Ursula von der Leyen et Donald Trump prévoit des droits de douane américains à 15 %, les contours juridiques de sa mise en œuvre restent encore flous. Une déclaration conjointe non contraignante doit être publiée par Washington avant le 1er août mais la base juridique nécessaire pour appliquer les engagements au niveau européen est encore à définir, indique un haut fonctionnaire européen le 28 juillet. Il en va de même concernant la liste des secteurs qui pourraient être exemptés. C'est notamment le cas pour les boissons alcoolisées (vins, spiritueux, bières) dont le traitement fait encore l'objet de pourparlers techniques même si, à ce stade, les travaux semblent plus avancés pour les spiritueux. De son côté, l'UE s'est engagée à abaisser les droits de douane pour les importations de certains produits agricoles américains. Mais, l'assure Bruxelles, les produits les plus sensibles (viande bovine, sucre, éthanol, riz) et les normes de production ne sont pas inclus. Ces mesures concerneraient donc des produits non sensibles dont l'UE a besoin comme le soja, les amandes ou les pistaches. Par ailleurs, pour réduire la dépendance à la Russie, certains engrais devraient être présents dans la liste des produits concernés.

// À NOTER

Validation des acquis de l'expérience Trente diplômes de l'enseignement agricole sont accessibles

Depuis le 18 juin, trente diplômes de l'enseignement agricole sont accessibles sur la plateforme nationale de validation des acquis de l'expérience (VAE). Ce service permet au grand public d'identifier les diplômes qu'il est possible d'obtenir grâce à la reconnaissance de l'expérience professionnelle. D'ici au 1er septembre 2025, tous les diplômes relevant du ministère de l'Agriculture y seront disponibles. La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à toute personne de faire reconnaître les compétences acquises au fil de son parcours professionnel, en vue d'obtenir un diplôme ou un titre reconnu. La VAE constitue ainsi *« un levier concret pour accompagner les reconversions professionnelles, sécuriser les trajectoires et favoriser l'installation en agriculture »* précise le ministère. Elle permet, par exemple, d'obtenir un brevet professionnel de responsable d'entreprise agricole, ouvrant droit à des aides à l'installation. Elle s'adresse aussi à des salariés agricoles souhaitant faire évoluer leur carrière et prendre davantage de responsabilités.



Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 125 € - **Prix au numéro:** 2,40 €
Imprimeries: Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91 % - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication:** Mauricette Besançon
Rédaction: redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef:** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction:** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité: pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale:** Jean-Yves Blondat: 03 80 78 90 35
- **Nationale:** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// DOSSIERS FEADER/RÉGION

Une situation qui devrait se régulariser dans les prochains mois

La dernière réunion programmée de Marie-Guite Dufay en tant que présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté était consacrée exclusivement au Feader. L'occasion de faire un point précis de tous les dispositifs d'investissement, en présence notamment de Paul Mourier, préfet de région, Vincent Lavier, président de la Chambre régionale d'agriculture, Thomas Lemée, président des JA et Stéphane Sauce, président de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté.

« Vous aviez émis des inquiétudes et vous aviez raison. Le module de paiement d'Euro-Pac pour la modernisation, n'est pas encore en service, mais nous allons vers une normalisation », indique Marie-Guite Dufay pour introduire cette réunion de gouvernance sur le Feader. Elle poursuit : *« je suis très malheureuse de ce qu'il s'est passé, car j'aime l'agriculture. Ce transfert, je n'aurai pas dû l'accepter dans ces conditions. Dans le tangage, on a réussi malgré tout à tenir. Une autre phase va pouvoir se mettre en place avec le développement des dispositifs. Lors de la dernière Pac, la Bourgogne avait été malmenée. Nous avons montré un front uni. Le contexte était plus favorable. On a joué collectif et on a obtenu satisfaction. Les nouvelles orientations sont, pour l'instant, assez floues avec le premier pilier, le deuxième pilier et le fonds de cohésion. Les prochaines négociations ne seront pas faciles »*. Le préfet de région, Paul Mourier, précise : *« je peux témoigner de votre attachement au monde agricole. L'État est là pour venir en appui aux politiques de développement mises en place par la Région »*. La directrice de la DRAAF, Marie-Jeanne Fotr Muller complète : *« les DDT ont repris 1 552 dossiers pour résorber les files d'attente et respecter les dates limites pour le traitement des dossiers de l'ancienne programmation (2014-2022) »*.

Au niveau de la profession, Vincent Lavier, président de la Chambre régionale d'agriculture s'inquiète. *« Les annonces de la présidente de la commission européenne, Ursula von der Leyen, ne sont pas une surprise. On ne manquera pas de revenir vers la Région, pour faire part de nos demandes et propositions pour la prochaine Pac. Nous avons engagé les travaux pour ne pas rater le rendez-vous. Au niveau du Feader, pour la profession, il est urgent de retrouver des procédures beaucoup plus fluides et prendre en compte les remontés du terrain pour être plus efficace »*.

Enfin, Christian Morel, vice-président à l'agriculture, considère *« qu'il faut développer la valeur ajoutée dans les fermes. Il faut créer de la richesse. La deuxième priorité reste l'installation des jeunes et le renouvellement. Mais l'installation des jeunes pose la question du revenu »*. *« Cependant, il est quand même difficile pour un JA d'avoir des perspectives si les aides aux investissements prévues arrivent avec des délais trop longs »* rappelle Thomas Lemée.



À l'occasion de cette réunion, Stéphane Sauce, président de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté a remercié Marie-Guite Dufay, présidente de Région, pour son engagement sur les dossiers agricoles.

Point d'étape sur le RDR 3 (Feader 2014-2022)

800 millions d'euros ont été attribués pour la Bourgogne (programme socle et relance) lors de la dernière programmation. 630 millions d'euros ont été accordés pour la Franche-Comté. Le plan de sortie de crise a permis d'éviter un non-paiement des aides pour les agriculteurs(rices) qui avaient déposé un dossier et qui ont fait une demande de solde avec les justificatifs nécessaires. Pour la Région, c'est finalement 28 millions qui n'ont malheureusement pas été utilisés. Il faut relativiser ce montant qui représente 2 % des crédits accordés pour l'ensemble de cette programmation.

Cette réunion de gouvernance était l'occasion de faire un point sur la mesure M23 *« catastrophes naturelles »*. Tous les demandeurs recevront rapidement une notification de la Région pour savoir si la demande a été acceptée. Finalement 1 536 dossiers ont été programmés pour 27 millions d'euros, dont 1 195 en Bourgogne pour un montant de 16 450 € par dossier et 341 en Franche-Comté pour un montant de 23 000 € par dossier. Une trentaine de dossiers seront contrôlés par l'ASP à partir des justificatifs. Le traitement des dossiers sera ensuite réalisé pour un paiement au fil de l'eau avant le 31 décembre 2025.

Au sujet des DJA prises en charge par le RDR 3 (paiement des acomptes), il y a encore quelques dossiers (moins d'une dizaine) à traiter. Les JA concernés doivent se rapprocher de leur Chambre d'agriculture pour fournir les justificatifs nécessaires avant le 30 septembre.

Le décret sur les conditions du paiement des soldes de DJA est enfin sorti, ce qui va permettre de régler la majeure partie des dossiers en attente. Des négociations sont encore à prévoir pour les quelques dossiers restés en souffrance.

La reprise d'une partie des dossiers du RDR 3 par les DDT permet de clôturer tous les dossiers reçus avant la fatidique date du 30 juin 2025.

Point d'étape sur le RDR 4 (Feader 2023-2027)

Dossiers DJA

268 DJA ont été programmées dans le cadre du RDR 4. 140 conventions ont été signées. Le module de paiement pour la DJA est maintenant opérationnel.

Le paiement de l'acompte pourra se faire dans les trois mois.

Modernisation

Pour ce dispositif, la situation reste plus complexe. Quatre appels à projets ont été réalisés et 465 dossiers sont actuellement programmés pour un montant de 35 millions d'euros. La signature des conventions et les dates restent parfois à clarifier, comme les modalités retenues par les services instructeurs de la Région pour les montants attribués. Aussi, le principe d'une réunion technique entre les services instructeurs et les services accompagnateurs permettra de connaître précisément les modalités retenues pour le traitement des dossiers (taux de subvention, …).

Par ailleurs la prise en charge par la Région des intérêts bancaires pour les dossiers en attente de paiement, n'est pas toujours mobilisée. Une réunion entre les banques, la Région et les représentants de la profession devrait pouvoir aussi clarifier ces règles de prise en charge. Le module de paiement pour ces aides aux investissements devrait être finalisé d'ici début octobre, pour un paiement pour la fin décembre.

Pour clôturer cette réunion de gouvernance, une première ébauche de prochain remaquettage est évoquée, avec la nécessité d'optimiser les crédits disponibles en faveur des dispositifs fortement sollicités, comme la modernisation et la diversification.

En conclusion de cette réunion, Stéphane Sauce, président de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté, remercie le travail de coopération engagé avec les différents services. *« Cette méthode a permis d'avoir un bouclage des dossiers dans les temps pour le RDR 3, tout en accélérant l'instruction des dossiers pour le RDR 4. Maintenant, il y a encore la réception des conventions et le paiement des acomptes qui méritent une attention toute particulière pour ne plus connaître de nouveaux reports. Nous restons extrêmement vigilants, car les agriculteurs qui ont investi ne pourront pas supporter de nouveaux retards »*.

À cette occasion, il conclut en remerciant Marie-Guite Dufay, présidente de Région, pour son engagement sur les dossiers agricoles.

FRSEA Bourgogne Franche-Comté.

À cette occasion, il était important d'avoir les dates précises sur les prochains comités de sélection, les comités de programmation et les différents appels à projets d'ici la fin d'année.

Objet	Dates à retenir pour les différents appels à projets
AAP2 2024 Modernisation	Comité de programmation 18 avril 2025 Conventions éditées par les services Bilan détaillé et calcul sub + effluents + JA sous-contraintes. Une réunion technique Région pour clarifier le traitement des dossiers
AAP3 2024 Modernisation	Comité de programmation 3 juillet 2025 181 dossiers déposés 144 dossiers retenus Envoi des conventions : les modalités ont été revues pour éviter les erreurs
AAP Transition 2024 AAP4 Modernisation 2024	Comité de programmation 5 et 6 août 2025 197 dossiers déposés Envoi des conventions : les modalités ont été revues pour éviter les erreurs
AAP Diversification 2024	172 dossiers déposés, Comité de sélection octobre 2025 Comité de programmation en novembre 2025.
AAP1 2025 Modernisation	Appel à projets 2 juin au 2 juillet 2025 351 dossiers déposés normalement l'enveloppe financière devrait être suffisante Comité de sélection : date non arrêtée Comité de programmation : date non arrêtée
AAP 2 2025 Modernisation	Appel à projets Dépôt mi-novembre à mi-décembre
AAP1 2025 Diversification	Appel à projets 2025 diversification 18 septembre au 30 octobre 2025
AAP1 2025 Transition	Appel à projets 2025 transition 16 septembre au 16 octobre 2025

// ORAGES ET GRÊLE

Le vignoble de l'Yonne une nouvelle fois touché

Dans la nuit de mercredi 23 au jeudi 24 juillet, d'importants orages sont survenus du côté de Saint-Bris-le-Vineux, Coulanges-la-Vineuse, Jussy et Migé. Retour sur les dégâts causés dans les vignes.



Météo89

En quelques minutes, certains secteurs de Coulanges-la-Vineuse ont été très impactés par la grêle.



Domaine Philippe Sorin

Les dégâts constatés à Saint-Bris le Vineux après l'orage de grêle.

Suite aux importantes chutes de grêle sur les vignobles icaunais, Philippe Sorin, propriétaire du domaine éponyme, à Saint-Bris-le-Vineux a accueilli Terres de Bourgogne pour témoigner. *« Nous avons été un peu impactés par la grêle. Nous estimons que 10 % à 20 % de nos grains sont abîmés. Cela aura donc une incidence sur les vendanges de cette année »*, confie-t-il, au sein de sa boutique de vente. Jusque-là épargné par les orages, le viticulteur qui possède 25 hectares, se montre moins optimiste concernant les vendanges. *« L'orage n'a duré que 15 à 20 minutes. En très peu de temps, notre cour était couverte d'un tapis blanc. Alors dans les vignes, on n'imaginait même pas. Si la température augmente et perdure, les raisins sécheront et ça n'aura pas tant d'impact que ça. À l'inverse, s'il continue de pleuvoir, nous avons peur que la pourriture s'insinue dans nos vignes. Ça serait le pire scénario »*, relate-t-il, les yeux rivés sur sa cuvée de l'an dernier. *« Ce qui est inquiétant, c'est que ces épisodes de grêle commencent à devenir de plus en plus fréquents »*, manifeste-t-il. Malgré le mauvais souvenir de l'année 2016 que Philippe Sorin garde en mémoire, les conditions météorologiques de cette année semblent moins propices à une année sans récolte.

Pour autant, le viticulteur de Saint Bris relativise. Son village n'a pas été le plus exposé à la grêle. *« Nous avons eu beaucoup de pluies, et les grêlons étaient moins nombreux et plus petits, de la taille d'un petit pois. J'ai discuté avec d'autres viticulteurs du département, et notamment de Coulanges-la-Vineuse. Dans ce secteur, certaines vignes n'ont même plus de feuilles. Et ça, c'est ce que redoute le plus un viticulteur »*, s'inquiète-t-il.

Près de 80 % de perte sur certains secteurs

Au domaine Lemoule à Coulanges-la-Vineuse, le constat est plus inquiétant. Yves Lemoule, ancien propriétaire, s'occupe du domaine en attendant que son fils rentre de vacances. Il attend désormais avec impatience la venue des experts pour constater les dégâts. *« D'après ce qu'on a pu voir, les coteaux ouest sont majoritairement touchés. On estime entre 70 à 80 % d'impacts »*, constate-t-il, avant de relativiser, *« Le vignoble est large, donc de l'autre côté, il y a des vignes qui ne sont peut-être touchées qu'à 10 % à peine »*. L'œil avisé, Yves Lemoule, se souvient du déluge qui est tombé dans le village la veille au soir. C'est d'ailleurs à cet endroit, selon lui, que les impacts ont été les plus conséquents. *« Nous avons seulement 6 ha qui sont à proximité du village. Ceux-là sont durement impactés, les feuilles sont déchiquetées »*, manifeste l'ancien viticulteur. À l'approche des vendanges, il nage dans l'incertitude. *« À notre niveau, je pense qu'on sera impacté à 30 à 40 %. Étant donné les prévisions météorologiques, on a tout de même préféré commander des produits anti-pourritures, pour que des foyers ne se créent pas. Au moment des vendanges, nous devrons vigilant. Il nous faudra écarter les résidus qui risquent de compromettre les fermentations »*, conclut-il.

Charlotte Sauvignac

// REMISE DE PRIX

Des notes d'excellence

Le 22 juillet, et de manière exceptionnelle, les prix du Concours général agricole catégorie « Vins 2025 » étaient remis aux médaillés.

Suite à une erreur logistique, les distinctions du Concours général agricole catégorie « Vins 2025 » était remise, le 22 juillet, aux médaillés par la Chambre d'agriculture de la Nièvre, en concertation avec la Chambre régionale d'agriculture du Centre Val de Loire et du Bureau interprofessionnel des Vins du Centre (BIVC).

Ainsi, neuf sociétés ont été primées : SA Saget la Perrière (Or – Coteaux du Giennois, IGP du Val de Loire, muscadet Sèvre et Maine ; bronze – Sancerre 2024), SARL Benoît Chauveau (Bronze et argent – Coteaux du Giennois ; bronze – Pouilly Fumé 2024), Mauroy Gauliez EARL (argent – Pouilly Fumé 2024), Domaine Tinel Bondelet (Or - Pouilly Fumé 2024), Earl Jean-Pierre Bailly (Or - Pouilly Fumé 2024 et 2023), SCEA Jeannot Pères et fils (argent – Pouilly Fumé 2024), SARL Jacques Marchand (argent – Pouilly Fumé 2024), SCEA Domaine Les Chantalouettes (or – Pouilly Fumé 2024), Domaine Figeat André et Édmond (argent – Pouilly Fumé 2024).



Chambre d'agriculture de la Nièvre.

La remise des distinctions s'est tenue en présence notamment de Fabienne Decottignies, préfète de la Nièvre.

Un engagement salué

À l'occasion de cet événement, Cyrille Forest, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, rappelle que *« depuis 1870, ce Concours général agricole incarne l'excellence, la diversité et la passion du monde agricole français. À l'origine, il était une vitrine pour valoriser les meilleurs produits du terroir et les animaux d'exception élevés en France. Plus de 150 ans plus tard, il continue de rayonner jusque dans nos campagnes nivernaises. Cette année, vous êtes neuf domaines viticoles médaillés pour la catégorie Vins, et ces médailles représentent le fruit de votre travail, de votre rigueur dans les vignes, et de votre passion familiale et entrepreneuriale, parfois transmise depuis plusieurs générations. Aujourd'hui, je salue votre ténacité à faire vivre les traditions tout en innovant, malgré les défis climatiques et les nuits sans sommeil qu'ils ont pu engendrer ces dernières années. Vous avez tenu bon, et vous avez réussi. Merci à toutes et à tous pour votre engagement, et également aux autres candidats nivernais qui ont participé aux différentes épreuves du concours : que ce soit pour le concours des animaux reflétant notre expérience et notre excellence de la génétique, le concours des jeunes célébrant la relève de demain, ou celui qui nous réunit ce soir, le concours des produits fermiers et des vins qui distinguent notre terroir agricole et ses goûts authentiques »*. D'ailleurs, pour rappel, l'entreprise Fernand Dussert reçut une médaille d'argent pour son jambon sec dans la catégorie « Produits fermiers ». Enfin, Cyrille Forest ouvre la porte de l'avenir : *« la Chambre d'agriculture de la Nièvre et le Conseil départemental souhaitent postuler pour une prochaine édition du Salon International de l'Agriculture (SIA) afin de mettre notre territoire en avant au travers d'un stand. Le Concours général agricole représente la France des agriculteurs ainsi que tout ce qu'elle a de plus beau et de vivant. C'est pour nous une source d'inspiration et c'est pour cela que nous avons l'ambition de porter haut les couleurs de notre terre, de nos savoir-faire et de notre jeunesse pour préparer une belle aventure dans un prochain SIA »*.

Chloé Monget

// SYNDICALISME

21 Les 1 001 dossiers

La FDSEA et les JA de Côte-d'Or ont proposé trois visites d'exploitations à la nouvelle directrice de la DDT. L'occasion d'aborder de très nombreux sujets avec elle et ses services.

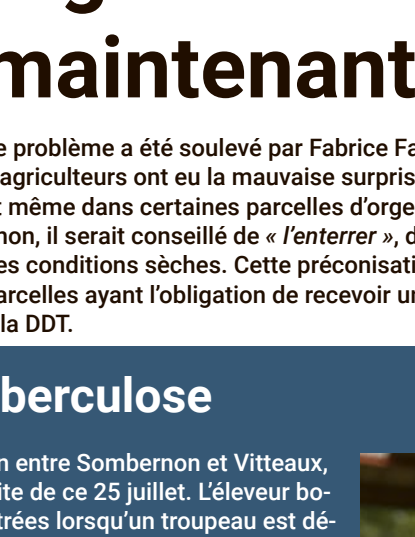


Jacques de Loisy, président de la Chambre d'agriculture, participait à cette journée.

Plaine dijonnaise, Auxois-Morvan et Châtillonnais dans la même journée, avec à chaque fois des interlocuteurs spécialisés dans un ou plusieurs domaines : le programme concocté le 25 juillet par la FDSEA et les JA de Côte-d'Or était riche pour Manuelle Dupuy. La délégation s'est « posée » plusieurs heures chez Loïc Dumont (EARL de l'Abbaye à Ouges), avant de se rendre chez Georges Baudot (Saint-Mesmin) puis à l'EARL des Lys, chez Mathieu Silvestre (Lucenay-le-Duc). Les discussions se sont même prolongées durant un barbecue. Ont été successivement abordés : la conjoncture et les récoltes, l'entretien des cours d'eau et des fossés, les zones humides, le sanitaire (tuberculose, dermatose nodulaire), les dégâts de gibier, le loup, la Pac et les contrôles, le photovoltaïque… Bref, tout y est passé ! À l'heure d'écrire ce petit retour dans nos colonnes, nous avons fait le choix de résumer seulement quelques points.

AG

« C'est un cirque »



La journée s'est terminée chez Mathieu Silvestre, éleveur avicole et porcin à Lucenay-le-Duc. Les problématiques des terres à faibles potentiels ont été listées, tout comme le besoin de diversification des exploitations concernées. Le photovoltaïque est une voie choisie par environ une ferme sur trois, selon Clément Babouillard. *« Bientôt, ce sera une sur deux »*, imagine Antoine Carré, qui a pointé du doigt certains dysfonctionnements sur les réseaux électriques. Une autre problématique, plus locale, a été discutée : suite à des problèmes de pyromanie récurrents, la profession alerte une nouvelle fois les services de l'État : il faut agir avant qu'un drame ne survienne. Mathieu Silvestre, après la rencontre, partageait avec nous son ressenti sur un tout autre sujet, celui de la pétition de la loi Duplomb. *« La société nous a défendus début 2024 lors des grandes manifestations, un peu partout dans le pays. Il fallait manger local, produire en France, ne rien ramener de l'étranger et aujourd'hui, nombre de personnes s'opposent à cette loi qui va pourtant dans le bon sens. Pour ma part, elle me permettrait d'avoir un second poulailler sans avoir à sortir une somme folle pour déposer un dossier, sans être sûr que celui-ci soit accepté. Aujourd'hui, les seuils sont bloqués à la limite de la rentabilité. Nous voulons bien faire de la viande pas chère, à des coûts pas chers, mais à un moment donné, il faut du « nombre », sinon ce n'est pas possible. Cette pétition est un cirque, alors que nous importons de la volaille à hauteur de 70 %. Mes deux enfants sont intéressés par l'agriculture : un nouveau projet pourrait être doublement pertinent pour la ferme ».*

En zone périurbaine, c'est chaud !



Loïc Dumont, agriculteur à Ouges, accueillait la première visite de la journée. Les discussions ont notamment porté sur l'agriculture en zone périurbaine. C'est une situation plus que spécifique mais la présence d'un aéroport est source à de nombreuses contraintes : les exploitants n'ont pas le droit de cultiver ce qu'ils veulent. *« Par exemple, il ne faut pas de tournesol, pour éviter que les corbeaux ne puissent représenter un risque pour les réacteurs des avions. Il y a aussi la piste : elle fait près de 4 km et nous sommes obligés de la traverser pour changer de parcelle : des autorisations sont obligatoires à chaque passage ».* L'aménagement des routes en zone périurbaine a été discuté avec la DDT : les engins agricoles, certes peu nombreux dans le secteur, ne sont pas pris en compte et la création d'îlots centraux oblige les exploitants à totalement repenser leur logistique. Les déchets sauvages ? Parlons-en ! Ils sont nombreux pour Loïc Dumont, avec des parcelles du côté de Longvic et Chenôve qui reçoivent régulièrement des pneus ou toute sorte de détritus issus de travaux de l'habitat (placo, peintures…). À chaque fois, il faut contacter les services de Dijon Métropole pour les évacuer. Les relations avec les riverains ne sont pas toujours simples, loin de là : *« les gens ne supportent plus de voir des pulvérisateurs et ce, même si les bandes enherbées conséquentes sont mises en place. Pour moi, elles représentent 4 % de la SAU. Les insultes sont fréquentes, on me prend en photo et on porte plainte, ce sont aussi des pertes de temps. Un jour, on m'a même agressé, heureusement que mon père était là pour m'aider… L'agriculture en zone périurbaine, vous m'aurez compris, c'est compliqué. Alors certes, nous avons parfois des terres de qualité mais ce contexte devient de plus en plus lourd à gérer ».*

Ergot : on fait quoi maintenant ?

Le problème a été soulevé par Fabrice Faivre : cette année, bon nombre d'agriculteurs ont eu la mauvaise surprise de retrouver de l'ergot dans leur blé, et même dans certaines parcelles d'orge. Pour se débarrasser de ce champignon, il serait conseillé de *« l'enterrer »*, donc de labourer et si possible dans des conditions sèches. Cette préconisation technique pose problème dans les parcelles ayant l'obligation de recevoir un couvert. Le message a été transmis à la DDT.

Pas aidés avec la tuberculose



Georges Baudot, éleveur à Saint-Mesmin entre Sombernon et Vitteaux, a reçu la délégation pour la seconde visite de ce 25 juillet. L'éleveur bovin a mis en avant les difficultés rencontrées lorsqu'un troupeau est déclaré positif à la tuberculose : *« Pour ma part, je l'ai eue à deux reprises, la dernière fois en 2022. On n'en sort pas, on n'en voit pas le bout… Je suis proche de la retraite mais je suis quasiment sûr de la ravoir une nouvelle fois d'ici là. Ce dossier est très complexe, je ne sais pas comment nous nous en sortirons. Une chose est sûre : on ne nous aide pas à repartir. Les estimations réalisées sur place ne sont pas prises en compte au plus haut rang. De ce fait, je n'ai pas tout réinvesti par rapport à ce qu'ils m'ont fait tuer. Ce que je trouvais à acheter était plus cher que les estimations ! Un autre problème vient du délai de paiement : quand on vous annonce une date en juin et que le paiement n'intervient qu'en novembre, il faut faire le banquier en attendant, et ce n'est pas simple ! ».* Lui-même touché par la tuberculose bovine en 2022, Antoine Carré, président de la FDSEA, a pris le relais en exprimant son mécontentement aux services de la DDT : *« il faut toujours hausser la voix pour essayer de faire avancer ce type de dossier, ce n'est pas normal. Aujourd'hui, nous avons quatre foyers en Côte-d'Or et deux se passent extrêmement mal car la DGAL, la Direction générale de l'alimentation, n'envoie pas les estimations aux éleveurs, qui demandent simplement les prix du marché. Des solutions doivent être trouvées très rapidement sinon, nous trouverons bien le moyen de monter à Paris très prochainement ».* Durant cette même rencontre, Thierry Besançon, président de la commission dégâts de gibier de la FDSEA, est venu aborder la problématique des surpopulations, notamment de sangliers, pour lesquelles un développement du piégeage est vivement souhaité. Dans les mêmes échanges, Antoine Duthu, président des JA, a parlé *« prédation »*.

// FDSEA

89 Moisson : premier bilan

La série de réunions « moisson » de la FDSEA de l'Yonne a débuté ce lundi 28 juillet, à Sergines chez Maud Bourdon. Retour du terrain.



La première réunion moisson de la FDSEA dans la région du Sénonais, ce lundi 28 juillet.

C'est autour d'une vingtaine de personnes qu'Oana Poisson, animatrice en productions végétales et Léandre Vocoret, animateur en productions animales et viticoles de la FDSEA de l'Yonne, commencent leur toute première réunion moisson. À l'aide de l'enquête récolte réalisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Oana Poisson attire l'attention des agriculteurs présents sur les résultats obtenus pour chaque culture moissonnée. *« En ce qui concerne l'orge d'hiver, l'enquête a reçu 54 réponses qui couvrent 1 348 ha. Dans la zone du Gâtinais, nous obtenons une moyenne de 81,1 quintaux par ha. Cela vous paraît-il correct ? »*, questionne-t-elle, le tableau sous les yeux. En face, les têtes oscillent de bas en haut. *« Pour le colza, l'enquête a collecté 38 réponses qui couvrent 870 ha. Dans la zone du Gâtinais, nous obtenons une moyenne de rendement de 42,2 quintaux par ha »*, ajoute-t-elle, avant de poursuivre sur le blé tendre. *« Si on se base sur les 45 réponses apportées, on observe une moyenne dans la zone du Gâtinais de 81,9 quintaux par hectares »*. Son collègue, Léandre Vocoret, prend la parole pour parler, à son tour, des acquis syndicaux remportés par la FDSEA. *« Cette année, le syndicat a obtenu 14 victoires concernant les lois de finance et la loi d'orientation agricole. Notamment, en ce qui concerne le maintien du tarif défiscalisé du GNR pour 2025… »*, liste-t-il, avant de se faire interrompre, par un agriculteur. *« J'ai reçu un mail de la DDT, concernant une consommation dites excessive par rapport à la surface exploitée. Ils ont donc souhaité une justification. Mais, nous ne comprenons pas, nous n'avons pas changé nos habitudes »*, exprime en colère l'un des adhérents à la FDSEA. C'est alors que Damien Brayotel, président de la FDSEA, est intervenu, en répondant, *« c'est peut-être pour s'assurer que c'est bien à destination d'une activité agricole »*. L'animateur en productions végétales, poursuit en listant les 13 autres acquis syndicaux (voir encadré).

« On est dans le brouillard »

Après avoir listé les évolutions agricoles, Léandre Vocoret, laisse la parole à sa collègue pour parler de la Mission Inter-Services Agricole, crée à la suite des manifestations. Le président de la FDSEA souhaite reprendre la parole, avant de se lancer sur ce thème, pour s'exprimer sur la pétition contre la PPL Duplomb, après avoir entendu des agriculteurs en parler dans la salle. *« La FDSEA a fait un énorme travail sur la PPL Duplomb, notamment avec les manifestations. Cela a permis de ramener les choses à leur juste valeur. Cette pétition n'aura pas d'incidence »*, affirme-t-il, debout dans le hangar de Maud Bourdon. Il est ensuite interpellé par un autre agriculteur. *« Ce ne sont pas forcément des Parisiens qui sont contre la proposition de loi, il y en a également qui sont dans des zones rurales, souvent assez éloignés du monde agricole… »*, argumente-t-il, découragé. Un autre agriculteur reprend alors la discussion, en haussant le ton, *« ici, on est nombreux à être betteravier, et on se rend compte que la jaunisse est en train de revenir comme en 2020, les champs deviennent jaunes. Alors, bon, l'objectif, c'est de se revoir dans cinq ans, si cette loi ne passe pas, et de voir où nous en serons ? »*, ajoute-t-il, défaitiste. Damien Brayotel, se lève pour s'exprimer à nouveau et remobiliser les troupes. *« Nos manifestations avaient bien été perçues par la population, les changements de gouvernement successifs ont fait oublier cette proposition de loi. L'objectif c'est d'informer les populations, pour que les gens comprennent la réalité des choses, et ne soient pas contre mais avec nous »*, affirme le président de la FDSEA. Après plusieurs diapos passées, les deux animateurs clôturent la réunion et invitent les agriculteurs à trinquer avant de passer au barbecue.

Charlotte Sauvignac

Les acquis syndicaux

- Augmentation de l'exonération de Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) ;
- Validation de la « provision élevage » ;
- Exonération partielle de 30 % de la déduction pour épargne de précaution (DEP) en cas de réintégration à la suite de la survenance d'un sinistre climatique ou sanitaire ;
- Crédit d'impôt pour les exploitations certifiées (HVE) pour 2025 et crédit d'impôt remplacement jusqu'en 2027 ;
- Calcul de la retraite sur les 25 meilleures années qui entre en vigueur janvier 2026 ;
- Pérennisation de l'exonération de cotisations patronales pour l'emploi de saisonniers (TO-DE) ;
- Augmentation du seuil pour l'imposition au réel ;
- Dépénalisation d'infractions environnementales / liées au ICPE…

// MOISSONS

89 « On a préféré remplacer le tournesol par l'avoine »

Mickaël Daguet, agriculteur à Lainsecq, livre son ressenti après les moissons.

Mickaël Daguet, agriculteur et associé de l'EARL Desnoyers-Daguet, semble satisfait de la moisson. *« La récolte est plutôt bonne, autant en quantité qu'en qualité »*, confie-t-il, dans la table de sa salle à manger.

Avec près de 660 ha de colza, blé, orge d'hiver et de printemps, avoine de printemps et de luzerne, Mickaël Daguet, détient également une entreprise d'élagage pour diversifier ses revenus, à Andryes.

L'agriculteur, associé depuis 2006 avec Nicolas Desnoyers, a choisi cette année, de remplacer le tournesol par l'avoine de printemps. Un choix qu'il *« ne regrette pas du tout aujourd'hui »*, constate-t-il. *« En avoine, on a fait 46 q/ha sur environ 50 ha. C'est un bon rendement. On pense vraiment qu'on a fait une meilleure marge en avoine que ce qu'on aurait pu faire en tournesol. Ceux qui ont décidé de continuer cette culture cette année semblent déçus d'après ce qu'on peut entendre »*, ajoute-t-il. C'est donc face à cette belle année, qu'il décide de renouveler l'opération pour la prochaine campagne. La culture de colza a quant à elle souffert des conditions climatiques. *« À 15 jours de la récolte, le 14 et le 15 juin, nous avons subi des orages de grêle. Heureusement, nous avions pris l'assurance récolte, ce qui nous a permis de pallier le manque. Cela fait deux fois en trois ans que nos cultures de colza sont impactées par la grêle, on a donc préféré anticiper cette année »*, confie-t-il.

« Il ne faut pas se louper »

En ce qui concerne le blé, l'agriculteur est très satisfait du résultat. *« Nous avons une moyenne de 63 q/ha pour 206 hectares cultivés. Les analyses montrent que la qualité de nos cultures est entre 80 et 83 PS, et que les grains de blé ont 11,2 g de protéine »*, ajoute-t-il satisfait, avant de parler de l'orge d'hiver. *« On s'est un peu trop précipité pour les semer, on aurait pu faire mieux. On est à 60 q/ha sur 125 hectares »*, confie-t-il. A contrario l'orge de printemps est une plus belle réussite. *« On a semé mi-février et on est contents du résultat. Il ne fallait pas se louper, j'ai entendu dire que certains, qui ont semé plus tardivement, ont eu de moins bons rendements. Après, on a eu de la chance, en deux jours, 33 mm d'eau sont tombés, ce qui nous a permis de faire un bon calibrage, entre 98 PS et 70 PS en fonction des zones. Au niveau des protéines, nos grains sont à 10,5 g, ce qui fait qu'ils pourront être destinés à la filière brassicole »*, affirme-t-il, confiant pour la suite.

La chance est de son côté, car contrairement à d'autres agriculteurs, aucun dégât majeur de gibier n'a eu d'incidence sur sa moisson.

Charlotte Sauvignac



Pexels

// FESTIVITÉS

21

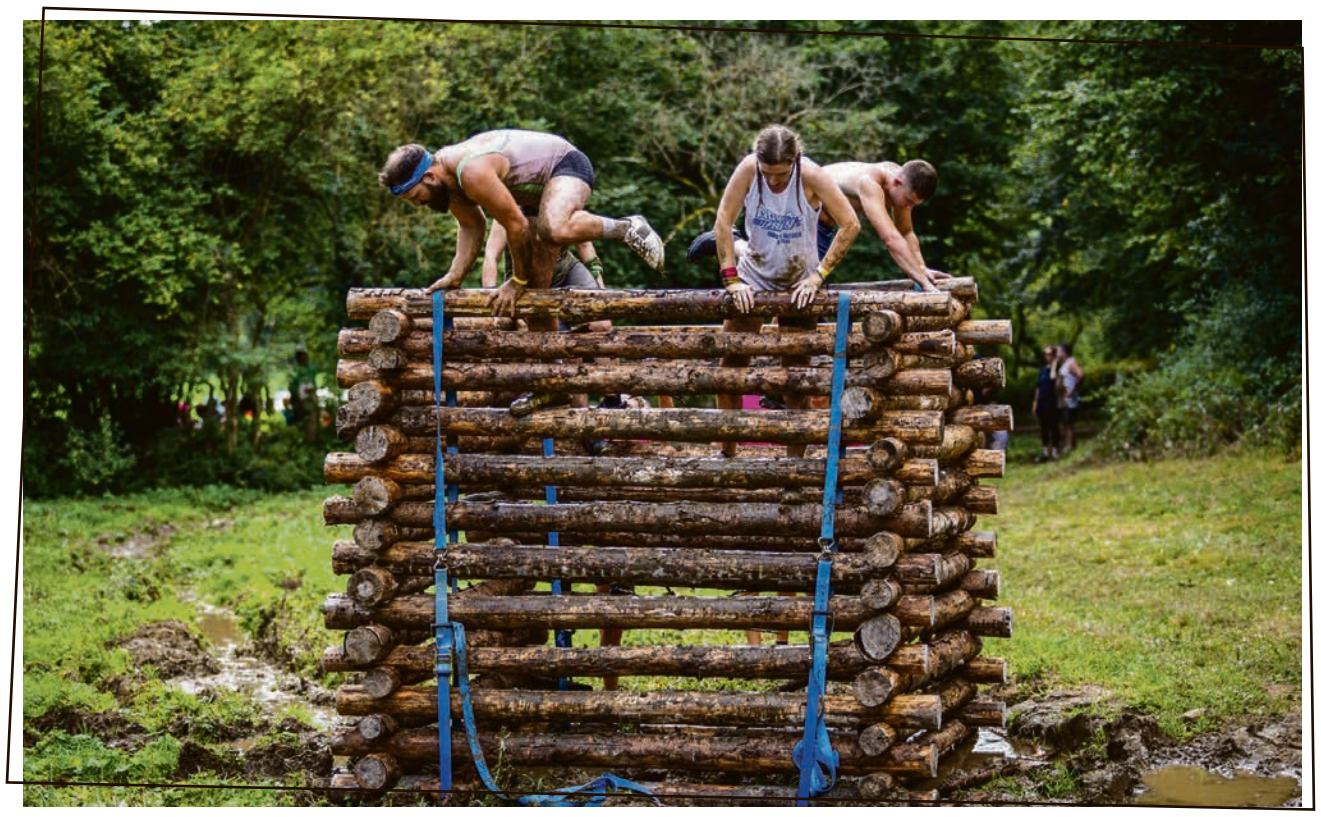
Baigneux, on s'y prépare

L'Agri'Run et le Festiv'agri se dérouleront une semaine après la fête départementale de l'agriculture, samedi 30 août.

La dernière semaine d'août sera très chargée en Côte-d'Or. Parmi les nombreux évènements à suivre, deux se tiendront le même jour, samedi 30 août, à Baigneux-les-Juifs : l'Agri'Run et le Festiv'Agri. L'Agri'run, pour commencer, est en pleine préparation vers la Ferme de la Corvée, pour ne pas dire à proximité de l'exploitation de Didier Robin. *« Tout se passe très bien pour le moment, les bénévoles sont au rendez-vous, dans la bonne humeur habituelle »*, nous transmet Florent Moyot, le président de l'association. Les organisateurs montent leurs obstacles depuis début juillet. Une grande nouveauté sera d'ailleurs à l'affiche pour cette édition : *« il s'agira de la vachette d'Interville ! Il faudra bien sûr l'éviter et pour ça, il faudra passer dans une piscine. Nous vous donnons rendez-vous le 30 août pour le vivre, ça devrait être très intéressant ! »*, annonce Florent Moyot, qui dénombrait plus de 800 inscrits la semaine dernière.

On enchaîne

Le Festiv'Agri, soirée musicale organisée tous les deux ans par les Jeunes agriculteurs d'Aignay/Baigneux, prendra le relais un peu plus tôt que d'ordinaire, vers 19 heures, sachant qu'il n'y aura pas de trail cette année. *« Nous n'aurons pas un groupe comme d'habitude, mais trois artistes »*, présente Hugo Perrauquin, le président de l'équipe cantonale JA. Seront présents sur scène : Carlos Marcos (violoniste, pop électro), Gaëtan Clerget (saxophoniste, pop électro) et du messin DJ Mast (années 1990/2000). *« Ces trois personnes se connaissent et travaillent souvent ensemble, le programme devrait être aussi diversifié que sympa »*, poursuit Hugo Perrauquin. Il y aura bien sûr de quoi boire et manger, ajoute le salarié agricole de Chaume-lès-Baigneux : *« du jambon à la broche sera à déguster avec des frites. Nous proposerons également des crêpes. Pour la buvette, il y a tout ce qu'il faut ! Les inscriptions ne sont pas nécessaires, nous tablons sur 1 500 personnes. Il y aura de quoi se ravitailler, sauf si nous nous faisons déborder en voyant 2 000 personnes débarquer d'un coup sur notre évènement ! »*.



Une trentaine d'obstacles sont en cours de réalisation pour l'Agri'Run. Les organisateurs annoncent une grande nouveauté dans cet article. Le Festiv'Agri, lui, prendra le relais dès le début de soirée avec trois artistes.

// CHÂTILLON-EN-BAZOIS

58

Un comice ouvert à tous

Le 9 et 10 août, Châtillon-en-Bazois fêtera son comice ! L'occasion pour les Jeunes agriculteurs du canton de s'associer au comité du comice pour proposer un événement complet.

Si la définition exacte d'un comice agricole, selon Le Robert, est *« réunion des cultivateurs d'une région pour le développement de l'agriculture »*, celui de Châtillon-en-Bazois ne se résumera pas uniquement à cela. En effet, ce rendez-vous qui aura lieu le 9 et 10 août dans le canton se veut *« fédérateur de toute la ruralité et bien plus encore »* explique François Loiseau, président des Jeunes agriculteurs du canton, groupe participant d'ailleurs à l'organisation de l'événement avec le comité du comice.

Afin d'esquisser son idée, il développe : *« Il y aura de nombreuses animations dédiées à tous les publics, qu'ils soient exploitants agricoles, résidents du canton ou touristes. De plus, beaucoup sont gratuites car nous n'envisageons pas cette fête autrement qu'ouverte à tous sans mettre personne de côté »*.

Programme

Ainsi, les JA du canton et le comité du comice, ont prévu pour le samedi, une exposition de matériel agricole ainsi que le fameux concours de labour (à Frasnay) et, nouveauté de l'année, une course de lit – les deux à partir de 10 h 30. François Loiseau détaille : *« Dans d'autres régions, la course de lit est une activité appréciée et rigolote car assez insolite, et nous nous sommes dit pourquoi pas le faire aussi ! »*. Le principe sera simple, 4 personnes pousseront le lit qui sera chevauché par un chevalier courageux doté d'un seau d'eau. Un bonus sera donné à l'équipe ayant ramené le plus de liquide – en plus du classement de la course. Pour participer à cette activité gratuite, il faudra s'inscrire jusqu'à la veille de l'événement au 06 60 44 22 05. Toute la journée du samedi, les plus petits auront aussi droit à des activités avec notamment une structure gonflable, de quoi bien se dépenser avant le repas du soir (sous chapiteau) suivi par un concert et une performance de DJ. Pour le dîner dansant, les ventes de tickets (25 euros) se déroulent en points de vente (voir encadré). Pour mémoire, un déjeuner est prévu le midi (16 euros) sans réservation. Le dimanche, ce sera au tour du traditionnel défilé d'une vingtaine de chars dans la ville, avec pour thème : les fêtes du monde. Le week-end sera clôturé en beauté par un feu d'artifice. François Loiseau conclut : *« le comice est d'une certaine manière un moyen de montrer de quoi nous sommes capables dans nos campagnes, car nous sommes tous pleins de ressources pour les faire vivre au quotidien. Ensuite, je pars du principe que plus nous sommes nombreux plus nous nous amuserons, alors n'hésitez pas à venir ! »*. Rendez-vous donc le 9 et 10 août à Châtillon-en-Bazois !

Chloé Monget



JA de Châtillon-en-Bazois.

Les JA du canton de Châtillon-en-Bazois et le comité du comice du canton travaillent main dans la main pour l'organisation de cette fête du 9 et 10 août.

Achat des tickets repas

Les gourmands pourront acquérir leurs tickets repas pour le soir dans trois points de vente : Au Rouet Enchanté (chez Louisette), 14 Rue du Docteur Duret, 58 110 Châtillon-en-Bazois - 03 86 84 10 39 ; Esprits de Fleurs, 42 Rue du Docteur Duret, 58 110 Châtillon-en-Bazois - 03 86 84 75 37 ; Au Chardon, 113 Bois Seigne, 58 110 Alluy - 03 86 84 03 75.

ÉLEVAGE

// ÉLEVAGES OVINS

21

Le jury passera deux fois

Deux concours ovins se déroulent en l'espace de quelques jours en Côte-d'Or : à Saulieu puis à Arnay. Un éleveur près de Semur-en-Auxois a pris rendez-vous.

Fin août, on sort en concours. C'est une tradition chez les éleveurs ovins avec la Fête du Charolais suivie de la foire d'Arnay-le-Duc. Comme plusieurs de ses homologues, Sébastien Jeannin a pris date. En boucherie, quatre lots de trois agneaux seront emmenés les 23 et 24 août à Saulieu, sept ou huit reproducteurs seront ensuite présentés au foirail arnétois, le 29 août. Sept ou huit béliers : c'est un peu moins que d'habitude pour ce sélectionneur charollais du village de Souhey : *« effectivement, il m'en reste un peu moins. Les ventes ont été plus nombreuses que d'ordinaire ces derniers temps, avec notamment des achats d'éleveurs de l'Est qui ont eu beaucoup de dégâts liés à la FCO. En plus de leur mortalité, certains de leurs béliers ne remplissent pas : ils doivent réinvestir en génétique. Ces mêmes éleveurs de l'Est ont l'habitude de se rendre à Arnay chaque année : nous les attendons nombreux »*.



Sébastien Jeannin, mardi dernier, sur ses terres à Souhey.

Quels prix ?

Pour le premier rendez-vous de l'agenda, celui de Saulieu, Sébastien Jeannin espère remporter la plus belle des plaques afin de vendre *« au mieux »* ses produits : *« mes meilleurs lots ont été achetés par un boucher de Belfort ces dernières éditions, je pense que ce sera encore le cas cette année si les résultats sont là. Pour les autres agneaux, ce sera fonction des autres acheteurs »*. Pour la troisième année consécutive, les prix sont au rendez-vous et sont rémunérateurs. Le Côte-d'orien fait tout de même remarquer une perte sèche d'1,50 euros/kg en seulement trois semaines : *« les cours étaient montés au niveau inédit de 11,50 euros/kg grâce à la fête musulmane de l'Aïd-el-Kébir. Mais visiblement, il y aurait eu beaucoup de stocks, beaucoup trop par rapport à ce qui était envisagé, d'où cette baisse rapide d'1,50 euros/kg. Des cours à 9 euros/kg : c'est comme l'an passé à la même date. Ils remonteront peut-être un peu d'ici la fête du Charolais »*. Les reproducteurs, quant à eux, sont mieux valorisés qu'un temps mais l'augmentation reste *« timide »* et ne suit pas réellement les courbes de la boucherie.

On vaccine et tout va bien

Cette rémunération, dans son ensemble, est forcément encourageante pour les éleveurs ovins. Cela est-il de nature à motiver davantage de jeunes à s'installer ? L'éleveur de 200 brebis l'espère mais *« rien n'est toutefois évident »* : *« le prix des fermes est important lui aussi, il n'est pas simple de sortir un gros capital comme ça, surtout quand on est jeune… Si les prix se portent bien, c'est un peu la même raison qu'en bovins : il y a moins de bêtes. Dans les marchés, il y en a environ 20 % de moins qu'il y a deux ou trois ans. Bon, c'est vrai, les dégâts de la FCO y jouent un rôle important »*. De par ce manque d'animaux, Sébastien Jeannin reste très confiant pour la tenue des cours : *« ils vont rester à un bon niveau, en toute logique. Je pense que ce sera également le cas en bovins. Ma compagne, qui est vétérinaire à Venarey, travaille avec des éleveurs à qui il manque 20, 30 voire 40 veaux cette année à cause de la FCO, c'est énorme et cela va se ressentir sur les marchés »*. En parlant de FCO, Sébastien Jeannin avait aussitôt vacciné ses animaux l'été dernier, dès le 14 août, avant de remettre ça en avril dernier : *« je n'ai pas hésité à le faire, encore une fois sous les bons conseils de ma compagne qui, de par son poste, voit bien la différence entre les élevages qui ont vacciné et ceux qui ne le font pas »*.

Et même une troisième fois…

Un troisième jury sera requis en Côte-d'Or, avec la tenue du concours national Suffolk qui se tiendra dans le cadre de la Fête du Charolais. L'évènement, déjà prévu à Saulieu en 2024, n'avait pas pu se tenir à cause de la FCO. Cette édition réunira 110 animaux et dix élevages. La Côte-d'Or sera représentée par le Gaec Poillot de Thoisy-la-Berchère et le Gaec Mimeur de Thoisy-le-Désert. Laurent Mimeur participera à son deuxième concours national après celui de 2012 à Cournon : *« C'est à côté, c'est l'occasion d'y aller, j'emmènerai douze Suffolk. Le but est de passer un bon moment et de montrer que l'on est toujours là, même si dix-sept béliers ont déjà été vendus à la ferme, sans bouger. L'année dernière, j'étais également prêt à y aller, les bêtes avaient été soignées pour ce rendez-vous, mais nous avions été prévenus, seulement quatre jours, avant que le concours n'allait pas avoir lieu. Cela avait été dur à accepter »*.



// EN BREF

Prédation

Un tir de défense dans la Nièvre

Un grand canidé de phénotype loup en situation d'attaque sur un troupeau en pâturage sur la commune de Lurcy-le-Bourg a été abattu dans la nuit du 25 au 26 juillet 2025 dans le cadre de la mise en œuvre d'un tir de défense simple réalisée par les lieutenants de louveterie de la Nièvre
Il s'agissait de la quatrième attaque en moins de sept jours au sein de la même exploitation. Les trois précédentes attaques avaient occasionné la mort de 4 ovins et 11 blessés. Cinq autres attaques pour lesquelles la responsabilité du loup n'était pas écartée avaient été recensées depuis le 15 juin dernier dans des communes voisines.

D'après communiqué

// PORTES OUVERTES DUC

89

« Notre bâtiment est enfin sorti de terre »

C'est dans le village de Villiers-les-Hauts qu'un nouveau bâtiment d'élevage Duc est né. Retour sur la journée portes ouvertes organisée ce mardi 29 juillet.

Après un drame survenu en août 2022, Jean-Paul et Sonia Grzezalkowski, de la SCEA du Bois Monsieur ont enfin l'esprit léger. *« Il y a trois ans, notre bâtiment partait en fumée, un 15 août. Aujourd'hui, il est enfin sorti de terre »*, exprime Jean-Paul Grzezalkowski, devant les 90 participants à la porte ouverte. Ce mardi 29 juillet, ils présentent tous deux, officiellement, leur nouveau bâtiment d'élevage avicole de production de chair, accompagnés par leurs partenaires(1), et notamment Duc. Jacques Bercier, maire de Villiers-les-Hauts, a pris la parole pour féliciter les deux éleveurs. *« Nous avons eu beaucoup d'interrogations de la part de la population sur les conséquences d'un tel bâtiment dans le village. Sonia et Jean-Paul, ont donc décidé de réunir les habitants pour leur fournir des informations et les ont convaincus »*, affirme-t-il. En attendant d'accueillir les poussins, les éleveurs poursuivent leurs nombreuses autres activités. *« Avant de devenir éleveuse avec mon mari, j'étais viticultrice à Fleys, et je continue de m'occuper d'un hectare, le reste c'est mon frère qui s'en occupe »*, confie Sonia Grzezalkowski. *« Mon mari possède 150 ha de terres et 50 ha de prés, ainsi qu'une cinquantaine de têtes de bétail à l'année, des charolaises et des aubracs »*, détaille-t-elle.

Jean-Paul Grzezalkowski, quant à lui, observe son nouveau bâtiment et se projette enfin. *« Nous aurons environ 28 000 poulets, dont des poulets de souche dite « du quotidien », et des poulets de souche dite « du bien-être animal ». Ce sont les poulets les plus demandés dans le marché avicole, donc ceux qui se vendent le mieux »*, confie-t-il.

« Quel est l'avenir de la filière avicole ? »

Dans une ambiance conviviale, Hugues Saulet, président des éleveurs de Duc, dresse un portrait du marché avicole français. *« Nous manquons de production de volailles en France. Nous sommes donc obligés d'importer, notamment pour la restauration collective »*, exprime-t-il. Pour lui, il est donc important de *« communiquer sur les origines de la volaille, ainsi que sur le métier d'éleveur avicole »*. Ancien éleveur laitier, il est satisfait d'avoir laissé sa place pour aller sur un marché qu'il considère *« beaucoup plus porteur »*. Damien Calandre, directeur général de Duc, du même avis, prend la parole devant les visiteurs. *« En 2024, la volaille était la viande la plus consommée en France. C'est donc un marché porteur. D'autant plus que, chaque année, la consommation de volaille augmente d'environ 5 % »*, ajoute-t-il.



Les éleveurs, accompagnés par Damien Calandre, DG de Duc, le maire de Villiers-les-Hauts ainsi que la député annoncent officiellement l'ouverture du nouveau bâtiment d'élevage avicole.

Charlotte Sauvignac

(1) Bourcy Nicolas, Entreprise Jean Bourcy, CRAI Énergies, Crédit Agricole, Groupama, Laurin Electricité, Lubing, Serupa, Systel, Tuffigo Rapidex et Vitogaz.

ÉLEVAGE

// VALORISATION

Une logique locale

Comme expliqué dans une précédente édition, le Secours populaire de la Nièvre collabore avec certains producteurs locaux dont Guillaume Crépin (« Blanc Bleu du Morvan » à Vandenesse).



Guillaume et Yuliya Crépin se sont installés à Vandenesse depuis deux ans. Pour les contacter : contact@blancbleudumorvan.com



Guillaume Crépin privilégie la vente directe en local pour la commercialisation de sa viande.

Afin de proposer des produits de qualité aux personnes accueillies par le Secours populaire de la Nièvre, l'association met en œuvre différentes actions dont l'approvisionnement de son marché par des producteurs berrichons et nivernais. Parmi eux, Guillaume Crépin, 40 ans, éleveur à Vandenesse (« Blanc Bleu du Morvan »). Plus précisément, Guillaume fournit en viande Blanc Bleu l'association, suite à une mise en relation entre lui et l'association par un de ses clients. Il explique : *« Le partenariat est mis en place depuis quelques mois, mais j'espère que nous irons plus loin qu'une simple livraison de denrées. En effet, j'aimerais beaucoup pouvoir expliquer mes pratiques, faire découvrir l'exploitation et les bienfaits de l'approvisionnement local (au sens large) ou encore les différentes races ou encore participer à des événements comme des dégustations afin de présenter les morceaux… En somme, tisser du lien pour retrouver un certain équilibre entre public et exploitant. Pour moi, revenir à la sphère locale c'est renouer avec une certaine logique et des échanges véritablement humains. Et bien évidemment tout cela doit se construire en confiance ».*



En souriant, Guillaume Crépin précise : ***« j'ai des Blanc Bleu de toutes les couleurs ! ».***

Recommencer à zéro

Cette vision que Guillaume Crépin a de son partenariat avec le Secours Populaire se retrouve également dans son choix professionnel. S'il est installé depuis deux ans dans la Nièvre, Guillaume était auparavant exploitant en Belgique : *« J'ai décidé de tout quitter, car l'agriculture Belge dans sa globalité n'avait plus de sens pour moi, avec ses systèmes ultra-intensifs et un foncier en grande tension. Ayant la conviction que se plaindre ne résout rien, j'ai donc pris la décision d'avancer en redémarrant ailleurs ».* Ainsi, durant deux ans il cherche une ferme à reprendre en France : *« J'ai opté pour ce pays car la barrière de la langue n'existe pas, et j'ai écumé de nombreux endroits (Cantal, Creuse, Yonne, Ain, etc.) avant de trouver la ferme de Vandenesse ».* Presque comme un coup de cœur, il détaille : *« Le lieu m'a beaucoup plu. Et, cerise sur le gâteau, il se prêtait à l'élevage de Blanc Bleu. Malgré tout, s'il avait fallu laisser le cheptel de côté, je pense que je l'aurai fait pour me tourner vers une autre race, car parfois il faut prendre des décisions compliquées ».* C'est donc avec un cheptel d'une centaine de bovins et 35 vêlages par an, sur 75 ha que Guillaume vit aujourd'hui, avec sa conjointe collaboratrice, Yuliya, 39 ans. Il poursuit : *« En Belgique, j'aurai été la 4e et dernière génération d'exploitants. Ici, je suis la première. Nous verrons si cela se poursuivra avec mes enfants, mais je leur laisse faire ce choix. En attendant, j'espère pouvoir améliorer l'environnement dans lequel ils évoluent afin de leur transmettre un monde vivable, où l'on travaille avec la nature ».*

Des valeurs bien précises

Dans cette idée, il stipule : *« J'adapte d'ailleurs mes pratiques au fil du temps, grâce aux observations que je peux faire tous les jours ».* Sur ce volet de *« synergie avec son environnement »*, il présente quelques éléments : *« Je vais commencer à travailler avec la Chambre d'Agriculture ou encore le Parc naturel régional du Morvan pour réimplanter des arbres et haies, notamment le long de la Dragne pour limiter l'érosion des berges. En somme, je voudrais stabiliser quelque chose qui l'est de moins en moins. En parallèle, l'exploitation est engagée dans les MAEC et labellisée HVE. Si cela représente bien évidemment des contraintes non négligeables, je pense que cela est bénéfique puisqu'en accord avec ma vision globale de mon exploitation ».* En plus, il insiste : *« Quand nous avons décidé de nous installer ici, nous voulions que le bien-être animal soit au centre de notre activité. Nous avons donc opté pour un cheptel réduit, avec une commercialisation en circuit court et en vente directe. Ainsi, nous allons au bout de la chaîne de l'élevage en suivant nos animaux jusqu'au bout du vêlage à l'assiette puisque nous réalisons le transport vers l'abattoir et les livraisons auprès des clients. Cette manière de faire, outre d'avoir un lien indéniable avec mes animaux – que je vais voir tous les jours – j'arrive à proposer des DLC de 20 jours ; point idéal pour une gestion plus aisée dans les établissements de restauration ».* Actuellement, Guillaume travaille avec des restaurants ainsi que la cantine du collège de La Machine. Il stipule : *« Approvisionner en local est logique pour moi car, outre avoir des aliments de qualité, cela permet de réduire l'impact sur l'environnement, tout en faisant marcher l'économie locale et donc la vie autour. D'ailleurs, l'alimentation pour mes animaux (blé, luzerne, maïs, etc.) est elle aussi achetée localement ».* Aujourd'hui, Guillaume Crépin cherche à développer son carnet d'adresses : *« J'adorerai fournir d'autres restaurations collectives, et des restaurants qui voient les choses d'une manière globale, il ne faut donc pas hésiter à me contacter ».* Pour les convaincre, il définit ce qu'est la Blanc Bleu à ses yeux : *« À mon sens, cette race est synonyme d'élégance, et de bon équilibre, avec une belle longueur et des aplombs bien faits. Même si les naissances se font obligatoirement par césarienne, car les animaux sont très conformés, tout est réalisé dans d'excellentes conditions et sous surveillance rapprochée de l'animal tous les jours. À cela s'ajoute, un très bon rendu en volume. Par exemple, pour un animal de 900 kg, nous pouvons espérer obtenir environ 600 kg de carcasse sur laquelle nous pourrons potentiellement sortir plus de 80 % de viande. Dans tous les cas, il faut du temps pour arriver à une certaine qualité de viande, il ne faut rien forcer, il faut suivre le courant naturel ».* Il conclut : *« En venant en France, j'ai la chance de pouvoir réinventer mon métier au quotidien, et c'est un plaisir de constater qu'il est possible de revenir à un système respectant les valeurs environnementales, humaines et animales ».*

Chloé Monget



« Je vais voir mes animaux tous les jours pour créer du lien » **souligne Guillaume Crépin.**

L'avenir du Secours populaire

Pour l'avenir, Ingrid Morice, directrice départementale du Secours Populaire de la Nièvre, est inquiète. « Les enjeux futurs autour du « Bien manger » sont grands car la situation se dégrade pour nombre de personnes. Et, en parallèle, les dons s'amenuisent, et plus spécifiquement ceux des entreprises, car le contexte économique nivernais est de plus en plus complexe ». Toutefois, elle insiste : *« quels que soient les montants ou les formes de donations, l'important est l'intention car elle offre une dynamique collective différente de l'individualisme qui transpire de la société aujourd'hui. Nous sommes toujours en recherche de partenariats, donc contactez-nous ! ».*
Renseignements : contact@spf58.org ou au 03 86 61 32 49.**

// CHANVRE

Le débouché dicte le mode de récolte

Le chanvre est cultivé sous contrat avec un industriel chargé de la première transformation. Ce contrat peut fixer les modalités de récolte, en fonction des spécificités de l'outil industriel et des débouchés visés.



L.-M. Allard/ Terres Inovia

Matériel de récolte équipé d'un bec Kemper type Bafa.

Selon que l'on cherche à valoriser la paille - et en particulier le type de fibre - ou la graine, les pratiques de récolte du chanvre diffèrent.

Débouché textile

Pour un usage textile, le chanvre est récolté à pleine ou fin de floraison, dès la libération du pollen par les fleurs mâles (90 à 100 jours après semis). Une récolte trop tardive entraîne la formation de fibres secondaires, moins adaptées aux exigences du textile.

Le type de fibre visé détermine le matériel utilisé :

• **Fibres longues :** La récolte doit permettre de paralléliser les pailles, qui ne doivent pas excéder 1 m de long pour s'adapter aux outils de transformation du lin. La machine Hyler Sativa 200A a été développée pour cela. Les pailles étant sectionnées en 2, lors du pressage, les balles de têtes et de pieds doivent être séparées pour un teillage différencié. Ces fibres permettent de produire des vêtements 100 % chanvre.

• **Fibres courtes :** Récoltée avec une faucheuse à section (type Sauerburger), puis andainées et pressées (balles rondes ou carrées), la paille est ensuite acheminée vers une ligne de transformation dédiée à la production de fibres courtes. Elles sont utilisées en mélange avec du coton pour produire du fil cotonisé.

Débouché graine

Les graines mûrissent 4 à 6 semaines après la floraison. Toutefois, cette maturité n'est pas uniforme au sein d'une même inflorescence : alors que certaines graines sont déjà tombées, d'autres, situées plus haut, peuvent encore être vertes.

Une récolte trop précoce donne trop de grains verts ; trop tardive, elle provoque des pertes par déhiscence. Le stade optimal de récolte peut se résumer ainsi :

- Les enveloppes des graines situées à la base de l'inflorescence commencent à se détacher.
- Les graines situées au sommet sont encore au stade pâteux.
- Les tiges sont presque entièrement défoliées.
- Moins de 10 % des graines restent vertes (ce que l'on peut évaluer en battant des inflorescences à la main).

À ce stade, la paille est également mûre.

Deux méthodes de récolte sont possibles

• Récolte de la graine et de la paille en un seul passage.

Les chanvrières peuvent être équipées de moissonneuses-batteuses spécifiques, de type BAFA. On utilise généralement des becs Kemper d'ensileuse adaptés, et le rotor coupe la paille en segments de 50 à 60 centimètres.

L'ensemble des brins de paille passe dans le batteur et les secoueurs, ce qui permet d'assurer le battage complet de toutes les têtes, même en cas d'hétérogénéité de hauteur sur la parcelle.

• Récolte en deux passages : d'abord la graine puis la paille.

Dans un premier temps, la graine est récoltée avec une moissonneuse-batteuse classique, à condition d'y apporter quelques adaptations simples pour éviter que les fibres de chanvre ne s'enroulent autour des éléments de la machine.

Les principales modifications à prévoir sont :

- L'ajout de tôles de protection sous la machine pour empêcher les fibres d'atteindre et de s'enrouler autour des organes hydrauliques et également de réduire l'usure du matériel liée à l'abrasivité des pailles,
- L'installation de diviseurs à l'avant pour limiter l'écrasement des plantes par les roues.

D'autres équipements peuvent aussi être utiles, comme un système de type col-de-cygne placé entre la barre de coupe et le convoyeur. Ce dispositif permet de relever la hauteur de coupe à plus de 2 mètres, afin de ne récolter que la partie haute des plantes, là où se trouvent les graines. Cela réduit considérablement l'entrée de tiges dans la machine et donc les risques d'enroulement, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Une fois la graine récoltée, différentes étapes restent nécessaires pour récupérer et valoriser les tiges. Juste derrière la moissonneuse-batteuse, elles sont coupées au plus près du sol avec une faucheuse à section type Busatis. Elles vont alors sécher et rouir. Sous l'action des conditions climatiques (rosée, pluie, soleil) et des micro-organismes, le rouissage a pour objectif de faciliter la séparation des fibres du bois de la tige. Un à plusieurs passages de faneuse s'avèrent nécessaires pour la réussite de l'opération. Les tiges de chanvre sont alors andainées puis pressées. En attendant d'être acheminées vers les outils industriels, les balles rondes ou carrées seront obligatoirement mises à l'abri.

Séchage rapide : une étape clé

La graine de chanvre est souvent récoltée avec un taux d'humidité élevé, généralement entre 18 et 20 %, voire davantage. Or, pour pouvoir être stockée en toute sécurité, elle doit être rapidement nettoyée puis séchée dans les 6 à 12 heures suivant la récolte, jusqu'à atteindre une humidité inférieure à 9 %. On évitera ainsi une dégradation de la graine pouvant compromettre sa qualité, en particulier pour un usage alimentaire.

Pour limiter ces risques dès la récolte, il est fortement recommandé de ventiler les bennes de transport à l'aide de souffleries, gaines ou ventilateurs. Cette aération préventive empêche les graines de chauffer et assure une meilleure conservation en attendant le séchage.

Pas d'improvisation

La récolte du chanvre ne s'improvise pas : elle doit être rigoureusement adaptée au débouché visé, qu'il s'agisse de fibre ou de graine. Chaque filière impose ses propres exigences en termes de stade de récolte, de matériel et d'organisation, conditionnant directement la qualité des produits obtenus.

La diversité des pratiques – récolte en un ou deux passages, fibre longue ou courte, paille ou chènevis – reflète la richesse des débouchés, mais suppose une bonne coordination entre agriculteurs, industriels et équipementiers.

Louis-Marie Allard, Terres Inovia



L.-M. Allard/ Terres inovia

Bon stade de récolte du chènevis (moins de 10 % de grains verts).

// MOISSONS

21 Alors, ce bilan ?

Le président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or évoque les moissons dans son département. L'état d'esprit est plutôt mitigé.

La moisson 2025 a-t-elle été belle en Côte-d'Or ? *« Dans l'ensemble, elle a donné des résultats corrects, aux environs de 65 q/ha en blé et en orge, ainsi qu'une trentaine de quintaux/hectare en colza. Une récolte moyenne est elle aussi enregistrée en bio »*, résume Jacques de Loisy, en rappelant l'existence d'importantes disparités selon les secteurs géographiques. Des résultats beaucoup plus précis seront dévoilés le 5 septembre à la Maison de l'agriculture de Bretenière, lors de la traditionnelle réunion d'après-moissons organisée par la Chambre et la FDSEA, en présence des organismes stockeurs et des instituts techniques, mais aussi de la Draaf et de CerFrance BFC.

« Seulement moyens »



Jacques de Loisy se satisfait des rendements mais pas des prix.

Il y a quelques semaines, Jacques de Loisy aurait sans doute *« signé »* pour une telle moisson : *« c'est possible ! Elle met fin à une série de trois mauvaises campagnes en productions végétales. Mais à elle seule, elle n'effacera évidemment pas ces trois dernières années… Il n'y a pas de place pour l'euphorie, d'autant que ces rendements 2025 sont seulement moyens, dans la normalité de ce que nous pouvons avoir dans une zone intermédiaire. Certains producteurs sont toutefois contents et c'est normal : l'an passé, il manquait entre 30 à 40 % des volumes »*. Parmi les plus belles surprises de l'été, Jacques de Loisy cite les orges de printemps, dont la moyenne départementale devrait être tout à fait correcte : *« il y avait de l'appréhension chez les producteurs mais finalement, malgré les fortes chaleurs que nous avons eues, les champs concernés ont su tirer leur épingle du jeu. À l'inverse, la culture qui a sans doute le plus déçu à l'échelle départementale est probablement le pois de printemps. Une autre déception vient du salissement des champs cette année : il va y avoir un gros travail à réaliser en termes de stockage, allotement, triage, nettoyage… Nous voyons monter une forte pression de mauvaises herbes, il faut être vigilant »*.

Oui, mais

Jacques de Loisy aborde ensuite le *« gros point noir »* de ces moissons : *« concernant les prix, nous touchons le fond… Les coûts de production sont supérieurs à 200 euros/tonne et pour la rémunération de l'agriculteur, nous sommes plutôt aux alentours de 150 euros/tonne : ce n'est même pas le prix des années 1980 ! Il va nous manquer entre 400 et 500 euros/ha en 2025. Cela fera deux années de suite que c'est ainsi, ce n'est plus tenable »*. Le président de la Chambre espère que l'Europe lèvera *« toutes les barrières »* en termes de fertilisation pour éviter que la situation ne s'aggrave. Le devenir des cours, lui, dépendra une nouvelle fois de la conjoncture internationale et aussi, de l'impact de la sécheresse sur les cultures de maïs et de tournesol. *« Vous l'aurez compris, la moisson 2025 est correcte mais cela n'empêche pas notre état d'esprit d'être mitigé par rapport à tous ces éléments. C'est un peu la même chose en élevage où les foins ont été d'une bonne qualité et avec des rendements moyens, mais les événements sanitaires du moment ne sont pas encourageants »*, termine Jacques de Loisy.

AG

// OBJECTIF CULTURES PROPRES

Céréales : que faire en présence d'ergot ?

Des « grains noirs » dans les récoltes de céréales ? Ce sont peut-être des sclérotes d'ergot qu'il va falloir gérer.

L'ergot est un champignon produisant des alcaloïdes particulièrement toxiques et représente une préoccupation absolue pour tous les acteurs de la filière céréalière. Rappels des leviers mobilisables et de la conduite à tenir en cas de présence avérée.



Dominique Jacquin

L'ergot est un champignon dangereux par les toxines qu'il produit.

Et maintenant, ne pas ergoter...

À la récolte :

• Si des sclérotes d'ergot sont détectés dans les bennes à la moisson : prévenir le collecteur de céréales qui évaluera le lot d'autant que les normes sanitaires ont été renforcées récemment.

• Au silo, procéder à l'échantillonnage de chaque benne livrée, multiplier les points de prélèvements pour réduire l'incertitude associée à la mesure et le risque de prendre une mauvaise décision. L'échantillon analysé doit être d'environ 1 kg pour réduire l'erreur d'échantillonnage.

• Si présence avérée : plusieurs techniques existent pour nettoyer les lots. Un nettoyeur-séparateur bien réglé aura une efficacité partielle et permettra de réduire la teneur en sclérotes de l'ordre de 40 %, tandis que l'utilisation de trieur optique ou de table densimétrique permettra d'éliminer totalement les sclérotes d'un lot de céréales (>95%).

• Pour les lots très contaminés, si l'utilisation de trieur optique ou de table densimétrique n'est pas possible, la méthanisation est un moyen efficace pour valoriser les lots de céréales contaminés par l'ergot sans risque d'infester les parcelles après épandage des digestats.

Au champ après la récolte :

• Réaliser si possible un labour de la parcelle où l'ergot a été identifié cette année pour permettre d'enfouir les sclérotes à plus de 10 cm de profondeur.

• Diversifier sa rotation. C'est un bon moyen de lutte, surtout lorsque le sol n'est pas travaillé (éviter pendant au moins 2 ans d'implanter des céréales à paille sur la parcelle et opter pour des cultures non-hôtes type oléoprotéagineux, luzerne, maïs…).

• Ensuite, travailler avec des semences saines, pour ne pas amener d'autres sclérotes dans le sol de sa parcelle y compris avec les semences de CIVE (avoine, seigle, raygrass…). Pour éviter tout risque de contamination de nouvelles parcelles, ne pas utiliser un lot contaminé par l'ergot pour faire sa semence de ferme.

• Enfin, il est capital de limiter la présence de graminées adventices dans les parcelles et de mobiliser tous les leviers dès cet été pour les limiter (travail du sol, date de semis, désherbage efficace, gestion des bords de champ…).



Flickr/Stiller Beobachter.

Les situations climatiques qui altèrent la fécondation des épis sont favorables au développement de l'ergot

Pourquoi de l'ergot en 2025 ?

On constate cette année beaucoup d'ergot. En particulier, on observe une présence d'ergot dans de l'orge (ce qui est habituellement plus rare) ainsi qu'une présence d'ergot dans des blés précédent colza dont la gestion du désherbage était maîtrisée en 2024. Quels sont les premiers éléments explicatifs ?

1. Les situations climatiques qui altèrent la fécondation des épis sont favorables au développement de l'ergot : manque de rayonnement et/ou gel autour de méiose, pluie > 40 mm et/ou gel autour de floraison. Cette année, le climat a été globalement peu propice au développement de l'ergot, mais des accidents climatiques ont pu être observés localement. Par exemple, il y a eu des températures minimales inférieures à 4 °C et des pluies à floraison importantes (40-75 mm) dans les secteurs de Châtillon-sur-Seine et Til-Châtel (21). Par ailleurs, cette année a été marquée par un stress hydrique important durant le printemps, qui a pu être exacerbé par du stress azoté. Les conséquences de ce climat sur la sensibilité à l'ergot de la plante ne sont pas encore clairement établies.

2. L'inoculum d'ergot dans le sol a probablement été important à cause des sclérotes tombés au sol à la moisson 2024, année à forte pression également.

3. L'inoculum dans le sol était d'autant plus important dans les situations en non-travail du sol. En effet, en situation d'infestation d'ergot il est conseillé d'enfouir le sclérote à plus de 10 cm dans le sol la première année puis de faire un travail superficiel la deuxième année pour ne pas le remonter à la surface. Le sclérote a en effet une viabilité moyenne de deux ans dans le sol (source Arvalis 2010-2013).

4. Les contaminations peuvent également venir des semences (de ferme ou certifiées) si le tri n'a pas été 100 % efficace.

5. Bien que le désherbage fût globalement bien maîtrisé cette année, la présence de vulpins et de ray-grass qui sont des graminées adventices sensibles à l'ergot est une source de relais et de propagation de l'ergot dans les parcelles de céréales. Ces contaminations par les graminées sauvages sont d'autant plus importantes en bords de champs / bois.

6. De manière plus anecdotique :

a. La présence de cécidomyies favorise également le développement de l'ergot. En effet, en se déplaçant de fleur en fleur, la cécidomyie va propager les spores d'ergot.

b. Une phytotoxicité peut entrainer une dégradation de la fertilité des épis, porte d'entrée pour l'ergot.

c. Les passages de roues peuvent créer un « couloir de vent » qui favorise la propagation des spores.

Un champignon dangereux...

L'ergot est un champignon dangereux par les toxines qu'il produit et soumis à réglementation.

Si l'ergot ne porte pas préjudice aux rendements, ce champignon est extrêmement néfaste vis-à-vis de la qualité des lots parce qu'il produit des alcaloïdes toxiques (toxines), dangereux pour les consommateurs à partir d'une certaine quantité et impactant également le bétail.

Des réglementations européennes encadrent la présence de sclérotes et les teneurs en alcaloïdes. À la récolte, la présence d'ergot se matérialise par la présence de grains noirs (sclérotes) mélangés aux grains récoltés qui peuvent provenir de la culture ou des graminées adventices présentes dans les parcelles. Ces sclérotes sont de tailles variables : les plus gros peuvent atteindre 5 cm aux plus petits « micro-sclérotes » qui ont pu passer inaperçus au champ.

Compte tenu de la toxicité des molécules produites par ce champignon, la teneur en ergot est réglementée dans les céréales.

Pour l'alimentation humaine : la limite maximale réglementaire est fixée, pour les sclérotes d'ergot, à 0,2 g/kg pour les céréales brutes (excepté pour le maïs et le riz), y compris pour le seigle (nouveauté depuis le 1er juillet). Cela représente environ 2 à 3 sclérotes par kilogramme de céréale.

Pour l'alimentation animale : la présence de sclérotes dans les lots de céréales ne doit pas dépasser 1 g/kg (Directive européenne 2002/32).

Pour les semences : la réglementation tolère un maximum de 3 sclérotes ou fragments de sclérotes pour 500 g de semences certifiées et 1 sclérote ou fragment de sclérote dans les semences de base (Directive européenne 66/402). Sur produits transformés, ce règlement prévoit en plus, des teneurs maximales réglementaires pour les alcaloïdes de l'ergot sur les produits céréaliers.

Article rédigé par les partenaires de « Objectif Cultures Propres » (OCP) Bourgogne Franche - Comté[1]

(1). Diane Chavassieux et Léa Bounhoure (Arvalis), Emmanuel Bonnin (Soufflet Agriculture), Benjamin Foltier (Axereal), Alexandre Lachmann (Bourgogne du Sud), Stéphane Joud (CA39), Emeric Courbet (CA70), Arnaud Pillier (CA21), Damien Derelle (SeineYonne), Romain Flamand (SAS Bresson), Michael Geloen (Terres Inovia), Léa Humbert (Terre Comtoise), Yohann Roblin (Interval), Équipe grandes cultures Chambre d'agriculture de l'Yonne (CA89), Mickael Mimeau (Alliance BFC), Antoine Villard (CA71) et Cédric Zambotto (CA58).

// EN SAVOIR +

En vidéo

Une vidéo pédagogique intitulée "Comment gérer l'ergot" est disponible sur Youtube: https://youtu.be/CarUqXdsKlY

À lire

Le guide "Les vrai/faux de l'ergot" disponible auprès de votre OS/CA. Ce document rassemble des fiches destinées à accompagner les agriculteurs et les techniciens dans la lutte contre l'ergot. Dans un format court et opérationnel, les sujets traités vont de la biologie du champignon au nettoyage des lots en passant par les moyens de lutte agronomiques.



PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

DIVERSIFICATION

// ÉLEVAGE ASIN

Des bonnes choses pour le corps

Une éleveuse de Massingy-lès-Semur fabrique des savons et autres produits cosmétiques avec le lait de ses ânesses.

Sept types de savons, un shampoing, une crème à raser et bientôt deux crèmes corporelles : on peut en faire, des choses, avec du lait d'ânesse ! Camille Paquet exerce cette activité depuis 2018 et fait découvrir son asinerie et ses produits lors de portes ouvertes. La Côte-d'orienne, basée jusqu'ici à Bure-les-Templiers, a récemment déménagé à Massingy-lès-Semur pour être plus près du Muséoparc d'Alésia, avec qui elle entretient un partenariat (une partie de ses ânes broutent les pâtures et ses produits sont vendus en boutique). Les savons et autres cosmétiques des ânesses de la côte du puits sont également disponibles en grandes surfaces et dans plusieurs épiceries, notamment à Châtillon, Beaune, Dijon et Semur. *« Il est possible de passer commande sur internet. Les personnes qui ne sont pas à l'aise avec un ordinateur peuvent directement m'appeler »*, ajoute la jeune femme. Camille Paquet élève 18 ânes dont 12 femelles répondant aux noms de Guinesse, Galipette, Ivresse, Gélinotte, Héroïne ou encore Griotte… Des produits spécifiques sont fabriqués à partir du lait de chacune d'entre elles, du savon nature pour hydrater ou exfolier la peau, au savon contre l'eczéma et le psoriasis, en passant par des produits contre l'acné hormonale ou encore l'alopécie : il y a tout pour prendre soin de son corps !



Camille Paquet élève un total de 18 animaux.

Un animal très intelligent

Les ânesses sont traites cinq fois par semaine et permettent chacune de récolter 800 ml de lait. L'intégralité de la production est transformée dans un petit laboratoire. Camille Paquet élève des ânes du Cotentin : une race en voie d'extinction. Cet amour pour ces animaux, la Côte-d'orienne l'a développé lors d'une période difficile il y a quelques années : *« les ânes m'ont aidée à remonter la pente après un accident. Je travaillais avant avec mon père dans un élevage de chevaux, il m'a été impossible de continuer »*.

Contrairement aux préjugés, l'âne est un animal extrêmement intelligent : *« l'image qu'il véhicule est totalement faussée. À l'époque, on mettait un chapeau d'âne sur la tête des enfants pour que l'intelligence de l'animal descende dans l'enfant ! L'âne, il ne faut pas le brusquer, il aime réfléchir et décider par lui-même »*. Camille Paquet nourrit ses animaux au foin et aux granulés, en agriculture biologique. Ses animaux errent dans une prairie de près de cinq hectares à l'arrière du bâtiment. La prochaine porte ouverte est programmée mercredi 20 août à 15 heures : toutes les personnes intéressées par une petite visite sont les bienvenues !

AG

Contact : 06 58 32 07 66, camille.paquet3@orange.fr, page Facebook « Les ânesses de la cote du puits ».



Sept types de savons sont proposés à la vente.

// HÉLICICULTURE

Sous les coquilles, tout un univers à rencontrer

Le Groupement des héliciculteurs de Bourgogne Franche-Comté renouvelle, sur une plus grande échelle, ses portes ouvertes des élevages régionaux. Du 2 au 10 août, ils seront dix à vous accueillir.

L'an passé, c'était un ballon d'essai pour le Groupement des héliciculteurs de Bourgogne Franche-Comté (BFC) : le début du mois d'août avait été marqué par des portes-ouvertes dans un nombre réduit d'élevages de la région. Mais la manifestation avait plu en mêlant habilement convivialité et véritable découverte d'une forme d'élevage aussi populaire que méconnue. *Bis repetita*, donc, en 2025, avec dix producteurs de Côte-d'Or, du Jura, de la Haute-Saône et du Doubs qui ouvrent grands aux curieux et aux gastronomes leurs exploitations, du 2 au 10 août. Le but est aussi de valoriser les productions françaises d'escargots qui ne représentent aujourd'hui que 5 % des escargots consommés en France, le reste étant importé des pays de l'Est. Au programme : des visites de parcs, des découvertes de l'héliciculture, de jour ou de nuit, le tout jumelé avec des marchés de producteurs ou d'artisans, de la restauration, des dégustations, des activités pour les enfants, et même de la musique !

Samedi 2 août :

– Ferme Au gré du temps, à Villecomte (Côte-d'Or), de 10 heures à 22 heures. Contact : 06 27 02 21 32

– Ferme d'Hélisens, à Bévy, rue de la Vigne au Roy (Côte-d'Or), de 10 heures à 18 heures.

– Ferme des Bruyères, Bonnencontre, D 20 (Côte-d'Or), de 15 heures à 17 heures.

– Au Bon Baveux, à Lombard, 782 rue du Quart, (Jura), à partir de 17 heures.

– Les escargots du Moulin, à Choye, 4, rue du Moulin Blanchard, (Haute-Saône), de 15 heures à 22 heures.

– Ferme du lycée agricole de Dannemarie, à Besançon, 10 rue François Villon, (Doubs), de 9 heures à 15 heures. Contact : 06 81 53 65 19.

– Ferme hélicicole du CFPPA de Châteaufarine (Doubs)

Dimanche 3 août :

– Ferme des Bruyères, Bonnencontre, D 20 (Côte-d'Or), de 15 heures à 17 heures.

– L'Escargot de Vincent et Élise, à Frasne-le-Château (Haute-Saône), de 10 heures à 18 heures. Contact : 06 50 18 11 39

Samedi 9 août :

– Ferme d'Hélisens, à Bévy, rue de la Vigne au Roy (Côte-d'Or), de 16 heures à 20 heures.

– Ferme du Coutiroi, à Culêtre, cour de la mairie (Côte-d'Or), de 14 heures à 22 heures. Contact : 06 70 50 21 26.

– Ferme hélicicole du CFPPA de Châteaufarine (Doubs)

Dimanche 10 août :

– L'Escargot du Lison, à Eternoz (Doubs).

Berty Robert

ghbfc.contact@gmail.com



Dans les parcs d'escargots, un formidable travail d'élevage à découvrir !

// TOURISME

58 Un tacot presque sur les rails

Courant juin, à Moux-en-Morvan, avait lieu la troisième rencontre concernant l'ouverture du chemin du Tacot.



Communauté de communes Morvan Sommets et Grands lacs.

Ici, un très ancien pont le long de la voie du Tacot, à Alligny-en-Morvan.



Communauté de communes Morvan Sommets et Grands lacs.

La remise en fonction du Chemin du Tacot nécessite quelques travaux…

L'association Les Chemins d'Ouroux continue d'œuvrer pour la transformation de l'ancienne voie du Tacot du Morvan comme chemin entre les bourgs, de Saulieu à Corbigny, en passant par le lac des Settons. En effet, le groupe s'est réuni une troisième fois courant juin à Moux-en-Morvan afin de faire le point sur les actions bénévoles dans chaque commune.

Ainsi, les échanges de certains membres de l'association débutèrent par un retour sur le succès de la conférence sur le tacot dans le cadre des « Micro-Folies » le 7 juin. Puis, il fut rappelé à tous que le chemin du tacot est ouvert de part et d'autre d'Ouroux à la Gare de Razou, ainsi de l'arrivée d'un wagon dans lequel sera présentée une exposition sur le Tacot durant l'été, lors des rendez-vous baptisés : « Les mercredis du Tacot ». Puis, ce fut au tour du tracé du chemin en lui-même d'être étudié avec un retour sur les difficultés rencontrées pour l'implanter. Parmi elles, il fut état d'un contournement à envisager vers Saulieu, ou encore à Alligny et Moux, Moux, Cervon afin d'éviter des parcelles privées. En effet, lorsque les parcelles sont privées, des échanges avec les propriétaires ou éleveurs occupants permettent de trouver des solutions pour sécuriser les passages des piétons, sécuriser les troupeaux, sensibiliser à l'élevage et au respect du travail agricole, etc.

Solutions et avenir

Afin de résoudre ces diverses problématiques, il fut proposé d'imprimer les cadastres de ces parcelles afin de trouver des solutions, le tout en concertation avec les communes concernées. Lorsque ce diagnostic précis sera réalisé, les membres présents à cette troisième réunion profilèrent l'idée d'organiser une journée dédiée au tacot afin d'attirer de nouveaux bénévoles. Il fut également mis en avant la possibilité de candidater une nouvelle fois au budget participatif de la Nièvre pour financer certains travaux nécessaires au lancement du « Chemin du tacot ». Enfin, la rencontre se clôtura par un aperçu de l'ancienne gare de Moux-en-Morvan et de sa réserve d'eau – élément indispensable au fonctionnement de la locomotive. Si le travail est donc bien lancé pour rouvrir ce chemin à faible dénivelé, la recherche active de bénévoles et de passionnés est toujours à l'œuvre pour poursuivre le travail ! L'association bénéficie ainsi de l'aide de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs, du Parc naturel régional du Morvan et du Conseil Départemental de la Nièvre.

Chloé Monget et Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs

Renseignements : www.cheminsdouroux.fr

// ENSEIGNEMENT

58 Les résultats aux examens

Voici les résultats aux examens du Legta du Morvan et de l'Eplefpa de Nevers-Cosne- Plagny.

Si les vacances scolaires riment avec détente, elles signifient aussi examens de fin d'année. Ainsi, après les résultats du Legta de Cosne, voici ceux du Legta du Morvan et de Challuy ainsi que ceux du LPA de Plagny. Pour le Legta du Morvan, 18 élèves ont été admis, sur les 24 présents pour le Diplôme national du brevet. Pour le Bac pro Conduite et gestion de l'entreprise agricole, 21 ont été admis sur 22 présents. Pour le Bac pro Conduite de productions aquacoles, 15 ont été admis sur 16 présents. Pour le Bac pro Services aux personnes et animation dans les territoires, 15 élèves ont été admis sur 21 présents. Pour le BTSa Aquaculture, 12 ont obtenu leur diplôme sur les 19 présents. Pour le Legta de Challuy (Nevers), 28 candidats passaient le BAC Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant pour un total de 28 admis dont 7 avec mention « Assez bien » (AB) et deux avec mention « Bien » (B). Pour le Bac général, les 13 candidats ont également tous été admis, dont un avec mention « AB ». Pour les BTS Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole, 15 élèves ont été admis sur les 19 présents, dont cinq avec mention « AB » et deux avec mention « B ». Pour les BTS Productions animales, les 12 candidats ont tous eu leur diplôme, dont six avec mention « AB », un avec mention « B » et un avec mention « Très bien » (TB). Enfin sur les 8 candidats des BTS Gémeau, 7 ont été admis, dont deux avec mention « B » et un avec la mention « TB ». Pour le LPA de Plagny, le CAPa Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural a vu 24 élèves admis sur les 25 candidats. Pour le Bac Pro Aménagements paysagers, 12 candidats ont été admis sur les 14 présents, et enfin pour le Bac pro Technicien conseil vente en alimentation, 4 candidats sur 6 ont eu leur diplôme.

D'après communiqué

Sources : Eplefpa de Nevers-Cosne-Plagny et Legta du Morvan

// FDC 21

21 Vers des îlots de biodiversité

Pour lutter contre la diminution de la biodiversité, la Fédération des chasseurs de Côte-d'Or a lancé le projet « Îlots de biodiversité ».



La Fédération des chasseurs fournit gratuitement tout le matériel nécessaire à la mise en place de l'îlot de biodiversité.

Pour la Fédération des chasseurs de Côte-d'Or l'objectif du projet « Îlots de biodiversité » est simple. Il vise à recréer des zones de refuge pour la faune locale. Lièvres, faisans, perdrix et autres oiseaux ou encore les insectes pollinisateurs… tous ont besoin d'espaces pour se nourrir et se reproduire. En aménageant une petite partie de votre exploitation, vous nous aidez à créer une mosaïque de refuges et de cultures, ce qui est idéal pour la biodiversité.

Le projet propose l'implantation d'une petite haie de 50 mètres associée à un couvert pluriannuel de 500 m². L'intérêt de ces couverts est considérable, en particulier pour les insectes pollinisateurs essentiels à l'équilibre de nos écosystèmes. De plus, ces parcelles fleuries offrent un habitat et un refuge à de nombreuses espèces.

Si vous êtes propriétaire ou exploitant d'une parcelle agricole en Côte-d'Or et que vous souhaitez agir pour la biodiversité, la Fédération des chasseurs vous fournit gratuitement tout le matériel nécessaire à la mise en place de votre îlot de biodiversité.

• Une haie de 50 plants avec des essences locales adaptées, à maintenir sur une durée minimale de 15 ans

• Un couvert mellifère de 500 m² pluriannuel, à maintenir pendant 4 ans.

• Un point d'eau (optionnel)

Cette initiative est soutenue financièrement par l'Office Français de la Biodiversité. C'est une belle opportunité pour concilier production agricole et préservation de la nature.

D'après communiqué

Pour plus d'informations, contactez la FDC 21 au 03 80 53 00 75 ou par mail à Marine Julien m.julien@fdc21.com

SANTÉ

// APPLICATION CARTE VITALE

Un nouveau format numérique et pratique

L'appli carte Vitale, un format dématérialisé sur smartphone en complément de la version physique, est désormais disponible sur l'ensemble de la Bourgogne et est déployée de manière progressive sur tout le territoire français.

Depuis plus de 25 ans, la carte Vitale est un objet phare de la vie quotidienne des Français qui facilite la prise en charge de leurs frais de santé et le remboursement rapide par l'Assurance Maladie. Avec 87 % des Français aujourd'hui équipés d'un smartphone[1], l'Assurance Maladie adapte ses services à ces nouveaux usages : c'est pourquoi elle propose désormais l'appli carte Vitale, un format dématérialisé sur smartphone, en complément de la version physique qui continue à exister.

Facile d'accès, simple d'utilisation, l'appli carte Vitale prolonge et complète les services de la carte « physique ». Utilisable depuis un smartphone, elle est dotée d'un haut niveau de sécurité, avec tous les avantages du numérique.

L'appli carte Vitale est désormais disponible sur l'ensemble de la Bourgogne et est déployée de manière progressive sur tout le territoire français.



L'application Carte Vitale est disponible en version iOS et Androïd.

Toujours à portée de main et à jour

Son format dématérialisé offre des atouts supplémentaires à ceux de la carte Vitale physique. Les assurés restent naturellement libres ou non de l'utiliser, elle ne vient ainsi pas remplacer la carte Vitale physique.

Elle présente un aspect pratique majeur, celui de l'avoir toujours sur soi, dans son téléphone. L'appli carte Vitale limite ainsi les conséquences de l'oubli ou de la perte de la carte Vitale physique pour les assurés comme les professionnels de santé avec à la clé, la garantie d'avoir moins de feuilles de soins papier à transmettre.

De plus, l'appli carte Vitale offre la possibilité de suivre ses dépenses de santé. En effet, les décomptes des derniers paiements sont consultables sur l'application.

Autre atout clé, la mise à jour des droits se fait automatiquement, et ne nécessite pas de démarche spécifique de l'assuré qui n'a pas à se rendre en pharmacie pour la réaliser comme cela peut être le cas avec la version physique.

Dès 2026, l'assuré pourra intégrer son assurance santé complémentaire dans l'appli carte Vitale. Ainsi, il ne sera plus nécessaire de présenter sa « carte de mutuelle ». Les professionnels de santé pourront donc, via l'application, réaliser du tiers-payant sur la part obligatoire et complémentaire. À terme, il sera également possible d'utiliser l'appli carte Vitale comme moyen d'identification pour se connecter à d'autres services santé comme Mon espace santé.

En cas de perte ou de vol de la carte Vitale physique, l'assuré peut, avec l'appli carte Vitale, continuer à l'utiliser pour la prise en charge de ses soins auprès des professionnels de santé, sans attendre la réception d'une nouvelle carte et sans rupture dans les remboursements rapides et automatisés de ses frais de santé.

Simple et sécurisé

L'appli carte Vitale est disponible gratuitement sous Android (Google Play) et IOS (App Store). Elle peut être activée par toute personne affiliée à un organisme de l'Assurance Maladie, de la MSA ou de la MGEN dans les 55 départements éligibles[2] où le déploiement est en cours, disposant d'un compte assuré et d'une pièce d'identité émise par l'État français ou une carte d'identité belge, espagnole ou portugaise.

L'activation de l'appli carte Vitale sur son smartphone se réalise à l'aide de sa carte Vitale et de sa pièce d'identité via un processus sécurisé.

Celui-ci vise notamment à vérifier l'identité de l'utilisateur (avec la comparaison des traits physiques de l'utilisateur entre un selfie vidéo fait par l'assuré et une vidéo de sa pièce d'identité, puis la validation par un opérateur humain) et à l'associer à son smartphone. À la fin de ce parcours, l'utilisateur doit choisir un code secret qui lui sera demandé à chaque utilisation. Cela permet de s'assurer que la personne qui utilise l'appli carte Vitale est bien celle à qui elle a été délivrée.

De plus, depuis le 18 mars 2025, tous les assurés détenteurs de la carte d'identité au format carte bancaire (CNI) peuvent, via l'application France Identité, obtenir de manière immédiate et en toute sécurité, leur carte Vitale en version dématérialisée sur smartphone. Lors de l'activation de l'application carte Vitale, le smartphone reconnaît que l'assuré utilise France Identité, ce qui permet de vérifier son identité.

Sécurité et confidentialité garanties

L'appli carte Vitale dispose du même niveau de sécurité que la carte physique, garanti par les pouvoirs publics. Elle est conforme à la réglementation RGPD sur le respect de la protection des données personnelles.

Quand et comment l'utiliser ?

Comme la carte Vitale dans sa version physique, l'appli carte Vitale contient les renseignements nécessaires au remboursement des frais de santé.

Une fois téléchargée et activée, elle est utilisable dans les mêmes situations que la carte Vitale physique auprès des professionnels de santé, lors d'une consultation médicale, pour la délivrance de médicaments à la pharmacie.

Lorsque l'utilisateur se rend chez un professionnel de santé, il lui suffit de déverrouiller son appli à l'aide de son code secret. Il présente ensuite son smartphone au professionnel de santé, qui va pouvoir la scanner :

en lisant le QR Code affiché dans l'appli carte Vitale du patient ;

ou en utilisant un lecteur compatible NFC, sur lequel l'utilisateur posera son smartphone.

L'équipement des professionnels de santé pour la prise en charge de l'appli carte Vitale étant progressif, les assurés sont invités à se munir également, par précaution s'ils ne sont pas certains de l'équipement du professionnel consulté, de leur carte Vitale physique.

D'après communiqué

1. Baromètre du numérique : édition 2022 – Ministère délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications.

2. Sont concernés l'ensemble des départements des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val-de-Loire, Grand-Est, Normandie, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

// SANTÉ PUBLIQUE

Lancement de l'enquête Albane

Afin de mieux connaître et protéger l'état de santé de la population vivant en France hexagonale, Corse comprise, Santé publique France et l'Anses[1] ont lancé en juin le premier cycle de l'enquête Albane, avec l'appui des ministères en charge de l'écologie, de la santé, du travail et de l'agriculture. Cette enquête qui devrait se terminer fin 2026 publiera ses premiers résultats début 2028. Selon le gouvernement, «*cette étude apportera une photographie précise de la santé de la population et de ses habitudes alimentaires, son activité physique, ses habitudes de vie et son exposition à une quinzaine de familles de substances. Parmi elles, le cadmium, les composés perfluorés (PFAS), le triazole, le folpel etc* ». À l'échelon de l'Union européenne, les résultats d'Albane seront exploités dans le cadre du Partenariat européen pour l'évaluation des risques liés aux substances chimiques (Parc). Dans un premier temps, pas moins de 3 000 personnes « *de 0 à 79 ans* » tirées au sort participeront à cette étude. Pour en savoir plus : www.enquete-albane.fr/

(1) Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

// RISQUE SOLAIRE AU TRAVAIL

Employeurs, protégez vos équipes

Après les épisodes caniculaires des dernières années, les professions extérieures, notamment dans le secteur de la viticulture, sont particulièrement touchées par le risque solaire.

L'employeur a une obligation de résultat en matière de santé et de sécurité de ses travailleurs, qu'ils soient permanents, détachés ou saisonniers. Cela inclut la protection contre les risques liés à l'exposition au soleil et à la chaleur.

Protéger vos équipes contre le risque solaire est non seulement une obligation légale, mais aussi une condition essentielle pour garantir la santé et le bien-être de vos travailleurs, ainsi que pour maintenir l'attractivité et la fidélisation dans la filière viticole.

Quelques recommandations

Voici quelques recommandations pour une meilleure organisation du travail :

1. Adaptez les horaires de travail

• Travail matinal : pour éviter les heures les plus chaudes de la journée, organisez les vendanges tôt le matin. Cela permet non seulement de réduire l'exposition à la chaleur, mais aussi de préserver la qualité du raisin.

• Réduisez la fatigue : en travaillant pendant les heures les plus fraîches, les équipes seront moins fatiguées et la pénibilité au travail sera réduite, améliorant ainsi la productivité.

2. Protégez les travailleurs

• Vêtements adaptés : interdisez le travail torse nu et sans chapeau. La sueur, ayant un effet loupe, augmente les risques de brûlures solaires. Optez pour des vêtements légers et amples qui permettent une meilleure circulation de l'air.

• Chapeau vs casquette : privilégiez le port de chapeaux qui offrent une meilleure protection et ventilation que les casquettes, notamment pour les oreilles. Des casquettes sahariennes et des gilets rafraîchissants peuvent également être utilisé.

• Crème solaire : utilisez la crème solaire en complément des vêtements pour protéger contre les UV réfléchis.

3. Assurer une hydratation adéquate

• Eau fraîche à disposition sans modération : fournissez de l'eau fraîche en abondance et assurez-vous que les travailleurs boivent régulièrement.

• Pauses régulières : organisez des pauses fréquentes pour permettre aux équipes de se rafraîchir et de se reposer, surtout pendant les journées de forte chaleur.

Source MSA

Le service Santé Sécurité au Travail à votre écoute : MSA Bourgogne 03 80 63 22 02 BourgogneBlfSst.blf@bourgogne.msa.fr

Nouveautés 2025

Le décret (n°2025-482 du 27 mai 2025) impose de nouvelles obligations aux employeurs depuis le 1er juillet, à adapter selon les niveaux de vigilance météorologique (jaune, orange, rouge) définis par Météo-France.

Dès qu'un risque lié à la chaleur est identifié, plusieurs mesures doivent être mises en œuvre :

- **Réorganisation du travail : adaptation des horaires, suspension des tâches pénibles aux heures les plus chaudes, allongement des périodes de repos.**
- **Aménagement des postes : dispositifs anti-rayonnement (brumisateurs...).**
- **Accès renforcé à l'eau potable : au moins trois litres d'eau par jour et par travailleur si l'eau courante n'est pas disponible.**
- **Fourniture d'équipements adaptés : vêtements respirants, couvre-chefs, lunettes, etc.**
- **Attention particulière aux travailleurs vulnérables : femmes enceintes, personnes isolées...**
- **Information et formation des salariés sur les signaux d'alerte (signes de coup de chaleur) et les gestes à adopter.**
- **Protocoles de secours obligatoires, en particulier pour les personnes travaillant seules.**

Les plans de prévention dans certains secteurs (notamment agriculture) doivent désormais inclure le risque chaleur. Toutes ces mesures doivent faire l'objet d'une évaluation dans le DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels).

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// Quels outils pour le travail du sol en agriculture Bio ? (Nouveau)

• Mardi 2 septembre

Cette formation vise à éclairer les choix d'outils appropriés pour le travail du sol en Agriculture Biologique, dans le but de réussir les cultures. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Éleveur infirmier de son élevage bovin (Nouveau)

• Jeudi 11 septembre

En tant qu'éleveur, vous êtes le premier infirmier de votre troupeau. Cette journée vous aidera à gagner en autonomie pour gérer les pathologies de base. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Un atelier lombricole pour gagner en autonomie (Nouveau)

• Les 10,11 et 12 septembre

Renforcez votre autonomie en valorisant vos effluents par la mise en place d'un atelier lombricole sur votre exploitation. Lieu : CFPPA du Morvan (Château-Chinon).

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Les aides PAC : les comprendre pour les optimiser

• Vendredi 12 septembre

Vous connaîtrez toutes les aides qui en découlent et identifierez celles auxquelles vous pourrez prétendre, en cohérence avec votre système d'exploitation. Lieu : Nevers.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Événements à Moulins-Engilbert

• à partir du 5 août

Moulins-Engilbert sera le terrain de prochain rendez-vous professionnels : le 5 août la foire ovine (au Champ de foires) et le 18 octobre, la 2e vente aux enchères à main levée (Champ de foires).

// Foire nationale des reproducteurs ovins

• 19 août

La 48e Foire nationale des reproducteurs ovins de Decize se déroulera le 19 août de 8 h 30 à 13 heures, à la pointe des Halles, au bout de l'allée Marcel Merle à Decize. Cette année, l'Association Southdown présentera des animaux à l'occasion des 170 ans de la race en France.

Renseignements et confirmation de la présence de certaines races : 06 72 39 76 43 (Christophe Rainon).

YONNE

// Réunion Moisson FDSEA

• Jeudi 4 et jeudi 7 août

La FDSEA de l'Yonne organise, dans plusieurs zones du département, une série de réunions « moisson » ouvertes à tous les agriculteurs. L'objectif : obtenir un ressenti des agriculteurs sur les moissons et leur faire parvenir les actualités agricoles et les nouveautés en lien avec le syndicat. Les prochaines réunions se tiendront le jeudi 4 août à 17 heures à Laroche Saint Cydroine chez Tommy Bondoux et le jeudi 7 août à 15h30 à Rugny à la Mairie.

Contacter Oana Poisson pour plus de renseignements au 06.35.81.34.18 ou par mail oana.poisson@fdsea89.fr

// SOCIAL

Cotisations sociales Un décret d'application de la réforme de l'assiette de CSG

En application du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2024, le gouvernement a fait paraître, le 25 juillet, un décret de mise en œuvre de la réforme des cotisations sociales des indépendants, qui doit aboutir à une assiette simplifiée à compter de 2026, y compris pour les agriculteurs. Elle consiste à calculer l'ensemble des cotisations et contributions sociales sur une assiette unique et simplifiée. Cette assiette doit être constituée à partir d'un revenu correspondant au chiffre d'affaires après déduction des charges professionnelles hors cotisations et contributions sociales, abattu d'un taux fixe représentatif d'une partie des cotisations et contributions. Les barèmes de cotisations doivent aussi être revus, et ceux de la retraite de base et de la maladie renforcés.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juillet 2025
Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et CUMA du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCUMA, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les CUMA à compter du 1er juillet 2025. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,97
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.
L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 123{,}06 \text{ (indice 2025)}}{122{,}55 \text{ (indice 2024)}}$$



COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

29/07/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 131 - Vente : 87 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	5,94 €	6,06 €	6,02 €	0,15 €
		350-400	5,54 €	5,98 €	5,93 €	0,18 €
		400-450	5,64 €	5,90 €	5,81 €	0,08 €
	R	400-450	5,51 €	5,57 €	5,55 €	
F	U	250-300	5,07 €	5,14 €	5,11 €	
		300-350	5,12 €	5,29 €	5,14 €	0,16 €
		350-400	4,89 €	5,05 €	4,95 €	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 147 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	5,57 €	5,57 €	5,57 €	
		350-400	5,27 €	5,44 €	5,41 €	-0,07 €
		400-450	5,40 €	5,58 €	5,48 €	0,16 €
F	U	300-350	4,85 €	5,03 €	4,97 €	
		350-400	4,51 €	4,82 €	4,64 €	-0,21 €
		450 et +	4,03 €	4,60 €	4,27 €	
	R	300-350	4,75 €	4,75 €	4,75 €	0,18 €
		400-450	4,01 €	4,39 €	4,31 €	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 274 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	24 à 36 mois	4,47 €	4,95 €	4,71 €	
		- 5 ans	4,33 €	4,52 €	4,42 €	
		5 à 10 ans	4,17 €	4,31 €	4,25 €	
	U	24 à 36 mois	3,88 €	4,20 €	4,06 €	-0,04 €
		- 5 ans	3,80 €	4,28 €	3,94 €	-0,07 €
		5 à 10 ans	3,75 €	4,12 €	3,86 €	-0,04 €
		+ 10 ans	3,58 €	3,71 €	3,64 €	
	R	24 à 36 mois	3,62 €	3,96 €	3,82 €	-0,01 €
		- 5 ans	3,51 €	3,80 €	3,71 €	-0,09 €
		5 à 10 ans	3,50 €	3,79 €	3,67 €	-0,04 €
		+ 10 ans	3,36 €	3,59 €	3,47 €	-0,03 €
	O	- 5 ans	2,95 €	3,41 €	3,29 €	
		5 à 10 ans	3,41 €	3,54 €	3,48 €	
		+ 10 ans	3,62 €	3,96 €	3,82 €	

OBSERVATIONS

Effectif global : 965 - Taux de vente : 92 %.

Broutards / taurillons ; L'offre est normalement restreinte à cette période l'année. Les tarifs poursuivent leur hausse.
Laitonnes / génisses : Peu d'offres mais des besoins. Cours fermes à haussiers.
Vaches / Génisses de 30 mois : Des apports encore conséquents. La demande est la même en général. Comme la semaine passée, on remarque davantage de sorties d'animaux plus maigres où leur vente est plus compliquée mais encore à des tarifs respectables. Les animaux préparés proches de la finition sont très recherchés et se commercialisent rapidement à des cours toujours aussi soutenus et inchangés. Bonne ambiance commerciale dans l'ensemble.

Pour les animaux de moins de 24 mois, nos cotations s'entendent pour des animaux dépistés négatifs ou vaccinés. Prochain marché mardi 5 août. (Début des transactions à 7 h 00).

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

28/07/2025

Effectif : 66

Génisses 24 - 36 mois :	(490 - 710 kg)	890 - 1440	3,65 - 4,38
Taureaux :	(830 - 1090 kg)	2990 - 3920	3,59 - 3,61
Vaches :		2040 - 3270	

Peu d'apports. Tarifs reconduits dans l'ensemble des catégories.

Bovins gras : 10
Vaches de viande : 6,56 € à 6,80 € kg de viande.

Vente globale. Cours facilement reconduits.

Prochains marchés bovins et ovins le lundi 4 août aux horaires habituels.

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

21/07/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 456 - Vente : 85 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,85	4,36	3,97	+ 0,12
		de 38 à 44 kg	3,83	4,28	4,03	+ 0,23
		de 44 à 50 kg	3,45	3,77	3,51	- 0,09
	R	de 38 à 44 kg	3,49	3,78	3,67	+ 0,21
		de 44 à 50 kg	3,34	3,43	3,37	- 0,03

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 177 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,69	2,07	2,03	
		+ de 60 kg	2,22	2,51	2,35	+ 0,12
	O	- de 60 kg	1,16	1,53	1,35	
		+ de 60 kg	2,07	2,19	2,12	

OBSERVATIONS

Effectif global : 633 - Taux de vente : 89 %
Agneaux : Moins d'offres qu'il y a 15 jours avec peu de lots bien finis. Les cours sont donc revus à la hausse dans les animaux bien triés et de bonne qualité. Les agneaux de second choix suivent également cette tendance. La vente se passe sur une bonne dynamique. À noter que les agneaux lourds (+45 kg) sont plus difficiles à placer.
Brebis / Béliers : Toujours une offre qui ne satisfait pas la demande. Encore une hausse des cours. Aucun invendu.
Prochain marché : lundi 4 août. (pesée 7 h 00 et vente 9 h 00).

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

21/07/2025

Agneaux	**144 - 180**	**(3,41 - 4,09)**
Brebis	**120 - 190**	**(1,91 - 2,19)**

Apports bien supérieurs aux annonces !!! Demande calme en agneaux avec des invendus.
Cours reconduits en brebis.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

23/07/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 597 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,61	3,95	3,81	- 0,17

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 220 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,78	2,61	2,24	+ 0,13

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 41 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		20	79	56	+ 5,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 897 - Taux de vente : 93 %
Agneaux : l'offre est en quantité importante et il est toujours difficile de maintenir les cours. La demande semble fébrile pour la saison.
Brebis : cours reconduits à haussiers.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

23/07/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 97 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	250-300	5,88	6,46	6,12	
		350-400	5,46	5,77	5,61	
Charolais F	U	250-300	5,19	5,33	5,21	
		300-350	4,68	5,09	4,91	
Limousins	U	400-450	5,88	5,88	5,88	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 136 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	3,74	4,11	3,89	
		- 5 ans	3,73	4,20	3,91	
		5 à 10 ans	3,52	4,27	3,78	
		+ 10 ans	3,30	3,64	3,58	- 0,08

OBSERVATIONS

Effectif global : 228 - Taux de vente : 100 %
Broutards : vente rapide et totale les cours se maintiennent et restent reconduits. Laitonnes : très peu d'apports mais la demande semble plus forte cours haussiers.
Vaches : les cours se maintiennent dans les animaux de bonnes conformations et lourdes, plus difficile dans les animaux âgés cette semaine. Génisses : cours reconduits.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

21 Juillet 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Pression à la baisse inadmissible de la part des abatteurs malgré une offre réduite !

Bovins maigres : Après les stagnations des dernières semaines, le marché est de nouveau porteur.

POLITIQUES

Dans sa proposition pour la prochaine PAC, la Commission européenne affiche une volonté de 'simplification' : le cadre européen s'allège, laissant la main aux Etats membres. Parmi les propositions phares : l'obligation de dégressivité des aides à l'hectare dès 20 000 €, le plafonnement à 100 000 € ; une part de couplage qui pourrait être augmentée à 20% (contre 15%) ; et une conditionnalité définie dans chaque Etats membres… Mais avec un budget réservé en baisse de 20%... Place désormais aux analyses et négociations, la route vers la prochaine PAC est encore longue.

SANITAIRE

Le ministère a fait paraitre le 18 juillet un arrêté sur des dispositions financières liées aux différentes mesures de gestion de la Dermatose Nodulaire Contagieuse, dont sur les indemnisations des exploitations dont le cheptel fait l'objet d'un abattage sur ordre de l'administration, les mesures de surveillance, prévention et de lutte, et sur la prise en charge par l'Etat du chantier de la vaccination et des frais des vétérinaires. 32 foyers ont été identifiés indique le ministère en date du 21 juillet.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Pact'Alim (une des principales associations de l'industrie alimentaire) a rencontré la ministre de l'Agriculture et la ministre des PME pour présenter leurs demandes dans le cadre d'une future loi Egalim. Quatre principales propositions ont été formulées par l'association : une référence obligatoire aux indicateurs interprofessionnels (après consolidation et fiabilisation de ces indicateurs) avec une non-négociabilité des clauses de révision automatiques des prix si elles font référence à des indicateurs interprofessionnels ou publics lorsqu'ils existent ; une clause de révision automatique non négociable, à l'initiative du fournisseur, impérativement adossée aux indicateurs interprofessionnels ou publics ; un renforcement de la sanctuarisation des matières premières agricoles en clarifiant la notion de non-négociabilité, avec une durée minimale des contrats pour les marques de distributeur (MDD) de 24 mois ; et la réduction de la durée des négociations commerciales annuelles en avançant la date butoir au 31 janvier au lieu du 1er mars.

FAIT DE LA SEMAINE

Pour juguler l'extension de la DNC (Dermatose Nodulaire Contagieuse), l'Etat et les scientifiques soulignent qu'il faut impérativement mener de front 3 mesures : dépeuplement des foyers, stricte limitation des mouvements sur la zone réglementée, et vaccination qui produit ses effets au bout de 21 jours. La campagne de vaccination s'est engagée, dans la zone des 50 km autour des foyers, dès ce week-end du 19-20 juillet sur plusieurs dizaines de milliers de bovins.

CARTON ROUGE

La Commission européenne a présenté ce 16 juillet sa proposition de budget 2028-2034, assortie de sa proposition PAC. Comme redouté, le budget agricole se trouve intégré à un fond plus large ''de Partenariat National et Régional'' dont le contenu sera construit par chaque Etat. La part réservée aux soutiens aux agriculteurs est de 302 Md€ (pour tous les Etats et sur toute la période), contre 386 Md€ pour la période en cours. L'agriculture n'est donc plus une priorité de la Commission européenne, qui renvoie la balle aux Etats membres….

CHIFFRE A RETENIR

-200M€

Le Premier ministre a annoncé les orientations du budget de la France pour 2026. Parmi les dispositions d'économies, les dépenses de l'Etat seront gelées en 2026 au niveau de 2025, hors défense et charge de la dette. Le budget pour l'agriculture serait même réduit de 200 millions d'euros dans le cadrage initial. Ce projet de budget, centré sur la volonté du Premier ministre d'économiser 43 milliards d'euros, sera discuté à partir de la rentrée.

EN REGION

La situation climatique est de plus inquiétante dans beaucoup de régions françaises. Le mois de juin se classe au 2ème rang des plus chauds jamais enregistrés. La vague de chaleur précoce en juin, cumulée à un déficit de précipitations marqué, et presque généralisé, a stoppé la pousse de l'herbe partout. De nombreuses régions se trouvent désormais face à des ruptures de pâturage. Alors que les récoltes ont été de bonne qualité, mais sans volumes conséquents, la période estivale pourrait être difficile pour les élevages !

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

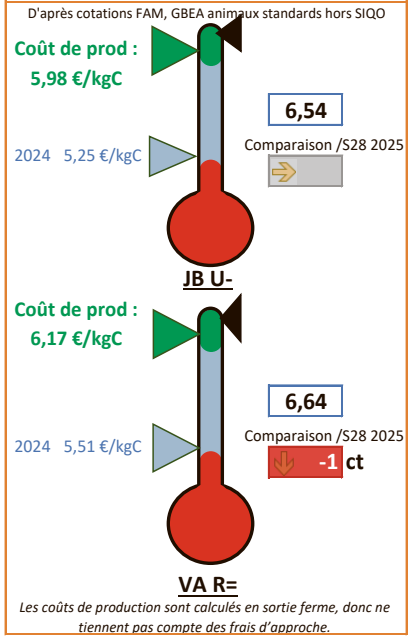
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2025 - Semaine 29 (4 jours ouvrés)

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

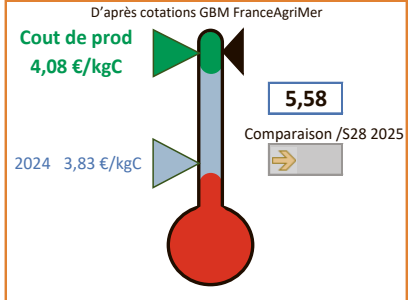
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

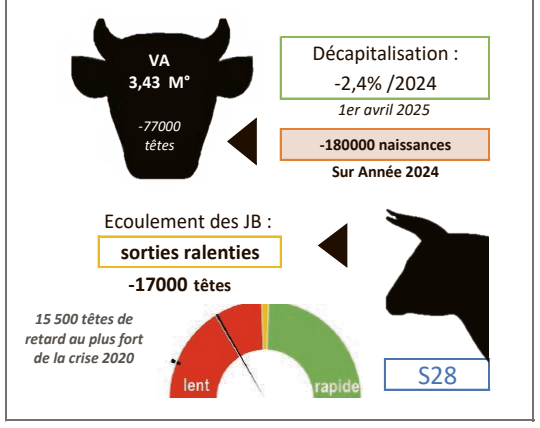
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

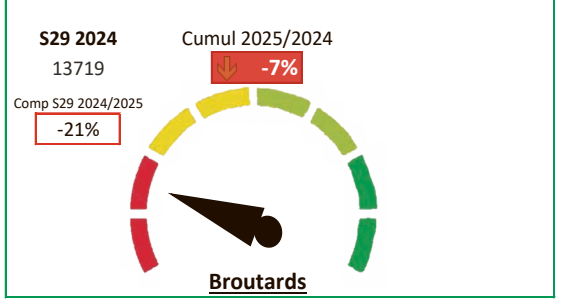
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

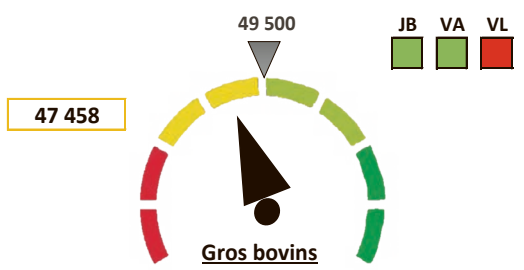
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 17 000 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,75	Génisse R + (€/kg éc.)
5,98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,08	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2024

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 30 du 21 au 25 juillet

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** dans l'ensemble, le commerce du broutard montre des signes positifs de reprise ou de consolidation selon les régions, avec des cours majoritairement reconduits voire légèrement haussiers dans les bons lots. Quelques disparités subsistent en fonction de la qualité des animaux et de l'impact sanitaire local (notamment DNC). En femelles, le marché connaît une amélioration sensible, marquée par une reprise de la fluidité commerciale. Globalement, les ventes restent actives et bien orientées, avec des niveaux de prix inchangés malgré un regain d'intérêt et de volumes par rapport aux semaines précédentes.

• **Gros bovins maigres :** le commerce est soutenu dans l'ensemble, avec une demande toujours présente et des cours globalement reconduits, voire fermes pour certaines races. La qualité des animaux reste un critère déterminant dans la fluidité de la vente.

• **Boucherie :** les achats conservent une bonne tenue dans les races à viande, tandis que les laitières affichent un léger repli dans certaines zones. La demande demeure présente, mais l'évolution des cours reste conditionnée à la qualité et à l'équilibre local entre l'offre et la demande.

• **Veaux :** l'activité commerciale reste bien orientée pour les veaux de qualité, avec des prix reconduits dans la majorité des centres. Néanmoins, une sélectivité accrue et un léger tassement de la demande dans certains bassins traduisent un climat plus attentiste, notamment sur les volumes plus importants.

• **Ovins :** agneaux, le marché reste toujours fragile, avec une vente difficile sur la majorité des centres, principalement en raison d'une offre trop lourde et d'une demande hésitante. Seuls les lots bien finis et légers trouvent preneur à des cours en légère hausse, comme à Moulins-Engilbert. Ailleurs, les cours stagnent ou reculent, dans un climat de morosité commerciale persistante. En brebis, les prix sont bien orientés sur les brebis de qualité supérieure, notamment les grasses et lourdes, avec une demande active et des cours reconduits à haussiers. En revanche, le commerce reste tendu sur les brebis maigres et les lots de moindre qualité, avec une vente difficile dès que l'offre augmente.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

38 - Vds tracteur Soméca DA 50 l pour pièces, pont avant de tracteur IH, Apl 3052 plus pièces IH et Ford.
✆ 06 75 04 60 70

38 - Vends tracteur Same Expporer 105année 2016, 5000 H, 28 000 euros + Vends paille année 2025 en balles rondes.
✆ 06 88 92 71 74

69 - Recherche Tracteur et Micro-tracteur toutes marques, tout état même HS. A partir de 1970 recherche Roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe Déplacement rapide
✆ 06 43 23 43 51

89 - Vend tracteurs : 1 Volvo 400, 1 Massey ferguson 825, 1 Ford 4000, 1 FORD 3000, 1 presse moyenne densité IH, 1 presse M15 Someca, 1 faucheuse 5 assiettes, 1 élévateur 3 points charge 1.5 T, 1 chargeur sur pneus 5 T. (3001)
✆ 06 49 73 55 94

Travail du sol

18 - Vends 5 versoirs neufs, Grégoire et Besson, réf. 172406N, 120 euros pièce et 5 versoirs neufs, réf. 172405N, 120 euros pièce ; 1 boîtier de coupe New Holland, 250 euros.
✆ 06 14 40 22 10

Récolte

18 - Je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, 8060, 8070 ou 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

89 - Vends ensileuse portée 1 rang, marqué Welgerre type PZMH 80, bon état de marche, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Arbo-viti

69 - Vends 2 foudres en chêne de 30 Hl et 23 Hl occasion + 1 cuve inox de 21.50 Hl + 7 cuves de 10 hl alimentaire vin + 1 pompe en 380 V + étiqueteuse manuelle pour bouteilles.
✆ 06 52 36 66 99

Irrigation

38 - Vends enrouleur Bancillon 60 diam 180 m, Pompe Rovati 60 m3 avec cardan le tout bon état tuyaux arrosage diam 100x9.
✆ 06 21 13 05 06

Cave

01 - Vend pressoir Vaslin, cuves résine, remorque à vendange à vis, laveuse électrique, bac Bazooka.
✆ 06 75 24 49 62

Divers

01 - Vends multiservices Mailleux 2m, salle de traite 2x5 Westalia, compteur décro, racleur lisier avec treuil.
✆ 06 85 17 96 95

bne bois negoce energie
ACHÈTE TOUS BOIS FORESTIERS ET BOCAGERS
Contact : Paul ORTAVENT
06 79 47 03 82

03 - Vends Tunnel, longueur 42 m, largeur 30 m, hauteur 4 m, équipé en électricité
✆ 04 70 43 30 33

10 - Vds cause retraite, MB IH 541, 4,20 m, 2900 h, Broyeur, vis hydro rallongée, voie AR large, plat, rab, div, tsol, 2500 € HT. Charrue 1/2 port JD A0145, pièces usure neuves, 2000 € HT. Charrue semi portée Sandrum Suède, Duro, non stop, pièces usure neuves, 2500 € HT. (2902)
✆ 06 75 28 55 67 - 06 14 20 32 12

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (2901)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Association HANDI BIKE recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

42 - Vends godet hydraulique, 3 points, 2 vérins, 2 mètres Agram, comme neuf, 1 900 euros + échafaudage roulant, 2 mètres, repeint, 250 euros.
✆ 06 99 27 66 26

42 - Vends matériel agricole, vis à grains, charrue, pirouette, andaineur rouleau, remorque.
✆ 06 76 87 00 27

66 - Vends immerseur palette tout inox alimentation électrique usage maraicher avec auto moteur pour chargement. Parfait état.
✆ 06 28 04 22 19

69 - Vends grand ventilateur et petit ventilateur à pression pour oignon 2 enrouleurs Irrigation 250 m. Cède gratuitement Eternit 80 m2 et ensacheuse peseuse Gatineau pomme de terre et oignons.
✆ 06 14 36 28 98 ou 03 88 70 72 74

69 - Vds herse plate Sicam 730 m. 1998 dents neuves, terrage force P. 4500 € Vibro Sem 3 m. avec prise de force et attelage arrière et rouleau entre roues sur attelage.
✆ 06 07 06 77 50 HR

69 - Vends distributeur d'engrais Sulky DPX28 + tank à lait rect. 1 200 L Japy + tank à lait 1 700 L Serap, lav. aut. + maïs ensilage récolte 2024.
✆ 06 08 52 64 91

89 - Achète tracteurs, bennes, épandeurs, matériels de fenaison, semoirs à disques, etc... (2903)
✆ 06 08 47 76 66

Véhicule

Utilitaire

07 - Camion frigo Volvo 33200km 1995 FL615 boite vitesses 240CV hayon très bon état 13000€ HT 06 63 59 37 80
✆ 06 63 59 37 80

26 - Vends 4x4 Mitsubishi Pajero, 2 places, 167 500 Kms, Année 2012, CT RAS, Très bon état, 19 500€.
✆ 06 80 05 05 36

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

38 - Vends quad Kimco 400 cm3, 2013, 880 km, très bon état.
✆ 06 45 49 89 43

69 - Vend Master B110 1990 bon état, caisse L3.45 - l 2.00 - H2.00 Baché, CT OK sauf anti pollution. 6500 € à débattre.
✆ 06 29 98 32 24 HR

71 - Vends camion bétaillère Master DLI 90, plancher refait, caisse repeinte, 184 000 km, pneus neufs.
✆ 06 61 65 96 05

Achat-Vente

Récolte

42 - Vends herbe prairie enrubannée 2024, botte 350 kg, D. 125, 68% MS bonne qualité.
✆ 06 47 37 00 66

38 - Avoine noire récolte 2025, belle qualité, propre. Pour alimentation animale ou couverts végétaux. En big bag de 500kg ou sacs de 25kg
✆ 07.68 86.38.13

71 - Vends foin récolte 2024 et 2025, 100 – 120 €/T, départ BC 90x120x240.
✆ 06 16 91 31 82 Dép. 71

71 - Vends 2024 foin - 240x90x120, BC-clim 75€ T + foin 2025 - 240x90x120 TBC 95€ T + Faneuse Fella 540 HYD, révisée par pro, 2400 €
✆ 06 80 65 86 32

Plants, pépinière

69 - Vends plants de fraise frigo et plant mottes Mazzoni Clery -Lycia - Claudia et plants de fraise racines nues diverses variétés. Commandez plants de rhubarbe et fruits rouges et vos griffes d'asperge pour 2026 (hors 67-68).
✆ 06 14 36 28 98 ou 03 88 70 72 74

Fourrage

07 - Vends foin de montagne ardéchoise de prairies naturelles sans engrais ni phyto balles rectangulaires.
✆ 06 33 36 67 70

39 - Achat/vente paille - foin - luzerne. joannreybier@gmail.com
✆ 06 08 53 16 44

89 - Vend foin, bottes ronde 120x120. Récolte 2024. (3003)
✆ 06 87 50 82 50

Emploi

Offre

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins, à 15 km à l'est de Bourges, recrute un salarié. Au sein d'un groupement d'employeurs, vous devrez parfois travailler en équipe sur une exploitation de 535 hectares de cultures, production de semences et 75 mères charolaises. Vous devrez savoir travailler en élevage et grandes cultures mais aussi savoir suivre des directives en autonomie puis rendre compte régulièrement à vos employeurs ; savoir alimenter et observer les animaux, pratiquer les soins courants et la manipulation, mais surtout avoir une approche aisée des animaux (Charolais) ; avoir la maîtrise d'engins agricoles et de l'électronique embarquée ainsi que les travaux du sol et traitements qui y sont liés. Des connaissances en maintenance et entretiens des bâtiments seraient un plus Compétences requises : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis • Contrat à durée indéterminée après une période d'essai. • Durée 38 heures en moyenne avec possibilité de récupération ou de compensation • Salaire à négocier selon expérience et compétences. • Permis B Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedes-moulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

Terres de Bourgogne Petites annonces
03 80 78 90 40

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS** (Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC (identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.** (Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC (identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS** (Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recrute un responsable d'élevage : salarié(e) qualifié(e) autonome, rigoureux et à l'aise avec les bovins. Travail en équipe sur 2 exploitations distantes de 2 km : l'une en en polycultures avec création d'un atelier d'élevage et d'engraissement de bovins, l'autre en polyculture-élevage bovins charolais. Dans la première, vous aurez en charge la création d'un troupeau puis sa gestion (alimentation, soins, contention, achats, préparation à la vente, achat de matériel et aliments, suivi sanitaire, partie administrative, aide à la préparation d'assolement pour autonomie alimentaire…). Vous participerez également aux travaux des champs. Dans la deuxième, vous participerez au suivi du troupeau, aux soins, aux vêlages, à l'alimentation. Une grande partie du temps sera dédiée aux travaux des champs (assolement très diversifié). Vous avez la maîtrise d'engins agricoles ainsi que les travaux du sol et récolte fourrages. Vous aurez à assurer également des travaux de clôtures, plantation de haies, maçonnerie et petites constructions. Compétences requises : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en élevage comme en agriculture, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum. • Contrat à durée indéterminée après une période d'essai. • Salaire à négocier selon expérience et compétences. • Permis B Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com

✆ 06 88 12 72 11

18 - Exploitation à Nohant en Gout, à 15 km à l'est de Bourges propose un contrat d'apprentissage en BTS ou en BUT. Exploitants en Polycultures, élevage charolais et productions de semences sur 535ha, venez rejoindre notre équipe et gagner en compétences sur la conduite de cultures, la conduite d'élevage, sur la diversification des cultures et méthodes culturales. Selon votre spécialisation, votre rapport de stage peut porter sur : la rentabilité d'un bâtiment d'engraissement des bovins ; la pertinence du semis sur couvert sur une partie de l'exploitation ou l'optimisation du parc de matériel à l'usage de 2 exploitations. Possibilité logement sur place. Contacter Mme Lespagnol

✆ 06 88 12 72 11 et envoyer votre CV à agalespagnol@wanadoo.fr

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement (H/F) pour intervenir dans une exploitation avicole (canards) sur la commune de Beddes (sud Cher). Activités : gavage, surveillance et entretien des animaux. Poste en CDD, du 17/10/2025 au 23/10/2025 + du 17/12/2025 au 03/01/2026. Durée : 48 heures par semaine (du lundi au samedi). Rémunération : 12.40 € (brut) + 10% de précarité + 10% de congés payés. Kilomètres indemnisés. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Connaissances du milieu agricole souhaitées.

✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

Regardez-nous sur YouTube

Urgent



Recherche
MÉTALLIER-SOUDEUR (H/F)
De préférence avec expérience

Envoyez CV + LM à
Éts LEVÊQUE
4, rue du Mouchoir du Cou - 21350 Saffres
Pour tout renseignement, tél. : 03 80 49 63 86

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher

✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

Stage

71 - Fils d'agriculteur motivé, cherche maître d'apprentissage dans les départements : 71 - 69 - 42 - 01 .

✆ 06 32 61 54 37

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin

✆ 06 63 31 48 59

Divers

89 - Marchés à la ferme La Croix Blanche, 89150 Montacher- Villegardin, 5 Juillet, 2 Août et 6 Septembre 2025. (3102)

✆ 06 51 91 11 90

39 - Offre en Suisse francophone. Poste de travail varié pour une personne qualifiée et passionnée. Durée de plusieurs mois, à convenir. Exploitation intéressante spécialisée pommes de terre et engraissement bovin. Bâtiment neuf et construction en cours. Très bonnes conditions de travail.

✆ 0041 76 399 02 12

69 - Recherche chauffeur de tracteur pour les vendanges autour du 8 septembre pour 12 jours environ. Possibilité d'être nourri logé - Val d'Oingt.

✆ 06 89 86 34 91

Mariage

26 - Agriculteur 43 ans,recherche femme du même âge,souhaitant fonder une famille et venir vivre à la campagne.

Ecrire à L'Agriculture Drômoise
145 AV G Brassens
26504 Bourg les Valence.
Référence : AD28072025

Animaux

Bovin

39 - Vends 22 belles jeunes vaches charolaises suitées. 12 belles jeunes vaches Aubrac suitées et 1 taureau. 2 taureaux limousin 2 ans et 3 ans. 8 jeunes vaches Salers suitées. Le tout repleines. Indem IBR BVD Besno/ Livraison possible.

✆ 06 26 20 05 40

39 - Vends 10 belles génisses limousines de 3ans pleines très calme, et 1 bon taureau limousin de 4 ans lindem IBR BVD Besno. Livraison possible.

✆ 06 26 20 05 40

89 - Elevage charolais HBC, vend 50 mâles repro prêts à saillir, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (2602)

✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71 - Gaec Cadoux

Caprin

42 - Vends 24 chevrettes, nées du 7 au 28 février 2025, indemnes de Caev, brucellose, sevrées, écornées, 190 euros la chevrette.

✆ 06 88 18 98 47

69 - Recherche chèvres Alpines «un cheptel» sanitaire demandé.

✆ 06 26 61 98 99 HR repas

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.

✆ 06 08 06 98 65

Des professionnels à votre service

L'ART DE L'EAU
● Installation de pompe de puits et de forage
● Distribution et traitement de l'eau
POURRAT Sébastien - 06 18 47 50 90
6 rue des auvergnats - 18150 La Chapelle Hugon
lartdeleau18@gmail.com - www.lart-de-leau.fr



BECKER Frères
ARRIVAGE
LOTS DE TÔLES ISOLÉES DÉCLASSÉES
Panneau sandwich toiture et bardage ép. 60 à 80 mm, à partir de 18 €ht/m². Possibilité 1er choix
58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

FORAGE EAU GEOTH
secretariat@forage-eau-geoth.com
02.48.77.00.35
06.29.41.81.12
www.forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces 18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
DEVIS GRATUIT
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Chien

38 - Vends chiots 2M-2F Burno du JuraxGascon parents extra chasse Mère 250268743406857.

✆ 06 89 38 52 90

38 - Cède 3 chiots Bassets Fauve de Bretagne 2M-1F parents LOF Mère FRSN124120036.

✆ 06 84 11 95 33

69 - A réserver 2 chiens M+F bleu de Gascogne du 01/09/24, souche sanglier, déclarés au lapin.N 250268481807711 / 250268781807821, siret 82098225400014.

✆ 06 73 90 14 55

69 - Donne chien de chasse femelle Hanglo Français de petite vénerie tricolore née 09/09/2023. Tatouage 325 NAB / vaccinée.

✆ 07 77 03 68 26

89 - A réserver, chiots Beaucerons nés le 09 juin, non LOF, portée de 4, mère 250269611201984.(3101)

✆ 06 20 97 08 19

Gibier

18 - Département du Loiret - Spécialiste lapin de garenne repris parc sur herbe, qualité extra repeuplement. Garanties sanitaires. Livraison. Documentation sur demande.

✆ 06 82 28 12 19

Suivez-nous sur notre page Facebook

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez
d'un **ACCÈS ILLIMITÉ**
au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 125 €

☐ 2 ANS 225 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ATH
SAS au capital de 100 €
Siège social : 6 rue general mangin
21000 Dijon
921 903 670 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 01/07/2025, les associés ont décidé, à compter du 01/07/2025, de modifier l'objet social qui devient :
«La société a pour objet, en France et à l'étranger : la restauration rapide sur place, la préparation de plats à emporter, la vente de boissons non alcoolisées. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant contribuer au développement de la société».
Mention au RCS de Dijon

AL25019453

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

ARIES EXPORT
Société par actions simplifiée
Au capital de 7 000 euros
Siège social : 11, rue de la Vigne au Loup
21121 HAUTEVILLE LES DIJON
514 404 979 RCS DIJON

Aux termes des délibérations de l'associé unique en date du 02 juillet 2025, il résulte que Monsieur Clément PAWLIK, demeurant 6 Allée des Muriers 21380 ASNIERES-LES-DIJON, a été nommé Président de la société à compter de ce jour pour une durée illimitée en remplacement de M. Jean-Pierre PAWLIK démissionnaire.
Pour avis.

AL25019571

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL POULLEAU
Au capital de 136 960 €
Siège social : 11 Rue Saint Georges
21110 FAUVERNEY,

AGE du 31/03/2025
Démission de M. Christophe POULLEAU de la gérance à compter du 31/12/2024 et transfert du siège social au 2 B Rue d'Aval 21110 FAUVERNEY.
Pour avis.
La gérance.

AL25019574

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL MUTIN CHRISTOPHE
au capital de 3 000 euros
Siège social : 1 Avenue de la Brenne
21540 SOMBERNON
519 307 938 RCS DIJON

Aux termes de décisions du 18/07/2025, les associés ont décidé de transférer le siège social au 1 Rue de la Chaumonne 21540 SOMBERNON à compter du 18/07/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL25019628

MODIFICATION DU CAPITAL

CASIS – CARDIAC SIMULATION & IMAGING SOFTWARE
Société par actions simplifiée
Au capital de 125.941 euros
Siège social : 7, impasse des Boussenots
21800 Quetigny
RCS Dijon 820 650 935

Aux termes des décisions de l'assemblée générale du 20 mars 2023 et de celles du président du 19 juillet 2025, le capital social a été augmenté d'un montant de 1.780 euros par émission de 1.780 actions ordinaires de 1 euro de valeur nominale.
Le capital social a ainsi été porté de 125.941 euros à 127.721 euros.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL25019649

MODIFICATION DE LA DURÉE

EARL SEBILLOTTE
Exploitation Agricole
A Responsabilité Limitée
au capital de 76 530 euros
Siège social : 24 rue de la Poste
21500 TOUILLON
332 318 971 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 1er juin 2025, la collectivité extraordinaire des associés a décidé de proroger la durée de la société de 49 années, à compter du 22 mai 2035,soit jusqu'au 21 mai 2084.
Pour avis, La gérance.

AL25019698

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ETANCHEITE 21
Société par actions simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
1 rue du Professeur Georges Chabot
21600 LONGVIC
880 011 838 RCS DIJON

Par décision en date du 01/05/2025, l'associé unique a décidé de transférer, à compter du même jour, le siège social de de LONGVIC (21600) - 1rue du Professeur Georges Chabot à LONGVIC(21600) - 15 Bis Rue Jules Guesde.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis
Le Président

AL25019706

// GÉRANCE

16 HUGO NOTAIRES
16 Avenue Victor Hugo
21000 DIJON

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Maximilien CHANUT, Notaire à DIJON, le 28/07/2025, a été cédé un fonds de commerce par :
La Société dénommée W.Y.M.B., dont le siège est à DIJON (21000) 13 place de la République, identifiée au SIREN sous le numéro 432783140 et immatriculée au R.C.S. de DIJON.
A La Société dénommée KAP GEMMAS, dont le siège est à LEVERNOIS (21200) 2impasse des Vignottes, identifiée au SIREN sous le numéro 820120392 et immatriculée au R.C.S. de DIJON.
Désignation du fonds : fonds de commerce de restaurant, bar, brasserie sis à DIJON(21000), 13-15 place de la République.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT CINQMILLE EUROS (105.000 €) s'appliquant au matériel pour 10.050 € et aux éléments incorporels pour 94.950 €.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, le notaire.

AL25019724

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de LADOIX-SERRIGNY

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION ET RÉVISION ALLÉGÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)
Par arrêté municipal du 15 juillet 2025 Monsieur le maire de Ladoix-Serrigny a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification de droit commun n°1 et la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme.
Les dossiers de la Modification de droit commun n°1 et de la Révision Allégée n°2 ainsi que l'auto-évaluation des incidences des deux projets sur l'environnement sont consultables en versions physique et dématérialisée (sur un poste informatique) pendant 31 jours consécutifs, , aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit le lundi de 8h30 à 12h00, le mercredi de 8h30 à 18h00, le Jeudi de 8h30 à 12h00 et le Vendredi de 8h30 à 13h00 **du Lundi 25 août 2025 à partir de 9 heures, au mercredi 24 septembre 2025, jusqu'à 18 heures.**
Pendant la durée de l'enquête, le dossier, en versions physique et dématérialisée, est consultable en mairie et via le site internet de la commune durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante :
https://ladoix-serrigny.fr/
A cet effet, Monsieur Philippe Colot, en qualité d'officier de gendarmerie en retraite, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Dijon, recevra en mairie Ladoix-Serrigny (3, place de la Mairie – 21550 LADOIX SERRIGNY) :
- Lundi 1er Septembre 2025 de 9 à 12 heures
- Samedi 6 Septembre 2025 de 9 à 12 heures
- Vendredi 19 Septembre 2025 de 10 à 13 heures
- Mercredi 24 Septembre 2025 de 15 heures à 18 heures
Les observations sur le P.L.U. pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le Commissaire Enquêteur, Mairie de Ladoix-Serrigny - 3, place de la Mairie – 21550 LADOIX SERRIGNY ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : communedeladoixserrignyenquete@gmail.com
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.
Ainsi qu'il résulte du code de l'urbanisme et du droit commun des enquêtes publiques, au terme de l'enquête réalisée conformément aux dispositions du code de l'environnement, et éventuellement après mise en œuvre des nouvelles procédures de suspension d'enquête ou d'enquête complémentaire par délibération, l'organe délibérant du conseil municipal pourra approuver le dossier du PLU éventuellement modifié.
M. Jérôme FOL
Maire de Ladoix-Serrigny

AL25019677

// VENTE AUX ENCHÈRES

KIEFFER - MONASSE & ASSOCIES
Avocats au Barreau de Grasse
15 avenue Robert Soleau
06600 Antibes
Tél : 04.93.34.88.40 - 04.93.34.40.90
f.kieffer@allexavocats.fr
n.monasse@allexavocats.fr
www.kieffer-monasse.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - EN DEUX LOTS

PREMIER LOT : UN STUDIO AVEC CAVE ET PARKING A CANNES, Le Méditerranée 29 avenue de Vallauris
DEUXIÈME LOT : QUATRE TERRAINS AGRICOLES sis à TALANT (21240) cadastrés section AB numéros 23 et 106 pour 1 ha 90 a 80 ca et Section BE numéros 389 et 432 pour 12 a 46 ca
ADJUDICATION
JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025 à 9H
AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE GRASSE
Monsieur Philippe DEVILLEBICHOT, 8219 avenue E Boltaire SCOTTSDAL ARIZONA 85260 ETATS UNIS
Madame Lucie DEVILLEBICHOT, demeurant Ashdown House, Lower End, Great Milton OXFORD SHIRE 0X44 7NJ GRANDE BRETAGNE
Madame Anne Liliane DEVILLEBICHOT, demeurant 9 Southey Road WIMBLEDON SW 19 1 NN ROYAUME UNI
Ayant pour avocat : la SELARL KIEFFER - MONASSE & ASSOCIES
DESCRIPTION DES BIENS :
PREMIER LOT DE LA VENTE : Dans un ensemble immobilier sis à CANNES (06400), 29 avenue de Vallauris, cadastré CT 114, savoir :
Le lot 245 : cave au sous-sol
Et les 20/50 000° des parties communes .
Le lot 306 : studio au 5° étage
Et les 44/50 000° des parties communes.
Le lot 353 : parking au rez-de-chaussée
Et les 20/50 000° des parties communes.
Studio au 5ème étage comprenant : entrée desservant salle de douche à droite, cabinet de toilette à gauche, pièce principale avec placard et espace cuisine séparé, terrasse en façade Sud.
OCCUPATION : Les biens sont libres d'occupation. Les meubles entreposés seront libérés dès autorisation obtenue. La cave n'a pu être identifiée avec certitude. Place de parking en extérieur.
SYNDIC : Cabinet BOUMANN IMMOBILIER, 1 avenue Saint Jean à Cannes.
DEUXIÈME LOT DE LA VENTE : Des terrains agricoles sis à TALANT(21240) cadastrés section AB numéros 23 et 106 pour 1 ha 90 a 80 ca et Section BE numéros 389 et 432 pour 12 a 46 ca
AB n° 23 Lieudit «Nachey» : Il s'agit d'une parcelle bordée, le long du chemin, par des ronces et complantée de noyers. 1 ha 47 a 40 ca
AB n° 106 Lieudit «Chaumont» n'est pas accessible sans pénétrer sur les parcelles voisines. 43 a 40 ca
BE n° 389 Lieudit «Rue des Glacis» : jouxte la parcelle n° 432. Cette parcelle est également envahie de végétation et d'arbres. Il n'existe pas de délimitation visible entre les deux parcelles.6 a 21 ca
BE 432 Lieudit «Rue des Glacis» : Il s'agit d'une bande de terrain située en contrebas de la route. Cette parcelle est envahie de végétation et d'arbres. 6 a 25 ca.
OCCUPATION : Libres.
Mise à prix : PREMIER LOT : 80.000 €
Mise à prix : DEUXIEME LOT : 2.000 €
SURENCHÈRE : une surenchère du dixième est possible dans les dix jours à compter de l'adjudication
CONSULTATION DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE : au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRASSE où il a été déposé le 10/04/2025 n° 25/00038, ou au Cabinet KIEFFER-MONASSE & ASSOCIES (www.kieffer-monasse.com) et sur le site www.avoventes.fr
Pour enchérir, il est nécessaire de s'adresser à un avocat inscrit au Barreau de GRASSE et de consigner entre ses mains, par chèque de banque libellé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros.
VISITES :
1er LOT : - Mardi 26 aout 2025 de 14h30 à 15h30
Lundi 1er septembre 2025 de 14h30 à 15h30
2ème LOT : visites libres

AL25019680

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
du 28/07/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier Marcilly-et-Dracy – Vitteaux – Dampierre-en-Montagne :
Loué sur une partie de la surface - Objectif : maintien des fermiers en place.
Terres, prés, landes et bois.
Marcilly-et-Dracy : 25 ha 49 a 79 ca 'LES CLOS' : A-0070—0088—0356 - 'LE LARREY SUR LES VIGNES' : A-0022—0027 - 'VIVROT' : A-0192—0194 - 'LES TACHES' : A-0120—0147—0163—0364—0366 - 'CHAMP SAINTE REINE' : ZD-0021 - 'PRANOT' : ZD-0034—0035 - 'LA PORRERE' : ZE-0014 - 'SOUS LES VIGNES' : ZH-0033 - Urbanisme : RNU
Vitteaux : 9 ha 83 a 37 ca 'PRES ENTRE LES BOIS' : C-0366 - 'BOIS MARCHET' : C-0373 - 'SUR CROIX DE MIARD' : ZP-0029 – Urbanisme : Zone A, N du PLU.
Dampierre-en-Montagne : 2 ha 49 a 00 ca 'BOIS DU CREBICHE' : B-0032 - 'COTE DE JAVELINE' : ZE-0012 – Urbanisme : RNU
Champeau-en-Morvan : Terres, prés, landes, bois et ensemble immobilier composé d'une maison d'habitation et de dépendances – Objectif : Maintien des fermiers en place sur les parcelles louées – Urbanisme : Zone N et U du PLU 2 ha 32 a 30 ca 'SUR BOIS GAUCHAS' : L-0137—0138—0192 - 'LES EPREIS' : L-0296—0307—0309 - 'PRES GUIARD' : L-0331 - 'GRANDS PRES' : L-0462 - '0011 IMP DU POMMIER ROLLAND' : L-0697
Montigny-Montfort : Libre - terres, prés, landes, landes boisées, taillis simple, taillis sous futaie, jardin, une grange en ruine – Urbanisme : RNU
3 ha 48 a 07 ca 'LES ATHES' : E-0511—0512—0513—0514 - 'COMBE SARDIN' : E-0649—0653—0654 - 'HAMEAU DE MONTFORT' : F-0416—0750—0752—0754—0756—0758—0760—0763—0771—0778 - 'LA ROCHE ENNEE' : F-0585 - 'LES VIGNES SANCIE' : F-0642—0779
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 19/08/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25019711

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

NON DISSOLUTION

ROGER MARTIN PATRIMOINE
SAS au capital de 3000 €
Siège social :
4 av jean bertin 21000 Dijon
908 644 370 RCS de Dijon

Par une décision en date du 01/06/2025, l'associée unique a décidé la continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice social clos au 31 décembre 2022.
Mention au RCS de Dijon

AL25019425

NON DISSOLUTION

RM FACILITIES
SAS au capital de 7000 €
Siège social : 12 rue de cluj
21000 Dijon
804 823 623 RCS de Dijon

Par une décision en date du 16/06/2025, l'associée unique a décidé la continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.
Mention au RCS de Dijon

AL25019445

DISSOLUTION ANTICIPÉE

CAP AU SUD
SNC au capital de 1000 €
Siège social : 11 rue de metz
21000 Dijon
909 685 760 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 30/06/2025, les associés ont décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/06/2025, nommé liquidateur MBR BOURGOGNE, SAS au capital de 8000 €, ayant son siège social 24 rue de la préfecture 21000 Dijon, 424 309 797 RCS de Dijon, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Dijon

AL25019466

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL DOMAINE JEAN MARC MOREY
SARL au capital de 10950 €
Siège social : 3 rue principale
21190 Chassagne-Montrachet
413 657 420 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 31/05/2025, les associés ont décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter 31/05/2025, nommé liquidateur M. MOREY Jean-Marc, demeurant 5 rue de la Barre 21190 Meursault, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Dijon

AL25019470

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CAP AU SUD
SNC au capital de 1000 €
Siège social : 11 rue de metz
21000 Dijon
909 685 760 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 30/06/2025, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, la société MBR BOURGOGNE (SAS au capital de 8 000 €, ayant son siège social 24 rue de la Préfecture 21000 Dijon, inscrite 424309797 RCS Dijon), pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/06/2025.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Radiation au RCS de Dijon

AL25019486

DISSOLUTION ANTICIPÉE

DOMAINE DE LA TASSEE
Groupement foncier agricole
au capital de 1 500 euros
Siège social : 3 Avenue de la Gare
21220 GEVREY-CHAMBERTIN
314 572 744 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30/05/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur M. François PERROT, demeurant 3 Avenue de la Gare, 21220 GEVREY-CHAMBERTIN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social : 3 Avenue de la Gare - 21220 GEVREY-CHAMBERTIN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
POUR AVIS
La gérance

AL25019665

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI MAELIS
Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 70 000 euros
Siège social : 62 Rue de l'Abergement
21130 AUXONNE
Siège de liquidation : 62 Rue de l'Abergement
21130 AUXONNE
504 781 840 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur David MOREAU, demeurant 3 Impasse du Moulin - 21130 PONCEY LES ATHEE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 62 Rue de l'Abergement - 21130 AUXONNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25019683

// CONSTITUTION

RACINE EQUITY
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 15 Rue Paul Maldant
21420 SAVIGNY LES BEAUNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAVIGNY-LES-BEAUNE du 15 juillet 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : RACINE EQUITYSiège : 15 Rue Paul Maldant - 21420 SAVIGNY LES BEAUNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : - Acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières,- Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières,- Exercice par la société des droits de vote attachés à ces participations en vue de mettre en œuvre une politique commune au groupe de sociétés dont elle est la mère, et de jouer ainsi un rôle d'animation dudit groupe,- Tous travaux de gestion, direction, tâches administratives et commerciales pour les sociétés du groupe présentes et à venir et plus généralement toutes prestations relevant de la gestion courante d'une entreprise à l'égard de ses filiales et participations et de tiers,- Octroi de prêts ou d'avances à des sociétés ayant avec la société des liens de capital, directs ou indirects,- Gestion d'opérations de trésorerie et de services en commun auprès de sociétés ayant avec la société des liens de capital, directs ou indirects,- Acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous immeubles et droits immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, agricole, commercial ou industriel,- Mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,- Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,- Les activités de conseils œnologiques et d'animations en matière viticole et vinicole.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers au moins des voix des associés présents ou représentés.
Présidente : Madame Juliette ORSONI, demeurant 15 Rue Paul Maldant - 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
La Présidente

AL25019625

LMB
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 6 Hameau de Blagny
21190 PULIGNY MONTRACHET

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date à PULIGNY MONTRACHET du 23 juillet 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LMB
Siège : 6 Hameau de Blagny - 21190 PULIGNY MONTRACHET
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : Acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, Exercice par la société des droits de vote attachés à ces participations en vue de mettre en œuvre une politique commune au groupe de sociétés dont elle est la mère, et de jouer ainsi un rôle d'animation dudit groupe, Tous travaux de gestion, direction, tâches administratives et commerciales pour les sociétés du groupe présentes et à venir et plus généralement toutes prestations relevant de la gestion courante d'une entreprise à l'égard de ses filiales et participations et de tiers, Octroi de prêts ou d'avances à des sociétés ayant avec la société des liens de capital, directs ou indirects, Gestion d'opérations de trésorerie et de services en commun auprès de sociétés ayant avec la société des liens de capital, directs ou indirects, Acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous immeubles et droits immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, agricole, commercial ou industriel, Mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, Les activités de conseils œnologiques et d'animations en matière viticole et vinicole.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Jean LANOIS demeurant 3 rue Louis Aragon 21200 BLIGNY LES BEAUNE.
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.
Pour avis
Le Président

AL25019710

immeubles et droits immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, agricole, commercial ou industriel, Mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, au profit d'associés ou de tiers, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des 2/3 au moins des voix des associés présents ou représentés.
Président : Madame Laurette BILLARD, demeurant 36 Grande rue - 71350 SAINT LOUP GEANGES
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL25019674

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte électronique en date du 24/07/2025, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 705 994 euros, dénommée HFR, dont le siège social est situé 18, boulevard de Brosses - 21000 DIJON, qui a pour objet, en France et dans tous pays, les activités de holding et de gestion financière.
Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité,dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom.
Clauses restreignant la libre cession des actions :inaliénabilité des actions jusqu'au 30/06/2035, y compris entre associés, sauf apport en nature d'actions par un associé à une personne morale dont ce dernier à la direction et le contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce et sauf transmission d'actions en raison du décès d'un associé, à condition que le ou les futurs associés soient les héritiers en ligne directe soit de l'associé décédé soit de tel ou tel autre associé de la société. Les actions sont librement cessibles entre associés. Les transmissions d'actions en cas de succession ou de cession à un ascendant ou à un descendant sont également libres.Toutes les autres cessions ou transmissions d'actions, à titre gratuit ou onéreux, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix dont disposent les associés présents ou représentés, y compris les associés ayant voté par correspondance, le cédant prenant part au vote ; étant précisé que chaque associé dispose d'un droit de véto. Sur première convocation, un quorum représentant plus 50 % des actions ayant le droit de vote est requis ; sur seconde convocation,les décisions collectives peuvent être adoptées sans quorum.
Mme Geneviève de MOLLERAT du JEU, demeurant 5, rue Michel Servet - 21000 DIJON, a été nommée en qualité de Président sans limitation de durée.
Pour avis.

AL25019692

YZICO

WINE CONNECTION
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 44 rue Maufoux
21200 BEAUNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP à BEAUNE du 21/07/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : WINE CONNECTION.
Siège : 44 rue Maufoux 21200 BEAUNE.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 5 000 euros.
Objet : Exploitation de fonds de commerce ou titres de sociétés ayant une activité de bar, débit de boissons, bar à vins et bières et tous spiritueux, vente de vins et produits régionaux à emporter, brasserie, petite restauration et restauration rapide, plat à emporter, sandwicherie, prestation de services, consultant en restauration, et à titre accessoire buvette ambulante à emporter sur manifestations diverses (brocantes, expositions…) sous l'enseigne exploitée par la Société. Loto, jeux et produits de la Française des Jeux. Organisation d'évènements festifs.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Jean LANOIS demeurant 3 rue Louis Aragon 21200 BLIGNY LES BEAUNE.
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.
Pour avis
Le Président

AL25019710

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

ANNONCES LÉGALES

NIÈVRE

// MODIFICATION

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEA JEAN PABIOT ET FILS
Société civile
d'exploitation agricole
Au capital de 162 800 euros
Siège social : 9 Rue De La Treille
Les Loges 58150 POUILLY-SUR-LOIRE
317 328 185 RCS NEVERS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juin 2025, il a été pris acte de modifier le capital de la société à compter du 30 juin 2025.
Nouvelle mention : le capital est désormais de 2 162 800 euros, divisé en 4 070 parts d'une valeur nominale de 531,40 euros.
Nature de la modification : augmentation par incorporation de réserves et élévation du nominal des parts existantes.
Mention en sera faite au RCS de Nevers.
AL25019640

LOVATO HOLDING
SPFPL de Commissaire de Justice
par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 €
Siège social : 2, avenue Saint Just
58000 NEVERS
804 570 539 RCS NEVERS

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il résulte de l'AGOA du 20/04/2020 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
Commissaire aux Comptes Titulaire :
- ancienne mention : M. Serge GODARD
- nouvelle mention : Néant
Commissaire aux Comptes Suppléant :
- ancienne mention : AUVERGNE AUDIT LEGAL – AU'VAL (494 408 354 RCS CUSSET)
- nouvelle mention : Néant
AL25019642

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

MGS
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social :
14, Rue du Docteur René-Pierre Signé
58120 CHATEAU CHINON
RCS NEVERS : 830 608 626

DÉCISION : Assemblée générale extraordinaire du 12/06/2025
DATE D'EFFET : 12/06/2025
Ancienne mention :
- Restaurant, pizzeria, vente de plats à emporter
Nouvelle mention :
- Restaurant, pizzeria, vente de plats à emporter,l'activité de gîte, loueur en meublés, de parahôtellerie et prestations annexes.
Pour avis
AL25019643

SCI DES SAULAIES
SCI à capital variable
Au capital d'origine de 1 000 €
Siège social : 5, Route des Saulaies
58000 NEVERS
500 054 325 RCS NEVERS

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'un acte ssp du 30/04/2025 il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 1er mai 2025 :
Gérance :
- ancienne mention : M. Jean-Michel SENOBLE
- nouvelles mentions :
* Mme Lola SENOBLE dt à NEVERS (58) – 5, Route des Saulaies
* M. Valentin SENOBLE dt à NEVERS (58) – 5, Route des Saulaies
* M. Romain SENOBLE dt à LOQUEFFRET (29) – Lieudit Forhan
AL25019644

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

LES HIRONDELLES
841 774 573 RCS NEVERS
Société civile immobilière
Au capital de 500 euros
Siège social : 19 Route de Livry
58240 SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER

Aux termes du procès-verbal de l'AGO du 02/07/2025, il a été pris acte de la démission sans remplacement de Monsieur Jean-Michel PROST de ses fonctions de cogérant de la Société à compter rétroactivement du 30/06/2025. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis - La Gérance.
AL25019676

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

JORASA
Société à responsabilité limitée
au capital de 900 euros
Siège social : Rue du Canal
58110 CHATILLON EN BAZOIS
928 037 498 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 24 juin 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire a décidé :
- de remplacer à compter du même jour la dénomination sociale «JORASA» par «RAPHPLURI-AILES» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- d'étendre l'objet social à l'activité d'électricité générale et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- de transférer le siège social du Rue du Canal, 58110 CHATILLON EN BAZOIS au 5 Rue des Prairies - 58110 MONTAPAS à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- et suivant procès-verbal de la gérance en date du 24 juin 2025, de réduire le capital social d'une somme de 600 euros, pour le ramener de 900 euros à 300 euros par rachat et annulation de 60 parts sociales
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : «Le capital social est fixé à neuf cents euros (900 euros).»
Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à TROIS CENTS euros (300 euros).»
- de prendre acte de la démission de Monsieur Johannes BAHL et de Madame Marie BAHL de leurs fonctions de gérants à compter du même jour, et de ne pas procéder à leur remplacement.
L'article 18 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de Monsieur Johannes BAHL et Madame Marie BAHL a été supprimée.
Pour avis
La Gérance
AL25019689

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL GUILLEMAIN
Exploitation Agricole
A Responsabilité Limitée
Au capital de 478.430,00 Euros
Siège social : Ferme des Manœuvres
58800 PAZY
RCS NEVERS N°490 039 542

Suivant délibération d'assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2025, les associés ont nommé à effet du 19 mai 2025 en qualité de gérants :
- Mademoiselle Camille GUILLEMAIN, demeurant à PAZY (Nièvre, 58800), Les Manœuvres,
- Monsieur Alexis GUILLEMAIN, demeurant à PAZY (Nièvre, 58800), Les Manœuvres,
En remplacement de Monsieur Christophe GUILLEMAIN, gérant décédé.
Les modifications seront déposées au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS
Pour avis et mention, la gérance
AL25019695

CHANGEMENT DE GÉRANT

EURL LES MANOEUVRES
Entreprise Unipersonnelle
A Responsabilité Limitée
Au capital de 2.000,00 Euros
Siège social : Les Manœuvres
58800 PAZY
RCS NEVERS N°521 195 719

Aux termes d'une décision en date du 10 juillet 2025, les associés ont nommé à effet du 19 mai 2025 :
- Mademoiselle Camille GUILLEMAIN, demeurant à PAZY (Nièvre, 58800), Les Manœuvres,
- Monsieur Alexis GUILLEMAIN, demeurant à PAZY (Nièvre, 58800), Les Manœuvres,
En qualité de gérants pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Christophe GUILLEMAIN, gérant décédé.
Les modifications seront déposées au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS
Pour avis et mention, la gérance
AL25019696

MAISON DE LA PRESSE COSNE
SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 17-19, Boulevard de la République
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
822 806 782 RCS NEVERS

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'un assp du 03/06/2025, les associés ont décidé d'étendre l'objet social à compter du 07/07/2025 aux activités suivantes: Commerce de détail de proximité de denrées alimentaires ou non alimentaires et de boissons alcoolisées ou non - Exploitation de fonds de commerce d'épicerie, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
AL25019701

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL EXIGE
SARL au capital de 20 000 €
Ancien siège social : 6 bis, rue du Village – 58470 MAGNY-COURS
Nouveau siège social : 240, rue des Charondes – 58320 POUGUES LES EAUX
811 090 331 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 01/07/2025 il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
Siège social :
Ancienne mention : 6 bis, rue du Village – 58470 MAGNY-COURS
Nouvelle mention : 240, rue des Charondes – 58320 POUGUES LES EAUX
AL25019703

SCI NEMESIS
Société Civile au capital de 1 000 €
Ancien siège social : 6 bis, rue du Village
58470 MAGNY-COURS
Nouveau Siège social : 240, rue des Charondes
58320 POUGUES LES EAUX
885 192 724 RCS NEVERS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'un acte ssp du 01/07/2025 il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
Siège social :
Ancienne mention : 6 bis, rue du Village – 58470 MAGNY-COURS
Nouvelle mention : 240, rue des Charondes – 58320 POUGUES LES EAUX
AL25019704

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

MEUBLES CHATELLIER
Société Anonyme
à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 150.000 euros
Siège social : 21, rue de Donzy
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
R.C.S. NEVERS : 691 880 223

Décision : Conseil de surveillance du 27 juin 2025
ANCIENNES MENTIONS
DIRECTOIRE
Monsieur François CHATELLIER demeurant 33, rue de Donzy58200 Cosne Cours sur Loire, Président
- Monsieur Emmanuel CHATELLIER demeurant Résidence L'Europe,Rue Saint Just 58000 Nevers, Directeur Général
NOUVELLES MENTIONS
DIRECTOIRE
- Monsieur Emmanuel CHATELLIER demeurant Résidence L'Europe,Rue Saint Just 58000 Nevers, Président
- Monsieur François CHATELLIER demeurant 33, rue de Donzy58200 Cosne Cours sur Loire, Directeur Général
Pour avis
Le Directoire
AL25019707

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Cuma DE L'ESPERANCE
Société coopérative d'utilisation de matériel agricole à capital variable
Siège social : VILLEBOURSE – 58000 SERMOISE
RCS de Nevers n° 852 726 991 00023
N° agrément : 20124
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22/07/2024, les associés ont décidé la modification du siège social. Il s'en suit l'annonce légale modificative suivante :
Ancien siège : VILLEBOURSE – 58000 SERMOISE
Nouveau siège : AUBIGNY LE CHETIF – LE CHETIF BOUT – 58340 DIENNES AUBIGNY
L'inscription modificative interviendra auprès du RCS tenu au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
M Emmanuel PLESSY
AL25019725

// GÉRANCE

ETUDE DE ME JEAN CHINCHOLE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Jean CHINCHOLE, Notaire à LUZY (58), le 9/07/2025, enregistré à NEVERS (58) le 16/07/2025, ref 5804P01 2025 N 00366
La SARL Ô SAINT DENIS, au capital de 6500€, dont le siège est à TAZILLY (58170) 71 route de l'Etang du Gue, RCS de NEVERS, SIREN 902014265
A vendu à
La SARL HERPE, au capital de 2000 euros, dont le siège est à TAZILLY (58170) 71 route de l'étang du gue, RCS de NEVERS SIREN 988045209
Un fonds de commerce de **bar, vente de boissons alcoolisées, restauration, épicerie, dépôt de pain, Gaz, point poste** sis à TAZILLY (58) 71 route de l'Etang
Moyennant le prix de 38.000€ s'appliquant aux éléments incorporels pour 23.021,47€ et au matériel pour 14.978,53€
- La commune de TAZILLY donne à prêt à usage, la licence de 4ème catégorie dont elle est propriétaire
L'entrée en jouissance a été fixée au 9/07/2025
Les oppositions seront reçues chez Me Jean CHINCHOLE notaire à LUZY (58170) 1 rue de la République, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion.
Pour AVIS ET MENTION
Me CHINCHOLE
AL25019705

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte SSP du 21/07/2025dénomination du LOUEUR, Taxi Julie Rignault «SAS» au capital de 1000 euros, dont le siège social est a 2 route de Montapas 58110 ROUY immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 884 510 207 00019 a donné en location gérance à DENOMINATION DU LOCATAIRE, «EURL» au capital de 1000 euros, dont le siège social est à 2 route de Montapas grand champ 58110 ROUY immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 980 971 105 00013 un fonds de commerce de «2 autorisations de stationnement « dénommé FOURS 4, FOURS 5 qu'il exploitait à FOURS. La présente location-gérance a été consentie et acceptée pour une durée de un 1 an à compter du 21/07/2025, renouvelable par tacite reconduction par période de 21/07/2026
AL25019717

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte SSP du 21/07/25, SAS RIGNAULT JULIE, SAS au capital de 1 000 euros, dont le siège social est Le Grand Champ 58110 ROUY, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 884510207, a donné en location gérance à SARL TAXI JULIE, SARL au capital de 1 000 euros, dont le siège social est Le Grand Champ 58110 ROUY, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 980971105, une Autorisation de stationnement n°4 et n°5 sur la commune de FOURS délivrée par la mairie.
La présente location-gérance a été consentie et acceptée pour une durée de 5 ans à compter 21/07/25.
AL25019718

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 18 janvier 2011,
Monsieur François Pierre MILLOT, en son vivant retraité, demeurant à BONA(58330) Le Buisson.
Né à LUZY (58170), le 6 octobre 1952.Célibataire.
Ayant conclu avec Madame Nadine Lucie Marie GUÉRY un pacte civil de solidarité enregistré au greffe du tribunal d'instance de NEVERS le 24 janvier 2000.
Contrat non modifié depuis lors.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à BONA (58330) (FRANCE), le 7 avril 2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 7 juillet 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Dominique MARTIN,Notaire à NEVERS 58000, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
AL25019694

Notaire

Maître Laure PAILLARD,
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre),
7 Place des Frères Mollet

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 22 septembre 2014, Madame Jeanne Marguerite Louise GERARD, demeurant à DECIZE (58300), EHPAD Les Sables Roses, rue Virlogeux, veuve de Monsieur Jean VAGNEY, née à VOID-VACON (55190), le 3 octobre 1930, décédée à DECIZE (58300), le 25 avril 2021, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Charles REROLLE, Notaire à DECIZE (58300), 8, rue Carnot, le 2 février 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Laure PAILLARD, (CRPCEN 58065), notaire à POUILLY SUR LOIRE, chargée du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judicaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Me PAILLARD, notaire.
AL25019719

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Bât-Man - RCS Nevers 912 696 549 - le remaniement et la rénovation de bâtiments déjà existants tels que les immeubles ou appartements, les maisons et les bâtiments de tous types - 3 rue Rosa Parks 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.Jugement en date du 15/07/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier
AL25019671

L'Agriculture DELHAYE Eric - RCS Nevers 401 807 268 -restaurant traditionnel, pizzeria, service de boissons non alcoolisées et alcoolisées lors des repas, vente de pizza à emporter - 5 rue Henri Cadiou 58290 Moulins-Engilbert.Jugement en date du 15/07/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier
AL25019672

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL LE CAD
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 19 Rue Benoît d'Azy
58600 FOURCHAMBAULT
Siège de liquidation : 29 Résidence du Lac
18320 COURS LES BARRES
893 979 187 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 juin 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 30 juin 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Sylvie TERRAT NENOT, demeurant 29 Résidence du Lac, 18320 COURS LES BARRES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 29 Résidence du Lac, 18320 COURS LES BARRES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis,
Le Liquidateur
AL25019598

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCEA LES CHEMINEAUX
Société civile d'exploitation agricole
au capital de 307.410,00 Euros
Siège social Les Chemineaux
58160 CHEVENON

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2025, les associés ont décidé à effet du même jour :
- d'autoriser Monsieur Julien DECLERCQ et Monsieur Pascal GAULIER à démissionner de leurs fonctions de gérant,
- la dissolution anticipée de la société
Est nommé liquidateur Monsieur Pascal GAULIER, demeurant à MAGNY COURS (Nièvre, 58470), 7 Rue du Curiot.
Toute correspondance et notification seront à effectuer au siège de liquidation qui est fixé à MAGNY COURS (Nièvre, 58470), 7 Rue du Curiot.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, le liquidateur
AL25019623

DISSOLUTION ANTICIPÉE

GN CONSEIL
SASU au capital de 1 000€
Siège 9 rue du 8 Mai 1945
58210 VARZY
RCS NEVERS 911 993 491

L'associé unique, par décision du 23/06/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 23/06/2025, a nommé liquidateur Gilles NOEL (9 rue du 8 Mai 1945 58210 VARZY) pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif et apurer le passif.
Le siège de liquidation est fixé 9 rue du 8 Mai 1945 58210 VARZY.
Dépôt RCS NEVERS.
Pour avis
AL25019652

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI ACCGT
Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 22 route de Nevers
58600 FOURCHAMBAULT
517 872 172 RCS NEVERS

Le 16/07/2025, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 31 mars 2025.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.
AL25019670

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DE LA GUETTE
Entreprise Agricole à responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 150 000 euros
Siège social : La Guette
58340 CERCY-LA-TOUR
Siège de liquidation : La Guette
58340 CERCY-LA-TOUR
811 987 869 RCS NEVERS

Suivant décision du 31 mars 2025, l'associée unique a, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Madame Elyse BOUCHE demeurant 31 Ter Avenue Victor Hugo – 58300 DECIZE l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation en date du 31 mars 2025.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation est effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur
AL25019690

AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS
SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX

1, place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18, rue du Général Leclerc - 89100 SENS
Tél : 03 86 52 60 00
www.avocats-vignet.fr

PERTE DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Dénomination : AISAN INDUSTRY FRANCE SA.
Forme : SA.
Capital social : 4030846 euros.
Siège social : 1 Rue DES GRANDS CHAMPS, 58000 NEVERS.
331967943 RCS de Nevers.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 juin 2025, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.
AL25019721

// CONSTITUTION

HABIZEN
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2.000 euros
Siège social : 897 route des Bruyères
58230 SAINT BRISSON
Société en cours de constitution

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 15 juillet 2025, il a été constitué une société :
Dénomination sociale : HABIZEN
Siège social : 897 route des Bruyères – 58230 SAINT BRISSON
Forme : SARL
Capital : 2000 €
Objet social : L'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration et la location en meublé de tous biens immobiliers, ainsi que l'entretien et l'aménagement d'espaces verts, les travaux de jardinage, l'entretien courant et la petite réparation de bâtiments, locaux ou installations, au service des entreprises et des particuliers.
Gérance : Monsieur William GILLERON, demeurant 897 route des Bruyères – 58230 SAINT BRISSON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
AL25019650

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date des 23 et 24 juillet 2025, il a été constitué une SARL unipersonnelle dénommée : BY GUYOT
Objet social : l'administration d'entreprises, de toutes activités de prestations de services, de conseils et d'assistance aux entreprises notamment en matière de management, d'organisation, de contrôle, d'information et de gestion, de relations publiques et de communication interne comme externe, toutes études de marché, d'ingénierie en matière financière ; l'acquisition, la gestion, la détention, la souscription, l'apport, la cession de participations dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer, quelle qu'en soit la forme et l'objet, la propriété et la gestion desdites participations ; l'assistance d'animation, de coordination et d'appui des sociétés dans lesquelles la société détient des participations en faisant jouer toutes les synergies de nature à renforcer leur image, soutenir leur croissance, optimiser les services rendus à leurs clients, capitaliser les expériences et les savoir-faire, mobiliser les compétences de leurs collaborateurs et activer leur développement ; la distribution, l'achat, la vente ou la revente de tous produits, de toutes prestations, de tous services, y compris la négociation et l'intermédiation pour agir au nom et pour le compte d'autrui dans la cadre de ces activités notamment à titre d'agent commercial si la société bénéficie d'un ou plusieurs mandats pour le compte d'autres entreprises industrielles, commerciales ou de prestations de services, l'activité de centrale d'achat ; la propriété, l'acquisition, la jouissance, l'administration et la gestion, notamment par location ou autrement de tous biens meubles, ou immeubles, ou droits immobiliers, quel qu'en soit la nature,
Siège social : 3, route de Coeuzon 58230 OUROUX-EN-MORVAN
Capital : 5 000 euros
Gérance : Monsieur Lucas GUYOT demeurant 3, route de Coeuzon 58230 OUROUX-EN-MORVAN
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.
AL25019715

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/07/2025 il a été constitué une SARL à associé unique dénommée:
LES 4 SAISONS NIVERNAISES
Siège social: maison neuve 58160 CHEVENON
Capital: 1.000 €
Objet: La société a pour objet en France et à l'étranger la réalisation des prestations de services suivantes en sous- traitance : création et entretien d'espaces verts, élagage et abattage d'arbres, coupe et vente de bois de chauffage, vide cours débarras et vide maison, travaux de petite maconnerie, rénovation entretien de bâtiments, y compris couverture et toiture. Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.
Gérant: M. YFTENE Bahri maison neuve 58160 CHEVENON
Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS
AL25019716

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEA LE MOULIN DU PAVE
Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 293 505,00 €
Siège social : 29 faubourg Saint-Nicolas
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
397 446 527 RCS SENS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2025, il a été décidé :
- d'ajouter à l'objet social de la société, et à titre secondaire, l'activité de production et transformation de viandes de boucherie (abattage, dépouille, découpe)
- d'augmenter le capital social de 113 505 € pour le porter à 293 505 €.
- de proroger la société d'une durée de 80 ans, reportant ainsi son terme au 26 juin 2124.
Pour avis, la gérance.
AL25019596

FIDUCIAL SOFIRAL
AVOCATS

TRANSFORMATION

SCP TEBOUL ERIC
Société Civile Professionnelle
de Commissaire de Justice
Transformée en Société
d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée
Au capital de 73 175,53 euros
Siège social : 2 Rue Faidherbe
89000 AUXERRE
778 648 048 R.C.S. AUXERRE
SIRET 778 648 048 00024

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 18 juillet 2025, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée sous la condition suspensive de l'absence d'opposition de cette transformation par Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Dénomination sociale
Ancienne mention : SCP TEBOUL ERIC
Nouvelle mention : SELAS TEBOUL Eric
Objet social
Ancienne mention : la Société a pour objet l'exercice en commun par ses membres de la profession d'Huissier de Justice dans l'office d'AUXERRE dont était titulaire Me Maurice TEBOUL et auquel la Société devait être nommée, en remplacement dudit Me Maurice TEBOUL, démissionnaire, qui l'a présentée à l'agrément de Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Me Théo TEBOUL étant

ANNONCES LÉGALES

démissionnaire de l'Office dont il était titulaire à SEIGNELAY, dont il a demandé la suppression à Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. La Société peut notamment acquérir ou prendre à bail tous immeubles et droits immobiliers nécessaires à l'exercice par ses membres de leurs fonctions d'Huissier de Justice associé, ainsi que tous immeubles ou droits immobiliers destinés au logement de ses membres ou au logement du personnel de la société et également tous meubles nécessaires à l'exercice de la profession d'Huissier de Justice. D'une manière générale, elle peut accomplir toutes opérations concourant directement ou indirectement à l'objet social, sans qu'il soit porté atteinte au caractère civil professionnel de celui-ci.
Nouvelle mention : La Société a pour objet l'exercice en commun par ses membres de la profession de Commissaire de Justice dans l'Office d'AUXERRE (89000), 2 Rue Faidherbe. La Société peut notamment acquérir ou prendre à bail tous immeubles et droits immobiliers nécessaires à l'exercice par ses membres de leurs fonctions de Commissaire de Justice associé, ainsi que tous immeubles ou droits immobiliers destinés au logement de ses membres ou au logement du personnel de la Société et également tous meubles nécessaires à l'exercice de la profession de Commissaire de Justice. D'une manière générale, elle peut accomplir toutes opérations concourant directement ou indirectement à l'objet social.
Son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Le capital social reste fixé à la somme de 73 175,53 euros. Il est divisé en 480 actions de 152,45 euros chacune.
Dirigeants
Sous sa forme de Société Civile Professionnelle, la Société était dirigée par Maître Eric TEBOUL, en qualité de gérant.
Nouvelle Mention : le Président de la Société est Maître Eric TEBOUL, né le 29 juin 1961 à AUXERRE (89), demeurant 2 Rue Faidherbe, 89000 AUXERRE.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal des Activités Économiques d'AUXERRE.
Pour avis, le Président.

AL25019638

CHANGEMENT DE GÉRANT

Le 3.3.2025, les associés de la SARL BRASSERIE LA TRUITE, capital de 2000€, siège social BUTTEAUX (89360) 1, chemin des Lames, 884 263 633 RCS AUXERRE ont constaté la démission un co-gérant.
Anciennes mentions publiées : Gérants : Vivien FOSSEZ, 1, chemin des Lames 89360 BUTTEAUX et Anaïs VULLIEZ 1, chemin des Lames 89360 BUTTEAUX.
Nouvelles mentions : Gérant : Vivien FOSSEZ, 1, chemin des Lames 89360 BUTTEAUX.

AL25019645

MODIFICATION DU CAPITAL

SARL A.N.Z

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000,00 €
Siège social : 8 Rue du Champ de Ploix
89510 VERON
RCS SENS 828 148 205

L'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2025 a décidé d'augmenter en numéraire le capital social de la société à concurrence d'une somme de 10 euros, ledit capital social se trouvant ainsi porté à 1 010 euros, par création de 1 nouvelle part sociale, intégralement souscrite et libérée.
Pour avis
La Gérance

AL25019720

// GÉRANCE

Coopérative Agricoles d'Elevage du Centre Nord et de l'Aube
CECNA
5 Jules Rimet
89400 MIGENNES
775 718 356 RCS SENS

ELVA NOVIA
Rue du Gué Nifette
71150 FONTAINES
751 615 493 RCS CHALON SUR SAONE

AVIS DE FUSION

Par décision en date du 10 décembre 2024 à Fontaines :
- La Société Coopérative Agricole CECNA, dont le siège social est sis 5 Jules Rimet – 89400 MIGENNES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS sous le numéro 775 718 356, agréée sous le numéro N223 et dont le capital au 30 Juin 2024 s'élevait à 119 640 € ;
- et la Société Coopérative Agricole ELVA NOVIA, dont le siège social est sis Rue du Gué Nifette - 71150 FONTAINES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALON-SUR-SAONE, sous le numéro 751 615 493, agréée sous le numéro 12043 par le HCCA et dont le capital social au 30 Juin 2024 s'élevait à 397 182,50 €

ont approuvé le projet de fusion établi le 22 octobre 2024, prévoyant l'absorption de la société CECNA par la société ELVA NOVIA, avec effet rétroactif au 1er juillet 2024.
La société CECNA a, par la même décision, été dissoute sans liquidation.
La société ELVA NOVIA a augmenté son capital social de 119 640 euros, diminué des 1 000 euros de titres CECNA détenus par ELVA NOVIA, par émission de parts de 1,50 euros de valeur nominale chacune, attribuées aux associés de la société CECNA, selon la parité d'échange convenue.
La fusion est devenue définitive le 10 décembre 2024, entrainant la transmission universelle du patrimoine de la société CECNA au profit de la société ELVA NOVIA.
Pour Avis
Les conseils d'administration

AL25019682

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le Vendredi 19 septembre 2025 à 14 H 00 au Palais de Justice d'AUXERRE (89) 1 place du Palais de Justice.
En un lot
UNE MAISON d'habitation à TONNERRE (89700) 142 rue du Général Campenon
(Parcelle AK numéro 37).
de 99 m² environ.
Comprenant au rez-de-chaussée : séjour, cuisine, w.-c., chaufferie, au 1er étage : palier, 2 chambres, salle de bain, au 2nd étage : pièce palière, 2 chambres.(Parcelle AK numéro 39) : Un garage et un jardin. (Parcelles AK n°s 206 et 207) :2 terrains (dont l'un avec 2 bâtiments).
Le tout pour un total de 09 ares 86 centiares.
Occupée au 06 mai 2024 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 21.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, où il a été déposé sous la Référence Greffe 24/00016, à Maître Isabelle GODARD, Avocate à AUXERRE (89), membre de la SCP d'Avocats REGNIER – SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD, 2 rue Faidherbe, Tél. : 03 86 65 60 85. Sur « **www.avoventes.fr** »
VISITE sur place le Mardi 09 septembre 2025 de 14 H 00 à 15 H 00

AL25019699

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le Vendredi 19 septembre 2025 à 14H00 au Palais de Justice d'AUXERRE (89), 1 place du Palais de Justice. En un lot **UNE MAISON** d'habitation **à TONNERRE (89700) 142 rue du Général Campenon**
(Parcelle AK numéro 37). **de 99 m²** environ.
Comprenant au rez-de-chaussée :
séjour, cuisine, w.-c., chaufferie, au 1er étage : palier, 2 chambres, salle de bain,
au 2nd étage : pièce palière, 2 chambres.
(Parcelle AK numéro 39) : Un garage et un jardin. (Parcelles AK n°s 206 et 207) :
2 terrains (dont l'un avec 2 bâtiments).
Le tout pour un total de 09 ares 86 centiares.
Occupée au 06 mai 2024 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 21.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, où il a été déposé sous la Référence Greffe 24/00016, à Maître Isabelle GODARD, Avocate à AUXERRE (89), membre de la SCP d'Avocats REGNIER – SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD,
2 rue Faidherbe, Tél. : 03 86 65 60 85. Sur « **www.avoventes.fr** »
VISITE sur place le Mardi 09 septembre 2025 de 14H00 à 15H00

AL25019714

// DIVERS

SCP «Stéphane DROUET, Notaire»,
dont le siège est à MIGENNES (89400),
75 bis avenue Jean Jaurès

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016- 547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 26 avril 1993,
Madame Monique Denise Marcelle BESSON, en son vivant Retraitée, demeurant à JOIGNY (89300) 19 faubourg de Paris Résidence Prieur de La Côte d'Or.Née à PIETROSO (20242), le 29 octobre 1931.
Veuve de Monsieur Francis Joseph Jacques ROIG et non remariée.Décédée à JOIGNY (89300) (FRANCE), le 13 avril 2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET , Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès , le 23 juillet 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane DROUET, notaire à MIGENNES (89400), 75bis avenue Jean Jaurès, référence CRPCEN : 89040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de Sens de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25019669

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE », titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (89) 5 rue Marcelin Berthelot, CRPCEN 89001, le 23 juillet 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Laurent Germain Louis LEMIRE, né à DUGNY (93440) le 6 août 1957, et Madame Chantal Christiane MARTIGNON, née à BITRY (58310), le 26 février 1957, demeurant ensemble à AUXERRE (89), 4 rue Girard.
Mariés à la mairie de BITRY (58310), le 18 novembre 1978 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, lequel n'a pas fait l'objet de modification.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL25019681

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL VADDE

Forme : EARL
Société en liquidation
Capital social : 15500 euros
Siège social : 3 route de verlin ruban
89116 LA CELLE ST CYR
421763780 RCS Sens

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 février 2025, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Christian Vadde demeurant 3 route de Verlin ruban, 89116 89116 LA CELLE ST CYR et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du Sens.
Le liquidateur

AL25019641

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 21/07/2025 arrêtant le plan de redressement de la SAS à associé unique SAS DE LA PROPRETE Parc d'Activités de la Petite Île 1 rue de l'Industrie 89300 Joigny (hygiène, propreté). RCS SENS 822023362. CIP 4713. Commissaire au plan : la SELARL DETROIT en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre.

AL25019666

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 21/07/2025 arrêtant le plan de redressement de la SAS à associé unique ML INVESTS 8 Rue des Poiriers Villiers sur Tholon 89110 MONTHOLON (prise de participation). RCS SENS 892078403. CIP 4725. Commissaire au plan : la SELARL DETROIT en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre.

AL25019667

Jugement du Tribunal des Activités Économiques de Paris du 18/03/2025 arrêtant le plan de sauvegarde accélérée au profit de la SAS à associé unique PEOPLE AND BABY 2 Bis rue Saint Thomas 89230 Pontigny et 7 rue du Cantarra 89800 Chablis (crèche), RCS PARIS 479182750. Désignant la SAS GROUPE PEOPLE AND BABY, elle-même représentée par sa présidente la SAS RIDGE CONSULTING, elle-même représentée par son président M. Philippe Tapié comme tenue d'exécuter le plan. Désignant Commissaires à l'exécution du plan : la SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas, 41 rue de l'Echiquier 75010 Paris et la SCP BTSG en la personne de Me Antoine Barti, 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine, et maintenant leur mission en qualité de mandataires judiciaires. Maintenant Administrateurs : la SCP d'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES ABITBOL & ROUSSELET en la personne de Me Frédéric Abitbol, 38 avenue Hoche 75008 Paris et la SELARL 2M ET ASSOCIES en la personne de Me Carole Martinez, 22 rue de l'Arcade 75008 Paris.

AL25019668

Jugement du Tribunal de Commerce de Perpignan en date du 23/07/2025 arrêtant le plan de cession totale des actifs de la Sàrl à associé unique LA BARBE DE PAPA SUD Avenue Haussmann La Galerie Fontaine des Clairions 89000 Auxerre (salon de coiffure, barbier) RCS PERPIGNAN 831.266.036.

AL25019708

CLOTURE DE PROCEDURE

Jugement du Tribunal de Commerce de Perpignan en date du 23/07/2025 prononçant la conversion de la procédure en liquidation judiciaire après cession avec poursuite d'activité jusqu'au 01/08/2025 au profit de la Sàrl à associé unique LA BARBE DE PAPA SUD Avenue Haussmann La Galerie Fontaine des Clairions 89000 Auxerre (salon de coiffure, barbier) RCS PERPIGNAN 831.266.036.
Liquidateur judiciaire: SELARL MJSA en la personne de Maître Aguilé SANTODOMINGO 7 rue Léon Dieu de Résidence Saint Amand 66000 Perpignan.

AL25019709

NON DISSOLUTION

SARL AG PAYSAGE ELAGAGE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 4 rue de la Porte du Bois
89500 DIXMONT
798983961 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 11/07/2025, les associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé à l'unanimité qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL25019662

CLÔTURE DE LIQUIDATION

RENOUX A.D

Société en nom collectif
En cours de liquidation
Au capital de 3 900,00 euros
Siège social : Saint-Georges
89150 VILLEBOUGIS
Siège de liquidation :
1 place de Saint Georges
89150 VILLEBOUGIS
Liquidatrice : Mme Caroline DURAND
Epouse RENOUX
Demeurant 1 place de Saint Georges
89150 VILLEBOUGIS
440 266 245 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 31/05/2025, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce jour.
Les actes, pièces et comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
La liquidatrice.

AL25019687

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE P'TIT GRILL
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège de liquidation : 2 Place Saint Nicolas, 89450 MENADES
949 138 044 RCS AUXERRE
L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 juillet 2025 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme COQUARD Laura, demeurant 2 place Saint Nicolas 89450 MENADES de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25019729

// CONSTITUTION

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BRIENON SUR ARMANCON (89210) du 21 juillet 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : HOLDING ELODIE PRUNIER
Siège : 26 Avenue Joséphine Normand, 89210 BRIENON SUR ARMANCON
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 500 euros
Objet : Prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales ; Prestations de services administratives, de gestion, techniques et commerciales ; L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Présidente : Madame Elodie PRUNIER, demeurant 4 rue des Marronniers - Avrolles, 89600 ST FLORENTIN
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

AL25019637

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire à AUXERRE, le 22 juillet 2025, a été constituée la société civile immobilière suivante :
Dénomination : SCI ESCLAVY IMMO
Siège : SAINT BRIS LE VINEUX (89530) 13 rue de Grisy
Capital social : 1.000,00 €, entièrement libérés
Objet social : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous biens ou droits immobiliers
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.Cessions de parts soumises à l'agrément des associés ou de la gérance selon la qualité du cessionnaire.
Gérant : M. Julien ESCLAVY, demeurant à SAINT BRIS LE VINEUX (89530), 3 Bis cour des Jodons.
La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.
Pour avis et mention
Le notaire.

AL25019653

ANNONCES LÉGALES

Vos annonces légales au meilleur prix

Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.

www.agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

Ordinateur
Tablette
Smartphone



PUBLIEZ

VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET ANNONCES LÉGALES

EN TOUTE SIMPLICITÉ

SAISIE ET DEVIS EN LIGNE SUR agribourgogne.fr



Terres de Bourgogne 03 80 78 90 42 • legales@terres-de-bourgogne.net

La terre, les cultures, les hommes : explorez l'univers agricole à travers nos articles.

Bienvenue sur notre site
www.agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

PORTRAIT

// RENCONTRE

Danaé, profession : moiss « battante »

Du haut de ses 19 ans, Danaé Honnet mène la moissonneuse d'une main de maître. Faisant fi des remarques d'un autre temps qui lui sont pourtant encore rétorquées, la jeune femme avale avec sa machine, quelque 400 hectares de récolte.

15 h 30, en bord de rivière sur le secteur de Crésantignes. La coupe de six mètres de large de la New Holland agrippe les brins dans une parcelle d'avoine. Le prénom placardé tout en haut de la vitre de la moissonneuse, en lettres noires, ne laisse aucune place au doute : Danaé Honnet est aux commandes. Sa silhouette est à peine visible depuis le chemin. C'est que son gabarit tranche avec les carrures masculines plus habituelles dans ce genre d'habitacle. Voyez-vous, un petit bout de femme d'1,64 mètre, ça détonne dans le paysage des conducteurs de moiss bat. Ça ne manque d'ailleurs pas d'alimenter conversations et commentaires, comme on dit *« dans la plaine »*.



E. Durand

Le prénom placardé tout en haut de la vitre ne laisse aucune place au doute : Danaé Honnet est aux commandes.



E. Durand

Derrière la New Holland la CX 6. 90 jaune, Danaé Honnet récolte deux hectares à l'heure. Pour l'exploitation familiale mais aussi pour le compte d'autres agriculteurs.

Depuis ses 17 ans

Il faut dire que Danaé Honnet est jeune - très jeune : elle a 19 ans. Et elle est plutôt jolie. Derrière le volant, rapproché au maximum de son siège pour manipuler sa moiss' bat avec plus d'aisance, la conductrice, cheveux tirés par une pince en forme de fleur de tiaré, affiche même un sourire réjoui. Et alors ? Alors rien. La jeune femme mène sa batteuse d'une main de fer. Concentrée sur la coupe, elle jette un œil aux écrans de la machine. Progresse dans le champ. Observe les bruits, suspecte une odeur, contrôle l'arrière de la machine pour anticiper un éventuel départ de feu… Comme le ferait n'importe quel autre conducteur.

C'est qu'elle n'en est pas à sa première moisson, Danaé. *« Je conduis les moiss' bat depuis mes 17 ans et demi, c'est ma troisième récolte à ce poste »*, confirme-t-elle. Avec elle, la CX 6.90 jaune récolte deux hectares à l'heure. Pour l'exploitation familiale mais aussi pour d'autres agriculteurs. Danaé Honnet fait de la prestation avec son père sur 800 hectares au total. Une entreprise qu'il a créée il y a plus de 20 ans. La seconde moissonneuse, il l'a achetée pour que Danaé la conduise. *« Pas parce que je suis la fille de… , se défend la jeune agricultrice. Mais parce que c'est ce que j'ai toujours voulu faire »*.

« Pour mes arrière-grands-parents »

Danaé vient d'obtenir son BTS Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise. Un cursus qu'elle a suivi au lycée agricole de Saint-Pouange, dans l'Aube. Agricultrice, c'est le métier qu'elle a choisi d'embrasser. Pour quelles raisons ? *« Pour mes arrière-grands-parents qui ont créé l'exploitation, parce que, petite, je piquais des colères quand je ne pouvais pas monter dans le tracteur, pour ce que procure la sensation de produire pour nourrir, à partir de la terre, pour le plaisir de voir la plante évoluer… »*

Danaé Honnet égraine une à une ses motivations. Comme un devoir de se justifier. Parce qu'elle a dû en passer par là. Parce qu'en 2025, les clichés ont la dent dure. Oui, une femme derrière un volant de moissonneuse, ça doit encore rendre des comptes. *« La première année, ça n'était pas bien perçu qu'une fille, de mon âge en plus, conduise la batteuse. Je me sentais observée, certains me voyaient comme incapable, sans expérience »*. Des paroles parfois blessantes, que Danaé Honnet a vite balayées.

« Je me suis rendu compte que nos clients appréciaient mon travail. Je suis très soigneuse, je vais à mon rythme mais je garde toute ma concentration. Oui, il a fallu s'approprier la machine au début, mais mon père m'a fait confiance. Oui, parfois je manque de force, j'ai du mal à changer les pièces lourdes. Faire tourner le convoyeur à la main n'est pas simple ou fermer le capot, car je suis petite. Mais je me faufile pour nettoyer la moissonneuse, tacle l'agricultrice dans un regard malicieux. *Ce n'est pas parce qu'on est une fille qu'on ne peut pas faire l'agriculture »*.

Émeline Durand
Revue Agricole de l'Aube

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Samedi 27 septembre

// Le pique-nique fermier de Dijon reporté à septembre

Il devait se tenir le samedi 14 juin sur la place de La République à Dijon mais le pique-nique fermier organisé par l'association Bienvenue à la Ferme est finalement reporté au samedi 27 septembre.

Nièvre

• 8 août

// Apéro Biodiv'

Au sein des Bertranges, les Apéro Biodiv' proposent de découvrir les saveurs du territoire, et les producteurs. Le 25 juillet, à partir de 18 h 30, rendez-vous au bord de la Loire à la Marche ou le 8 août, à partir de 18 h 30 à la Fontaine de Vaux à Chaulgnes, pour échanger avec Christophe Vaurs (Domaine Vaurs), 5 euros de participation demandée pour participer et acquérir son verre à pied. Programme complet des rencontres : https://www.lesbertranges.fr/index.php/home/environnement/atlas-de-la-biodiversite/apero-biodiv-2025/

Inscription obligatoire : 03 86 37 99 07.h

• 14 août

// Marché nocturne

Un marché nocturne de producteurs et artisans est organisé le 14 août de 17 h à 23 h à Saint-Père. Restauration possible sur place.

Inscriptions pour les exposants et renseignements : gouly91800@gmail.com ou au 06 51 30 07 36.

• 24 août

// Randonnée

UL'union sportive Cyclotouriste de Coulanges-les-Nevers organise la Rando Coulangeoise le 24 août. Au programme, 3 parcours route de 48, 65 et 80 kms, dans les Amognes avec ravitaillement à la Fermette. En plus, un circuit pédestre est proposé (10 kms). Départs entre 7 h 30 et 10 h depuis l'Espace culturel des Saules. Tarifs de 2 à 7 euros, gratuit pour les – 18 ans.

Renseignement : 06 06 46 04 00. Inscriptions pour les exposants et renseignements : gouly91800@gmail.com ou au 06 51 30 07 36.

• 6 septembre

// Festibière

Guérigny accueillera la 9e édition du Festibière le 6 septembre à partir de 17 h. Présence de brasseurs locaux, animations musicales ou encore dégustations seront au programme de cet événement.

Plus d'infos sur : https://www.festibiere.fr/

Yonne

• 6 septembre

// Marché de producteurs

Un marché de producteurs et d'artisans locaux est organisé aux Ruchers de la Croix Blanche, à Montacher-Villegardin, **chaque premier samedi du mois**, de **juillet à septembre**, **de 15h à 19h**. Les Ruchers de la Croix Blanche sont spécialisés dans la production de **miel de cru**, ainsi que dans l'élevage d'**essaims** et de **reines**. À cette occasion, la ferme ouvre ses portes au public.

Contacter Sylvestre Bonnemain au 06 51 91 11 90 et par mail : sylvestrebonnemain@hotmail.fr

• 23 août et 20 septembre

// Marché de producteurs

Un marché de producteurs et d'artisans locaux est organisé à la **Ferme aux Abeilles de Christine Busson**, située **1 Le Puits de Fer, 89150 Fouchères**, **de 15h à 19h**. La ferme produit une large gamme de **miels**, dont **26 ont été médaillés** au Concours Général Agricole, ainsi que des **pains d'épices** et **confiseries au miel**. Reconnue comme **ferme de découverte**, elle accueille également des **groupes et des scolaires** d'**avril à septembre** pour des visites pédagogiques autour de l'apiculture.

Contacter Christine Busson au 06 14 39 68 70 ou par mail fermeauxabeilles@orange.fr



// BULLES CHAMPÊTRES

89

Pique-niquer en plein milieu des vignes

Le 5e événement, les « Bulles Champêtres », du Domaine Clothilde Davenne, a eu lieu le samedi 19 juillet.

Depuis le début de l'année, le domaine Davenne organise une série d'événements ponctuels afin de valoriser et de mettre en avant les 20 ans de l'existence de l'exploitation viticole. Axel Minon, responsable de l'œnotourisme au domaine, attend avec impatience les coups de fil pour les réservations. Il se remémore les événements passés au cours de l'année. *« Nous avons organisé un premier événement à la boussole, un bar à Auxerre, afin de faire découvrir notre produit phare, le crémant anniversaire, en compagnie de notre partenaire, Olivier Vidal, qui a conçu des madeleines chocolatées spécialement pour l'occasion »*, confie-t-il, un sourire aux lèvres. Une belle première expérience, selon lui. La seconde était à la Cité des Climats de Chablis et avait pour objectif de *« réaliser une dégustation plus large, d'aligoté, de chablis, de petit chablis, de sauvignon et de chardonnay »*. Suivie de près par la fête au domaine et l'inauguration de l'*escape game*, avec le repas à la salle kimmeridgien, quelques jours après, en collaboration avec le chef Quillin. Cette série d'événements permet de faire connaître le domaine et de proposer *« une association de mets pour chaque événement »*, confie-t-il. Ce samedi 19 juillet, l'équipe du domaine a reçu une dizaine de personnes pour faire une randonnée dans les vignes d'Irancy, ainsi qu'un pique-nique avec des produits locaux. Pour se faire, dans le petit panier pour deux, le domaine Davenne a proposé *« des mini-gougères de chez Roy, du jambon persillé de Marc Colin à Chablis, des bols de Festins de Bourgogne à Chemilly-sur-Yonne, du fromage soumaintrain et du chèvre Vézelay des Jardins de Claude à Chablis, ainsi qu'une bouchée chocolatée »*, détaille-t-il l'eau à la bouche. Pour associer mets et vin, le domaine a proposé *« un aligoté 23, un saint bris 22, un petit chablis 23, un chablis 23 et pour terminer par le fameux crémant ! »*, conclut-il.



Emilie Leverrier

L'instant dégustation, le samedi 19 juillet, au cours de l'événement « bulles champêtres ».



Emilie Leverrier

La découverte de l'histoire des vignes d'Irancy avec Clothilde Davenne.

Retour sur le pique-nique

C'est dans un climat tempéré, que Clothilde Davenne et son équipe attendent la dizaine de personnes venues pour ce 5e événement de l'année. Munis de chaussures de marche ils attendent, patiemment, les amateurs de vins avant de les conduire dans les vignes d'Irancy. *« Nous allons parcourir une boucle de marche autour du village d'Irancy. Je connais assez bien l'histoire, de ce village, qui fait partie d'un des plus anciens de l'Yonne »*, confie la propriétaire du domaine à ses visiteurs. Lunettes de soleil en main, la dizaine de personnes suit Clothilde Davenne à travers les vignes. *« Je vous amène sur l'un des plus beaux points de vue du village. C'est un endroit où l'on peut voir le clocher de l'église car Irancy est situé dans un creux »*, explique-t-elle. En déambulant dans les vieilles vignes, que la propriétaire du domaine poursuit. *« On appelle ce village, Irancy « la rouge » de par le fait qu'elle ne produise que du vin rouge. Anticléricaux depuis plusieurs siècles, les vignerons d'Irancy se sont battus, car les conditions de vie étaient très rudes, pour vendre leurs vins au clergé, pendant la période du Moyen Âge. Ils ont finalement eu gain de cause après une longue période de grève. L'église a été fermée plus de 100 ans et a servi pour la Saint Vincent tournante de 2016 »*, commente-t-elle, en revenant sur les traces du passé. Après 8,5 km de randonnée, les visiteurs se sont posés autour d'un banquet afin de déguster les mets proposés par l'équipe. Au cours de ce moment de pause, Clothilde Davenne en a profité pour revenir sur les deux cépages autorisés à Irancy : le pinot et le césar, et sur leurs différences. Les échanges ont ensuite porté sur les aléas climatiques et les moyens déployés pour en atténuer les conséquences et les changements qu'engendre le réchauffement climatique : la taille, les maladies et nuisibles, les différences de sols et climats. Un événement qui marque la mi-parcours pour célébrer les 20 ans du domaine.

Charlotte Sauvignac



Emilie Leverrier

Le pique-nique pendant l'événement des bulles champêtres.



Emilie Leverrier

Le samedi 19 juillet, les « Bulles Champêtres » ont eu lieu dans les vignes d'Irancy du domaine Davenne.



Emilie Leverrier

Clothilde Davenne présente ses vignes avant vendange.



Émilie Leverrier

Le Bouquet final

Après une série de rendez-vous au cours de l'année, le Domaine Clothilde Davenne, souhaite terminer en beauté avec l'ultime événement, le « Bouquet Final ». Prévu le 6 décembre prochain, c'est une soirée de clôture pétillante au Domaine, avec une levée de fonds au profit de l'Association France Ichtyose. Le Domaine annonce la présence d'un invité surprise de renom !

Le prochain et ultime événement, le bouquet final, pour fêter les 20 ans du domaine est prévu le 6 décembre prochain.